

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers d'Infrastructure Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Infrastructure Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité d'audit dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers d'Infrastructure Québec, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Frédérick Bouthillette, CPA, CA
Le directeur de l'administration



Luc Meunier
Le président-directeur général

Québec, le 17 juin 2013

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints d'Infrastructure Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2013, les états des résultats et de l'excédent cumulé, de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'Infrastructure Québec au 31 mars 2013, ainsi que des résultats de ses activités, des gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception des changements apportés aux méthodes comptables relatives aux instruments financiers et expliqués à la note 3, ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec par intérim,

Michel Samson, CPA auditeur, CA

Michel Samson, CPA auditeur, CA

Québec, le 17 juin 2013

INFRASTRUCTURE QUÉBEC

ÉTATS DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ

De l'exercice clos le 31 mars 2013

	Budget	2013	2012
REVENUS			
Honoraires (note 15)	14 186 286 \$	10 761 335 \$	12 012 098 \$
Amortissement des avantages incitatifs relatifs à un bail reportés (note 10)	-	34 833	-
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	-	-	367
Revenus d'intérêts	-	7 986	4 901
	14 186 286	10 804 154	12 017 366
CHARGES			
Traitements et avantages sociaux	7 718 268	6 496 019	5 365 056
Services professionnels, administratifs et consultants externes	4 816 775	5 424 697	5 027 374
Loyer (note 15)	509 992	547 467	461 701
Déplacements et représentation	180 640	129 035	152 789
Communications	123 720	127 580	126 730
Assurances	42 116	41 708	39 809
Fournitures et approvisionnement	241 361	237 093	308 805
Amortissement des immobilisations corporelles (note 12)	423 149	392 827	285 263
Perte sur radiation d'immobilisations corporelles	-	-	5 272
Intérêts sur la dette à long terme	26 295	26 384	18 651
Intérêts et frais bancaires	3 906	4 430	3 502
	14 086 222	13 427 240	11 794 952
(DÉFICIT) EXCÉDENT ANNUEL	100 064	(2 623 086)	222 414
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT	-	2 886 579	2 664 165
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN	- \$	263 493 \$	2 886 579 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

INFRASTRUCTURE QUÉBEC

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 mars 2013

	2013	2012
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse	2 497 147 \$	2 192 906 \$
Débiteurs (note 4)	2 824 524	5 424 562
Services rendus non facturés (note 5)	2 122 437	2 029 851
	7 444 108	9 647 319
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer	1 675 922	2 184 900
Provision pour vacances (note 11)	247 225	231 440
Dettes (note 7)	573 750	704 787
Obligations découlant d'un contrat de location-acquisition (note 8)	14 364	23 436
Revenus reportés (note 9)	5 490 008	4 647 320
Avantages incitatifs relatifs à un bail reportés (note 10)	75 167	-
Provision pour congés de maladie (note 11)	187 958	192 064
	8 264 394	7 983 947
(DETTE NETTE) ACTIFS FINANCIERS NETS	(820 286)	1 663 372
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 12)	1 015 053	1 164 836
Frais payés d'avance	68 726	58 371
	1 083 779	1 223 207
EXCÉDENT CUMULÉ (note 13)	263 493 \$	2 886 579 \$

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (note 14)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,



FRANÇOIS TURENNE, ASC, PRÉSIDENT



LUC MEUNIER, PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

INFRASTRUCTURE QUÉBEC

ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DE LA DETTE NETTE)

De l'exercice clos le 31 mars 2013

	Budget	2013	2012
(DÉFICIT) EXCÉDENT ANNUEL	100 064 \$	(2 623 086) \$	222 414 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(260 000)	(243 044)	(977 071)
Amortissement des immobilisations corporelles	423 149	392 827	285 263
Perte sur radiation d'immobilisations corporelles	-	-	5 272
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	-	-	367
Produits de disposition d'immobilisations corporelles	-	-	(367)
	163 149	149 783	(686 536)
Acquisition de frais payés d'avance	(70 189)	(210 626)	(135 962)
Utilisation de frais payés d'avance	70 153	200 271	126 345
	(36)	(10 355)	(9 617)
Diminution des actifs financiers nets	263 177	(2 483 658)	(473 739)
Actifs financiers nets au début	-	1 663 372	2 137 111
(Dettes nettes) Actifs financiers nets à la fin	- \$	(820 286) \$	1 663 372 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

INFRASTRUCTURE QUÉBEC

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

De l'exercice clos le 31 mars 2013

	2013	2012
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
(Déficit) excédent annuel	(2 623 086) \$	222 414 \$
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	392 827	285 263
Amortissement des avantages incitatifs relatifs à un bail reportés	(34 833)	-
Frais payés d'avance	(10 355)	(9 617)
Perte sur radiation d'immobilisations corporelles	-	5 272
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	-	(367)
	(2 275 447)	502 965
Variation des actifs financiers et passifs reliés au fonctionnement		
Débiteurs	2 600 038	(2 195 475)
Services rendus non facturés	(92 586)	(1 155 506)
Créditeurs et charges à payer	(508 978)	(154 930)
Provision pour vacances	15 785	74 918
Revenus reportés	842 688	4 647 320
Provision pour congés de maladie	(4 106)	(63 501)
	2 852 841	1 152 826
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	577 394	1 655 791
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(98 823)	(202 522)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	-	367
Flux de trésorerie utilisés pour des activités d'investissement en immobilisations	(98 823)	(202 155)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dettes remboursées	(165 258)	(321 458)
Obligations découlant d'un contrat de location-acquisition remboursées	(9 072)	(3 780)
Flux de trésorerie utilisés pour des activités de financement	(174 330)	(325 238)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	304 241	1 128 398
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	2 192 906	1 064 508
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	2 497 147 \$	2 192 906 \$
LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN COMPRENNENT :		
Encaisse	2 497 147 \$	2 192 906 \$

Les intérêts reçus et versés au cours de l'exercice s'élèvent respectivement à 7 986 \$ et 26 384 \$ (4 901 \$ et 18 651 \$ en 2012).

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

INFRASTRUCTURE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2013

1. STATUT CONSTITUTIF ET NATURE DES ACTIVITÉS

La *Loi sur l'Agence des partenariats public-privé du Québec* (L.R.Q., A-7.002) a été abrogée le 17 mars 2010 par l'adoption de la *Loi sur Infrastructure Québec* (L.R.Q. c. I-8.2). Infrastructure Québec (ci-après « l'Organisme ») est alors substitué à l'Agence des partenariats public-privé du Québec (ci-après « l'Agence ») et en acquiert les droits et en assume les obligations. Les affaires de l'Agence étant continuées par Infrastructure Québec, les opérations de l'Agence sont devenues, au 17 mars 2010, celles de l'Organisme.

L'Organisme est une personne morale au sens du Code civil et est institué en vertu de l'article 1 de sa loi constitutive.

L'Organisme a pour mission, d'une part, de contribuer à la planification et à la réalisation des projets d'infrastructure des organismes publics avec comme objectif d'obtenir des infrastructures de qualité en plus d'assurer une gestion optimale des risques, des coûts et des échéanciers et, d'autre part, de collaborer à la planification de l'entretien de ces infrastructures, le tout dans une perspective de saine administration des deniers publics.

En vertu de l'article 2 de sa loi constitutive, l'Organisme est mandataire de l'État et, par conséquent, n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu au Québec et au Canada.

Fusion de la Société immobilière du Québec et d'Infrastructure Québec

Le projet de loi no 38 « *Loi concernant la gouvernance des infrastructures publiques, constituant la Société québécoise des infrastructures et modifiant diverses dispositions législatives* » a été déposé à l'Assemblée nationale le 1^{er} mai 2013. Ce projet de loi prévoit le remplacement de la *Loi sur Infrastructure Québec* (L.R.Q., chapitre I-8.2), de la *Loi favorisant le maintien et le renouvellement des infrastructures publiques* (L.R.Q., chapitre M-1.2) ainsi que de la *Loi sur la Société immobilière du Québec* (L.R.Q., chapitre S-17.1).

Ce projet de loi établit des règles de gouvernance en matière de planification des investissements publics en infrastructures et de gestion des infrastructures publiques. Il procède en outre à la fusion de la Société immobilière du Québec et l'Organisme afin de constituer la Société québécoise des infrastructures qui aura principalement pour mission de soutenir les organismes publics dans la gestion de leurs projets d'infrastructure publique, de mettre à leur disposition des immeubles et de leur fournir divers services en matière immobilière. L'entrée en vigueur de cette loi est prévue pour le 1^{er} juillet 2013.

INFRASTRUCTURE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2013

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers sont établis selon le *Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus (PCGR) est cohérente avec ce dernier.

La préparation des états financiers de l'Organisme par la direction, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige le recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont des incidences à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi qu'à l'égard de la comptabilisation des revenus et des charges de l'exercice présentés dans les états financiers. Des estimations et hypothèses ont été utilisées pour évaluer les principaux éléments tels que la durée de vie utile des immobilisations, l'avancement des services rendus non facturés, les revenus reportés et la provision pour congés de maladie. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction.

ÉTATS DES GAINS OU PERTES DE RÉÉVALUATION

L'état des gains et des pertes n'est pas présenté compte tenu qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises étrangères.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Catégorie et évaluation

L'Organisme a classé l'encaisse et les débiteurs dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement. Quant aux créditeurs et charges à payer et aux dettes, l'Organisme les classe dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement. Les instruments financiers comptabilisés au coût après amortissement sont évalués en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement.

REVENUS

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus, y compris les gains, sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits dont ils découlent.

Les revenus d'honoraires des clients sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement des travaux. L'Organisme a, en plus d'une tarification horaire, adopté une tarification forfaitaire. Cette tarification forfaitaire est fonction des modes de réalisation des projets d'infrastructure. Les revenus provenant des ententes à prix forfaitaire sont déterminés en se basant sur les étapes à réaliser. Les revenus des ententes à base horaire sont comptabilisés lorsque les frais sont engagés. Lorsqu'une perte sur une entente est connue ou suffisamment prévisible, le montant total estimatif de cette perte est comptabilisé aux résultats de l'exercice.

INFRASTRUCTURE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2013

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

En ce qui concerne la refacturation des frais de consultants externes et autres charges imputables, l'Organisme constate un revenu équivalent à la charge facturée par ces consultants externes ou ces fournisseurs de services.

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse.

Services rendus non facturés et revenus reportés

Les services rendus non facturés sont constitués de l'excédent des revenus gagnés en vertu des ententes sur les montants facturés et les revenus reportés constituent l'excédent de la facturation sur les revenus gagnés en vertu des ententes à la date de clôture des états financiers.

PASSIF

Obligations découlant des contrats de location-acquisition

Les contrats de location auxquels l'Organisme est partie à titre de preneur, et par lesquels la quasi-totalité des avantages et des risques liés à la propriété lui sont transférés, sont constatés à titre d'immobilisations corporelles et sont inclus dans les obligations découlant de contrats de location-acquisition. Le coût comptabilisé au titre des contrats de location-acquisition représente la valeur actualisée des paiements minimums exigibles en vertu du bail.

Les autres contrats de location sont comptabilisés comme des contrats de location-exploitation et les coûts de location qui en découlent sont inscrits à titre de charges au cours de l'exercice où ils surviennent.

Avantages incitatifs relatifs à un bail reportés

Les avantages incitatifs relatifs à un bail reportés sont comptabilisés au coût et ils sont amortis sur la durée du bail.

Avantages sociaux futurs

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

INFRASTRUCTURE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2013

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que l'Organisme ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

ACTIFS NON FINANCIERS

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties en fonction de leur durée de vie utile, selon les méthodes suivantes :

Catégorie	Méthode	Durée
Améliorations locatives	Linéaire	5 ans
Mobilier et équipement de bureau	Linéaire	5 ans
Équipement informatique loué	Linéaire	3 ans
Équipement informatique et logiciels	Linéaire	3 ans

Réduction de valeurs sur immobilisations corporelles

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'Organisme de fournir des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur nette comptable, son coût est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

INFRASTRUCTURE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2013

3. MODIFICATIONS COMPTABLES

SP 1201 – Présentation des états financiers

Le 1^{er} avril 2012, l'Organisme a adopté le chapitre SP 1201, « Présentation des états financiers ». Ce chapitre modifie et remplace le chapitre SP 1200, « Présentation des états financiers ». Les principales modifications sont les suivantes :

- Les gains et pertes de réévaluation sont présentés dans un nouvel état financier.
- L'excédent ou le déficit cumulé est présenté comme étant le total de l'excédent ou du déficit cumulé lié aux activités et des gains et pertes de réévaluation cumulés.

L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière de l'Organisme.

SP 3450 – Instruments financiers

Le 1^{er} avril 2012, l'Organisme a adopté prospectivement le chapitre SP 3450 – Instruments financiers. Ce nouveau chapitre établit des normes de comptabilisation et d'évaluation des actifs financiers, des passifs financiers et des dérivés non financiers.

Les principaux éléments de ce chapitre sont les suivants :

- Les éléments compris dans le champ d'application du chapitre sont classés dans l'une ou l'autre des deux catégories d'évaluation :
 - juste valeur;
 - coût ou coût après amortissement.
- Jusqu'à ce qu'un élément soit décomptabilisé, les gains et les pertes découlant de la réévaluation à la juste valeur sont présentés dans l'état des gains et pertes de réévaluation.
- De nouvelles obligations d'information sur les éléments présentés ainsi que sur la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers ont été ajoutées et sont présentées à la note 16.

En date du 1^{er} avril 2012, l'Organisme :

- a comptabilisé tous ses actifs financiers et ses passifs financiers dans son état de la situation financière et classé les éléments conformément aux catégories prescrites par le SP 3450;
- a appliqué les critères prescrits par le SP 3450 pour identifier les actifs financiers et les passifs financiers qui doivent être évalués à la juste valeur;
- a appliqué prospectivement les dispositions relatives à l'évaluation du présent chapitre.

L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière de l'Organisme.

INFRASTRUCTURE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2013

4. DÉBITEURS

	2013	2012
Transports	1 361 866 \$	3 033 933 \$
Santé	589 346	1 808 247
Culture	7 984	43 910
Sécurité publique et Justice	600 024	500 598
Éducation, Loisirs et Sports	75 366	33 304
Municipal	158 710	4 570
Autres	31 228	-
	2 824 524 \$	5 424 562 \$

Les débiteurs sont sans intérêts ni modalités de remboursement.

5. SERVICES RENDUS NON FACTURÉS

	2013	2012
Transports	307 330 \$	556 583 \$
Santé	560 556	747 476
Culture	44 894	53 450
Sécurité publique et Justice	140 158	224 367
Éducation, Loisirs et Sports	204 172	25 300
Municipal	767 151	370 630
Autres	98 176	52 045
	2 122 437 \$	2 029 851 \$

INFRASTRUCTURE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2013

6. EMPRUNT AU FONDS DE FINANCEMENT

Le gouvernement du Québec a autorisé l'Organisme, en vertu des décrets 709-2011 et 710-2011, à contracter une marge de crédit d'un montant autorisé de 3 000 000 \$. L'Organisme ne peut, sans l'autorisation du gouvernement, contracter un emprunt qui porte au-delà de 1 000 000 \$ le total de ses emprunts. Cette marge de crédit vient à échéance le 30 juin 2014 et porte intérêt au taux moyen des acceptations bancaires plus une prime de 0,30 %. Au 31 mars 2013, le solde de cette marge est nul (nul au 31 mars 2012).

7. DETTES

Les dettes contractées relativement aux ententes d'occupation auprès de la Société immobilière du Québec se détaillent comme suit :

	2013	2012
Au taux fixe de 4,28 %, remboursable par versements mensuels de 1 711 \$, échéant le 30 septembre 2013	10 141 \$	29 787 \$
Au taux fixe de 4,17 %, remboursable par versements mensuels de 4 069 \$, échéant le 31 mars 2016	137 480	179 622
Au taux fixe de 4,17 %, remboursable par versements mensuels de 289 \$, échéant le 31 juillet 2016	10 781	13 734
Au taux fixe de 4,17 %, remboursable par versements mensuels de 9 798 \$, échéant le 30 septembre 2016	382 269	481 644
Au taux fixe de 3,16 %, remboursable par versements mensuels de 616 \$, échéant le 31 janvier 2018	33 079	-
	573 750 \$	704 787 \$

Le montant des versements à effectuer au cours des prochains exercices se détaille comme suit :

2014	167 188
2015	163 654
2016	170 540
2017	66 300
2018	6 068
	573 750 \$

INFRASTRUCTURE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2013

8. OBLIGATIONS DÉCOULANT D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION

	2013	2012
Obligations en vertu d'un contrat de location-acquisition pour un montant total de 27 216 \$, sans intérêt, remboursable par versements mensuels de 756 \$ et échéant en novembre 2014 avec option d'achat à 1 \$	14 364 \$	23 436 \$
Les paiements minimums exigibles se détaillent comme suit :		
2014	9 072 \$	
2015	5 292	
	14 364 \$	

9. REVENUS REPORTÉS

	2013	2012
Transports	4 765 044 \$	3 611 877 \$
Santé	550 219	947 397
Culture	25 676	11 565
Sécurité publique et Justice	68 786	29 113
Éducation, Loisirs et Sports	44 763	47 368
Municipal	35 520	-
	5 490 008 \$	4 647 320 \$

INFRASTRUCTURE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2013

10. AVANTAGES INCITATIFS RELATIFS À UN BAIL REPORTÉS

	2013
Solde au début	- \$
Avantages incitatifs relatifs à un bail reportés de l'exercice	110 000
Amortissement des avantages incitatifs relatifs à un bail reportés de l'exercice	(34 833)
Solde de fin	75 167 \$

11. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les employés de l'Organisme participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes sont interemployeurs à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite ou au décès.

Au 1^{er} janvier 2013, le taux de cotisation pour le RREGOP a augmenté de 8,94 % à 9,18 % de la masse salariale cotisable et celui du RRPE est demeuré identique à 12,3 %.

Les cotisations imputées aux opérations courantes s'élèvent à 463 305 \$ (364 199 \$ en 2012). Les obligations de l'Organisme envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie et vacances

Les employés de l'Organisme peuvent accumuler des journées de congé de maladie, non utilisées, auxquelles ils ont droit annuellement et se les faire monnayer à 50 % en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, et cela, jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours. De plus, les employés peuvent utiliser ces journées non utilisées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite.

Les obligations du programme d'accumulation des congés de maladie augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à l'Organisme. La valeur de cette obligation est établie à l'aide d'une méthode qui répartit le coût de ce programme sur la durée de la carrière active des employés.

INFRASTRUCTURE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2013

11. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Évaluations et estimations subséquentes

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base notamment des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 mars 2013 :

	2013	2012
Taux de croissance de la rémunération	3,20 % à 3,95 %	2,70 % à 4,55 %
Taux d'actualisation	2,04 % à 3,97 %	1,36 % à 3,89 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	19 ans	19 ans

	2013		2012	
	Vacances	Congé de maladie	Vacances	Congé de maladie
Solde au début	231 440 \$	192 064 \$	156 522 \$	255 565 \$
Charges de l'exercice	568 212	125 668	472 732	104 232
Prestations versées au cours de l'exercice	(552 427)	(129 774)	(397 814)	(167 733)
Solde de fin	247 225 \$	187 958 \$	231 440 \$	192 064 \$

INFRASTRUCTURE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2013

12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Améliorations locatives	Mobilier et équipement de bureau	Équipement informatique et logiciels	2013
Coût				
Solde au début	1 184 878 \$	299 989 \$	718 773 \$	2 203 640 \$
Acquisitions	145 041	27 771	70 232	243 044
Dispositions	-	-	-	-
Solde à la fin	1 329 919	327 760	789 005	2 446 684
Amortissement cumulé				
Solde au début	319 790	200 946	518 068	1 038 804
Amortissement	236 911	36 389	119 527	392 827
Dispositions	-	-	-	-
Solde à la fin	556 701	237 335	637 595	1 431 631
Valeur comptable nette	773 218 \$	90 425 \$	151 410 \$	1 015 053 \$
2012				
Coût				
Solde au début	697 100 \$	244 234 \$	551 633 \$	1 492 967 \$
Acquisitions	754 176	55 755	167 140	977 071
Dispositions	(266 398)	-	-	(266 398)
Solde à la fin	1 184 878	299 989	718 773	2 203 640
Amortissement cumulé				
Solde au début	444 880	170 745	399 042	1 014 667
Amortissement	136 036	30 201	119 026	285 263
Dispositions	(261 126)	-	-	(261 126)
Solde à la fin	319 790	200 946	518 068	1 038 804
Valeur comptable nette	865 088 \$	99 043 \$	200 705 \$	1 164 836 \$

INFRASTRUCTURE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2013

12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

Au cours de l'exercice, l'Organisme a acquis des immobilisations corporelles pour un montant de 34 221 \$ (774 549 \$ en 2012) en contrepartie d'une dette à long terme d'un montant de 34 221 \$ (dette à long terme de 747 333 \$ et contrat de location-acquisition de 27 216 \$ en 2012). De plus, l'Organisme a comptabilisé des avantages incitatifs relatifs à un bail reportés d'un montant de 110 000 \$. Ces transactions n'ont eu aucune incidence sur les flux de trésorerie.

Le poste Équipement informatique et logiciels comprend de l'équipement informatique loué pour un montant de 27 216 \$ (27 216 \$ en 2012) et un solde d'amortissement cumulé s'y rapportant pour un montant de 12 852 \$ (3 780 \$ en 2012).

13. EXCÉDENT CUMULÉ

En vertu de l'article 37 de sa loi constitutive, les sommes reçues par l'Organisme doivent être affectées au paiement de ses obligations. Le surplus, s'il en est, est conservé par l'Organisme à moins que le gouvernement n'en décide autrement.

14. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

L'Organisme est locataire d'espaces de bureaux en vertu d'ententes d'occupation avec la Société immobilière du Québec. Ces ententes viennent à échéance en mars 2016 et septembre 2016 et les loyers minimums futurs totalisent 1 675 416 \$.

L'Organisme s'est engagé envers l'Université du Québec à Montréal et sa fondation pour un montant de 80 000 \$ à soutenir le développement de la recherche et à renforcer la formation en gestion de projet.

De plus, en vertu de contrats de location, l'Organisme s'est engagé à louer des équipements de bureau.

	2014	2015	2016	2017	Total
Loyer	529 815 \$	518 150 \$	518 150 \$	109 301 \$	1 675 416 \$
Soutien en gestion de projet	20 000	20 000	20 000	20 000	80 000
Équipements de bureau	9 608	7 822	6 324	3 992	27 746
	559 423 \$	545 972 \$	544 474 \$	133 293 \$	1 783 162 \$

INFRASTRUCTURE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2013

15. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

L'Organisme a comptabilisé des revenus d'un montant de 9 576 499 \$ (11 502 213 \$ en 2012) et a engagé une charge de loyer d'un montant de 547 467 \$ (461 701 \$ en 2012) avec des entités sous contrôle commun.

Au 31 mars 2013, les montants des débiteurs, des services rendus non facturés, des créditeurs et charges à payer et des revenus reportés avec des sociétés sous contrôle commun représentent respectivement 2 668 327 \$ (5 389 991 \$ en 2012), 1 392 843 \$ (1 679 896 \$ en 2012), 466 086 \$ (373 516 \$ en 2012) et 5 402 508 \$ (4 164 528 \$ en 2012).

Dans le cadre d'appels de propositions pour la réalisation de projets d'infrastructures en mode de partenariat public-privé, l'Organisme a reçu d'une entité sous contrôle commun des montants totalisant 2 550 000 \$ (5 000 000 \$ en 2012) et a versé la totalité de cette somme à des tiers à titre de compensation aux soumissionnaires non sélectionnés. L'Organisme, à titre d'intermédiaire, n'avait pas à comptabiliser ces transactions dans son état des résultats.

En plus des opérations entre parties liées déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, l'Organisme est lié à tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Organisme n'a conclu aucune opération commerciale avec ces parties liées autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. La plupart de ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

16. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers de l'Organisme comprennent les actifs et les passifs financiers. L'Organisme a mis en place des politiques et des procédures en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents à ces instruments et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale de l'Organisme au risque de crédit.

L'Organisme évalue la condition financière de ses clients autres que ministères, organismes et autres que réseau de la santé et des services sociaux sur une base continue et examine l'historique de crédit de tout nouveau client. L'Organisme établit une provision pour créances irrécouvrables en tenant compte notamment du risque de crédit de clients particuliers et des tendances historiques, s'il y a lieu. L'Organisme n'est pas exposé à un niveau de risque significatif à l'égard de ses débiteurs compte tenu qu'il juge qu'il n'existe pas de risque de crédit à l'égard des ministères, organismes et réseau de la santé et services sociaux et que seulement 156 197 \$ proviennent de ses autres débiteurs.

INFRASTRUCTURE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2013

16. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Organisme ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'elles arrivent à échéance.

L'Organisme gère ce risque en tenant compte des besoins opérationnels et en recourant à ses facilités de crédit. L'Organisme établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations.

Les flux de trésorerie contractuels relativement aux passifs financiers se détaillent comme suit :

	Moins de 1 an	1 à 2 ans	3 à 4 ans	4 ans et plus
Dettes	167 188 \$	163 654 \$	170 540 \$	72 368 \$
Créditeurs et charges à payer	1 675 922	-	-	-
	1 843 110 \$	163 654 \$	170 540 \$	72 368 \$

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché englobe : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. Compte tenu que l'Organisme n'effectue aucune opération en devises étrangères et ne détient pas de placements négociés sur un marché, elle est seulement exposée au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Pour les instruments financiers portant intérêts à taux fixes, la volatilité des taux d'intérêt se répercute sur la juste valeur des actifs et passifs financiers. Comme l'Organisme a l'intention de conserver ses créances jusqu'à échéances et de rembourser ses dettes à long terme selon l'échéance prévue, la direction juge qu'elle est peu exposée à ce risque.

Les dettes sont émises à des taux d'intérêt fixes, réduisant ainsi au minimum les risques liés aux flux de trésorerie en raison de la variation des taux d'intérêt.

17. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2012 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2013.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL ET ÉTATS FINANCIERS

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'Institut de la statistique du Québec (l'Institut) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Institut reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de l'Institut, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion.



Stéphane Mercier
Directeur général de l'Institut de la statistique du Québec

Québec, le 17 juin 2013

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Institut de la statistique du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2013, les états des résultats et de l'excédent cumulé, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

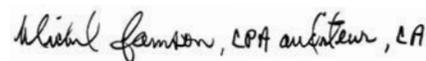
J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Institut de la statistique du Québec au 31 mars 2013, ainsi que des résultats de ses activités, des gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception des changements apportés aux méthodes comptables relatives aux instruments financiers et aux paiements de transfert, expliqués à la note 3, ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.



Le vérificateur général du Québec par intérim,
Michel Samson, CPA auditeur, CA

Québec, le 17 juin 2013

ÉTATS DES RÉSULTATS ET EXCÉDENT CUMULÉ
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS

	Budget	2013	2012
REVENUS			
Subvention de fonctionnement du gouvernement du Québec	13 589 700 \$	13 589 700 \$	13 761 800 \$
Services rendus	15 542 830	14 680 752	15 160 821
Autres revenus	32 000	40 039	32 634
	<u>29 164 530</u>	<u>28 310 491</u>	<u>28 955 255</u>
CHARGES			
Traitements et avantages sociaux	22 558 110	22 447 970	22 895 732
Honoraires professionnels	1 262 579	1 187 418	732 740
Loyers	2 060 582	2 040 595	1 987 068
Services et fournitures informatiques	724 874	663 402	740 676
Achats de données statistiques	391 736	398 291	505 894
Communications	534 983	533 543	473 799
Frais de déplacement et de séjour	246 104	158 395	220 810
Frais de bureau	113 536	131 774	126 413
Impression	183 101	124 625	130 516
Frais de formation	199 119	165 488	186 176
Amortissement des immobilisations corporelles	1 083 255	1 037 063	987 943
Autres charges	86 406	107 160	78 200
	<u>29 444 385</u>	<u>28 995 724</u>	<u>29 065 967</u>
DÉFICIT DE L'EXERCICE	(279 855)	(685 233)	(110 712)
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT	973 588	973 588	1 084 300
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN	<u>693 733 \$</u>	<u>288 355 \$</u>	<u>973 588 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 MARS

	2013	2012
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse	1 556 293 \$	538 264 \$
Débiteurs	2 486 853	3 653 476
Services rendus non facturés	3 842 790	4 104 872
	7 885 936	8 296 612
PASSIFS		
Créditeurs et frais courus	1 294 945	1 450 232
Revenus reportés	2 290 726	2 786 851
Indemnités de vacances dues aux employés	2 157 227	2 012 766
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition (note 5)	24 514	36 543
Provision pour congés de maladie (note 6)	3 870 167	3 713 646
	9 637 579	10 000 038
DETTE NETTE	(1 751 643)	(1 703 426)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 7)	1 695 641	2 295 277
Charges payées d'avance	344 357	381 737
	2 039 998	2 677 014
EXCÉDENT CUMULÉ	288 355 \$	973 588 \$

OPÉRATIONS NON MONÉTAIRES (note 9)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Directeur général
de l'Institut de la statistique du Québec

ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS

	Budget	2013	2012
Déficit de l'exercice	(279 855)\$	(685 233)\$	(110 712)\$
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 7)	(772 234)	(438 088)	(595 674)
Amortissement des immobilisations corporelles (note 7)	1 083 255	1 037 063	987 943
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	-	661	-
	<u>311 021</u>	<u>599 636</u>	<u>392 269</u>
Acquisition de charges payées d'avance	(434 829)	(342 833)	(441 689)
Utilisation de charges payées d'avance	434 829	380 213	413 239
	<u>-</u>	<u>37 380</u>	<u>(28 450)</u>
(Augmentation) diminution de la dette nette	31 166	(48 217)	253 107
Dette nette au début de l'exercice	(1 703 426)	(1 703 426)	(1 956 533)
Dette nette à la fin de l'exercice	<u>(1 672 260)\$</u>	<u>(1 751 643)\$</u>	<u>(1 703 426)\$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**FLUX DE TRÉSORERIE
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS**

	2013	2012
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Déficit de l'exercice	(685 233)\$	(110 712)\$
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 037 063	987 943
Perte sur radiation d'immobilisations corporelles	661	
Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement		
Diminution (augmentation) des débiteurs	1 166 623	(817 438)
Diminution (augmentation) des services rendus non facturés	262 082	(1 379 166)
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	37 380	(28 450)
Augmentation (diminution) des créditeurs et frais courus	21 862	(262 723)
(Diminution) augmentation des revenus reportés	(496 125)	317 588
Augmentation des indemnités de vacances dues aux employés	144 461	5 304
Augmentation de la provision pour congés de maladie	156 521	7 539
	2 330 528	(1 169 403)
Flux de trésorerie affectés aux activités de fonctionnement	1 645 295	(1 280 115)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(615 237)	(487 342)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**FLUX DE TRÉSORERIE
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS (SUITE)**

	2013	2012
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette relative à un contrat de location-acquisition et flux de trésorerie liés aux activités de financement	(12 029)\$	(11 535)\$
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE	1 018 029	(1 778 992)
TRÉSORERIE AU DÉBUT	538 264	2 317 256
TRÉSORERIE À LA FIN	1 556 293 \$	538 264 \$
La trésorerie est composée du poste suivant:		
ENCAISSE	1 556 293 \$	538 264 \$

Un montant de 29 641 \$ pour l'acquisition d'immobilisations corporelles est inclus dans les créditeurs et frais courus au 31 mars 2013 (206 790\$ au 31 mars 2012).

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2013****1. CONSTITUTION ET OBJET**

L'Institut de la statistique du Québec (l'Institut), constitué en vertu de la Loi sur l'Institut de la statistique du Québec (L.R.Q. chapitre I-13.011), a pour mission de fournir des informations statistiques qui sont fiables et objectives sur la situation du Québec quant à tous les aspects de la société québécoise pour lesquels de telles informations sont pertinentes.

En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, l'Institut n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Aux fins de la présentation de ses états financiers, l'Institut utilise prioritairement le Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de l'Institut par la direction, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments faisant l'objet d'une estimation sont les services rendus non facturés, la durée de vie utile des immobilisations corporelles, les indemnités de vacances dues aux employés ainsi que la provision pour congés de maladie. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Instruments financiers

La trésorerie et les débiteurs sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les crédateurs et frais courus, les indemnités de vacances dues aux employés et l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2013 (SUITE)****2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)*****Comptabilisation des revenus, services rendus non facturés et revenus reportés***

Les revenus pour services rendus sont constatés selon la méthode de l'avancement des travaux. Les services rendus non facturés comprennent les honoraires et les déboursés non facturés aux clients à la valeur nette de réalisation. Les revenus reportés se composent de travaux facturés à l'avance. Une perte sur contrat est constatée dès que l'Institut détermine que le projet sera non rentable.

Charges

Les charges comprennent le coût des ressources qui sont consommées dans le cadre des activités de fonctionnement de l'exercice et qui peuvent être rattachées à ces activités.

ACTIFS FINANCIERS***Trésorerie et équivalents de trésorerie***

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés des fonds de caisse, des soldes bancaires, le cas échéant, déduction faite des chèques en circulation et des placements susceptibles de réalisation relativement rapide dont l'échéance est de trois mois ou moins de la date d'acquisition.

PASSIFS***Régimes de retraite***

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux puisque l'Institut ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2013 (SUITE)**

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers sont généralement utilisés afin de rendre des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les équipements informatiques loués en vertu d'un contrat de location-acquisition sont comptabilisés au coût, c'est-à-dire à la valeur actualisée des paiements minimums exigibles en vertu du bail, diminués des frais accessoires qu'ils renferment. L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile :

Améliorations locatives	5 ans
Ameublement	5 ans
Développement informatique	5 ans
Équipement	3 ans
Équipement informatique	4 ans
Logiciels	4 ans
Système téléphonique	3 ans
Outil de collecte	3 ans
Équipement informatique loué en vertu d'un contrat de location-acquisition	5 ans

Dépréciation d'actifs à long terme

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'Institut de fournir des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur nette comptable, son coût est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations corporelles sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice pour des services dont l'entité bénéficiera au cours du ou des prochains exercices. Elles sont imputées aux charges au moment où l'entité bénéficiera des services acquis.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2013 (SUITE)

3. MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES

SP 1201, « Présentation des états financiers »

Le 1^{er} avril 2012, l'Institut a adopté le chapitre SP 1201, « Présentation des états financiers ». Ce chapitre modifie et remplace le chapitre SP 1200, « Présentation des états financiers ». Les principales modifications sont les suivantes :

- > Les gains et les pertes de réévaluation sont présentés dans un nouvel état financier.
- > L'excédent ou le déficit cumulé est présenté comme étant le total de l'excédent ou du déficit cumulé lié aux activités et des gains et pertes de réévaluation cumulés.

L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière de l'Institut.

SP 3410, « Paiements de transfert »

Le 1^{er} avril 2012, l'Institut a adopté prospectivement le chapitre SP 3410, « Paiements de transfert ». Ce chapitre, qui modifie et remplace l'ancien chapitre SP 3410, « Paiements de transfert », établit des normes sur la façon de comptabiliser et de présenter les paiements de transfert versés à des particuliers, à des organisations ou à d'autres gouvernements, tant du point de vue du cédant que de celui du bénéficiaire.

L'application de cette norme n'a eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière de l'Institut.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2013 (SUITE)****3. MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES (suite)****SP 3450, « Instruments financiers »**

Le 1^{er} avril 2012, l'Institut a adopté prospectivement le chapitre SP 3450, « Instruments financiers ». Ce nouveau chapitre établit des normes de comptabilisation et d'évaluation des actifs financiers, des passifs financiers et des dérivés non financiers.

Les principaux éléments de ce chapitre sont les suivants :

- > Les éléments compris dans le champ d'application du chapitre sont classés dans l'une ou l'autre des deux catégories d'évaluation : juste valeur, ou coût ou coût après amortissement.
- > Jusqu'à ce qu'un élément soit décomptabilisé, les gains et les pertes découlant de la réévaluation à la juste valeur sont présentés dans l'état des gains et pertes de réévaluation.
- > De nouvelles obligations d'information sur les éléments présentés ainsi que sur la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers ont été ajoutées et sont présentées à la note 8.

En date du 1^{er} avril 2012, l'Institut :

- > a comptabilisé tous ses actifs financiers et ses passifs financiers dans son état de la situation financière et classé les éléments conformément aux catégories prescrites par le SP 3450;
- > a appliqué les critères prescrits par le SP 3450 pour identifier les actifs financiers et les passifs financiers qui doivent être évalués à la juste valeur;
- > a appliqué prospectivement les dispositions relatives à l'évaluation du présent chapitre.

L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière de l'Institut.

4. MARGE DE CRÉDIT AUTORISÉE

L'Institut dispose d'un crédit rotatif de 2 000 000\$ auprès du Fonds consolidé du revenu. Les avances portent intérêt au taux préférentiel de la Banque Nationale du Canada et sont venues à échéance le 31 mars 2013. Aux 31 mars 2013 et 2012, aucune avance n'avait été contractée.

Une nouvelle entente a été signée au 1^{er} avril 2013 portant le crédit rotatif à 3 000 000\$ et l'échéance au 31 mai 2018.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2013 (SUITE)

5. OBLIGATION DÉCOULANT D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION

	2013	2012
Obligation envers Toshiba solution d'affaires au taux de 4,2%, remboursable en versements mensuels de 1 111\$, comprenant capital et intérêts, échéant en février 2015	24 514 \$	36 543 \$

Les paiements minimums futurs aux termes du contrat de location-acquisition de même que la valeur actuelle des effets à payer au 31 mars 2013 sont les suivants :

Total des paiements minimums futurs	25 557 \$
Moins partie représentant les intérêts	1 043
	24 514 \$

Les paiements minimums futurs au cours des deux prochains exercices se chiffrent à :

- > 13 334\$ en 2014
- > 12 223\$ en 2015

**NOTES COMPLÉMENTAIRES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2013 (SUITE)**

6. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de l'Institut participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les taux de cotisation de l'Institut au RREGOP, au RRPE et au RRAS ont été respectivement de 8,94 %, 12,30 % et 12,30 % de la masse salariale cotisable du 1^{er} avril au 31 décembre 2012 et de 9,18 %, 12,30 % et 12,30 % du 1^{er} janvier au 31 mars 2013.

Les cotisations de l'Institut imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1 236 281 \$ (1 247 881 \$ en 2012). Les obligations de l'Institut envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

	2013	2012
Solde au début	3 713 646 \$	3 706 107 \$
Charge de l'exercice	1 247 676	1 514 900
Prestations versées au cours de l'exercice	(1 091 155)	(1 507 361)
Solde à la fin	3 870 167 \$	3 713 646 \$

L'Institut dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie. Ce programme donne lieu à des obligations à long terme dont les coûts sont assumés en totalité par l'Institut.

Le programme d'accumulation des congés de maladie permet à des employés d'accumuler les journées non utilisées des congés de maladie auxquels ils ont droit annuellement et de se les faire monnayer à 50 % en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2013 (SUITE)**

6. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Les employés peuvent également faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite. Actuellement, ce programme ne fait pas l'objet d'une capitalisation pour en pourvoir le paiement.

Les obligations du programme d'accumulation des congés de maladie augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à l'Institut. La valeur de cette obligation est établie à l'aide d'une méthode qui répartit le coût de ce programme sur la durée de la carrière active des employés.

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base notamment des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 mars 2013 :

	2013		2012	
	RRPE, RRAS	RREGOP	RRPE, RRAS	RREGOP
Taux de croissance de la rémunération	4,55%	3,95%	4,55%	3,95%
Taux d'actualisation	2,86%	3,69%	3,21%	3,83%
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	9 ans	17 ans	9 ans	17 ans

NOTES COMPLÉMENTAIRES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2013 (SUITE)

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2013									
	Améliorations locatives	Ameublement	Développement informatique	Équipement	Équipement informatique	Logiciels	Systèmes téléphoniques	Outil de collecte	Équipement informatique loué en vertu d'un contrat de location- acquisition	31 mars 2013
	\$									
Coût										
Solde au début	1 774 917	648 088	5 020 163	46 279	2 765 968	757 920	336 939	176 507	60 040	11 586 821
Acquisitions	71 692	16 130	0	0	175 355	147 911	0	0	0	438 088
Dispositions	0	0	0	0	(95 083)	(1 493)	0	0	0	(96 576)
Solde à la fin	1 846 609	664 218	5 020 163	46 279	2 846 240	931 338	336 939	176 507	60 040	11 928 333
Amortissement cumulé										
Solde au début	1 206 000	492 857	5 020 163	46 279	1 762 478	407 533	252 820	78 397	25 017	9 291 544
Amortissement	212 088	61 044	0	0	470 473	189 798	32 816	58 836	12 008	1 037 063
Dispositions	0	0	0	0	(94 422)	(1 493)	0	0	0	(95 915)
Solde à la fin	1 418 088	553 901	5 020 163	46 279	2 138 529	595 838	285 636	137 233	37 025	10 232 692
Valeur comptable nette	428 521	110 317	0	0	707 711	335 500	51 303	39 274	23 015	1 695 641

NOTES COMPLÉMENTAIRES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2013 (SUITE)

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2012									31 mars 2012
	Améliorations locatives	Ameublement	Développement informatique	Équipement	Équipement informatique	Logiciels	Systèmes téléphoniques	Outil de collecte	Équipement informatique loué en vertu d'un contrat de location- acquisition	
	\$									
Coût										
Solde au début	1 773 822	629 309	5 020 163	46 279	2 474 036	596 111	247 931	176 507	60 040	11 024 198
Acquisitions	1 095	18 779	0	0	291 932	194 860	89 008	0	0	595 674
Dispositions	0	0	0	0	0	(33 051)	0	0	0	(33 051)
Solde à la fin	1 774 917	648 088	5 020 163	46 279	2 765 968	757 920	336 939	176 507	60 040	11 586 821
Amortissement cumulé										
Solde au début	965 585	433 211	5 020 163	44 487	1 309 207	291 826	239 603	19 561	13 009	8 336 652
Amortissement	240 415	59 646	0	1 792	453 271	148 758	13 217	58 836	12 008	987 943
Dispositions	0	0	0	0	0	(33 051)	0	0	0	(33 051)
Solde à la fin	1 206 000	492 857	5 020 163	46 279	1 762 478	407 533	252 820	78 397	25 017	9 291 544
Valeur comptable nette	568 917	155 231	0	0	1 003 490	350 387	84 119	98 110	35 023	2 295 277

NOTES COMPLÉMENTAIRES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2013 (SUITE)

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion des risques liés aux instruments financiers

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que l'Institut subisse une perte financière si les contreparties font défaut d'exécuter les conditions des contrats. Les principaux risques de crédit pour l'Institut sont liés à l'encaisse et aux débiteurs.

L'Institut ne croit pas être exposé à un niveau de risque de crédit significatif à l'égard de ses clients.

	2013
Moins de 30 jours	2 193 989 \$
De 30 à 60 jours	290 867
Plus de 60 jours	1 997
	2 486 853 \$

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Institut ne soit pas en mesure de satisfaire ses obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance. L'Institut gère ce risque en tenant compte des besoins opérationnels et en recourant à ses facilités de crédit. L'Institut établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations.

Les flux de trésorerie contractuels relativement aux passifs financiers sont tous de moins d'un an :

	31 mars 2013		31 mars 2012
	Moins d'un an		Moins d'un an
Créditeurs et frais courus	1 294 945 \$	Créditeurs et charges à payer	1 450 232 \$
Indemnités de vacances dues aux employés	2 157 227	Indemnités de vacances dues aux employés	2 012 766

**NOTES COMPLÉMENTAIRES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2013 (SUITE)****9. OPÉRATIONS NON MONÉTAIRES**

Conformément à une entente de partenariat concernant le financement de l'Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ELDEQ), l'Institut s'est engagé à fournir des services à titre gratuit d'une valeur initiale totale de 711 100\$ à compter d'avril 2011, soit un montant résiduel de 130 550\$ en avril 2013 et de 50 000\$ au 1^{er} avril 2014. Le solde de cet engagement au 31 mars 2013 est de 180 550\$.

Conformément à une entente de partenariat concernant le fonctionnement de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec (OCCQ), l'Institut s'est engagé à fournir des services à titre gratuit d'une valeur initiale totale de 2 368 527\$ répartie sur trois ans, soit un montant annuel de 789 509\$ jusqu'en mars 2015. Le solde de cet engagement au 31 mars 2013 est de 1 579 018\$.

Conformément à une entente de partenariat concernant le financement de l'Observatoire économétrique, l'Institut s'est engagé à fournir des services à titre gratuit d'une valeur initiale totale de 1 251 778\$ soit un montant résiduel de 238 434\$ en mars 2014. Le solde de cet engagement au 31 mars 2013 est de 238 434\$.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2013 (SUITE)**

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

L'Institut est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec.

Les opérations avec ces apparentés incluses dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange se répartissent comme suit:

	2013	2012
Revenus		
Services rendus	12 173 221 \$	13 151 815 \$
Charges		
Traitements et avantages sociaux	808 894	836 400
Charges de fonctionnement	3 254 105	2 785 083
Actifs financiers		
Débiteurs	2 243 111	3 047 345
Services rendus non facturés	2 150 573	3 228 774
Passifs		
Créditeurs et frais courus	185 053	160 897
Revenus reportés	2 181 689	2 456 475
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	207 216	209 553

L'Institut n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement dans les états financiers.

Année financière 2011-2012

Rapport de la direction

Les états financiers de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec ont été dressés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans les autres sections du rapport annuel concordent avec l'information présentée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles financiers internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Institut reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification et de gestion des risques dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de l'Institut, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit de même que l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification et de gestion des risques pour discuter de tout élément concernant son audit.

La directrice générale,



LUCILLE DAOUST

La directrice des ressources financières et auxiliaires,



HÉLÈNE DUCLOS, CPA, CA

Montréal, le 10 septembre 2012

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec, qui comprennent le bilan au 30 juin 2012, les états des produits et charges, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

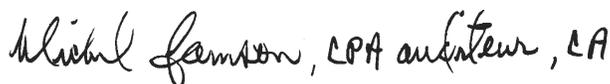
Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec au 30 juin 2012, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec par intérim,



MICHEL SAMSON, CPA AUDITEUR, CA

Montréal, le 10 septembre 2012

Produits et charges

DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2012

	2012 \$	2011 \$
PRODUITS		
Subvention du gouvernement du Québec (note 4)	27 415 462	26 571 241
Recyclage, perfectionnement et formation sur mesure	874 513	726 763
Enseignement régulier	1 287 811	1 046 487
Restauration	2 735 317	2 434 731
Hébergement	1 566 759	1 521 397
Intérêts sur placements	190 647	282 522
Services professionnels	194 684	288 646
Location de salles	253 598	225 877
Stationnement	212 616	213 182
Dons et commandites	250 162	434 183
Autres produits	321 833	269 847
	35 303 402	34 014 876
CHARGES		
Traitements et avantages sociaux	18 074 274	17 425 681
Fournitures pédagogiques et administratives	2 832 036	2 670 555
Entretien, réparations et services publics	2 429 470	1 862 362
Services auxiliaires	2 264 368	2 080 028
Taxes foncières et autres	1 507 345	1 489 095
Formateurs, conférenciers et soutien étudiant	730 226	701 871
Services professionnels	858 441	610 331
Communications et déplacements	649 819	582 262
Frais de gestion de stationnement	87 892	87 429
Autres frais administratifs	118 126	108 411
Intérêts sur la dette à long terme	2 239 742	1 954 033
Autres frais financiers	117 097	99 639
Perte à la radiation d'immobilisations	1 200	4 329
Amortissement des immobilisations	4 486 768	4 446 403
Perte non matérialisée sur actifs financiers détenus à des fins de transactions	6 369	2 178
	36 403 173	34 124 607
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(1 099 771)	(109 731)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Évolution des actifs nets

DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2012

	Investissement en immobilisations \$	Affecté \$	Non affecté \$	2012 \$	2011 \$
Solde au début	875 711	2 301 491	632 881	3 810 083	3 980 694
Insuffisance des produits sur les charges	(272 451)	–	(827 320)	(1 099 771)	(109 731)
Investissement en immobilisations	272 225	–	(272 225)	–	–
Affectations d'origine interne (note 5)	–	(862 721)	862 721	–	–
Virement du gain (perte) matérialisé sur les actifs disponibles à la vente à l'état des produits et charges	–	–	30 491	30 491	(25 099)
Variation du gain (perte) non matérialisé sur les actifs disponibles à la vente	–	–	2 136	2 136	(35 781)
SOLDE À LA FIN	875 485	1 438 770	428 684	2 742 939	3 810 083

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Bilan

AU 30 JUIN 2012

	2012 \$	2011 \$
ACTIF		
À COURT TERME		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 12)	3 737 201	999 563
Placements disponibles à la vente (note 6)	2 079 327	5 296 008
Créances (note 7)	1 025 419	2 175 816
Stocks	311 246	275 015
Charges payées d'avance	1 560 555	2 342 322
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec	2 867 800	2 833 658
	11 581 548	13 922 382
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec	41 076 343	42 570 032
Placements disponibles à la vente (note 6)	1 255 945	1 834 816
Immobilisations (note 8)	27 411 817	31 389 289
	81 325 653	89 716 519
PASSIF		
À COURT TERME		
Charges à payer et frais courus (note 10)	3 641 621	4 723 354
Subventions perçues d'avance	1 318 121	2 225 291
Portion de la dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 11)	1 493 689	1 420 766
	6 453 431	8 369 411
Subventions reportées relatives aux immobilisations (note 9)	25 475 122	29 452 368
Provision pour congés de maladie (note 10)	3 891 591	3 828 398
Dette à long terme (note 11)	41 076 343	42 570 032
	76 896 487	84 220 209
ACTIFS NETS (note 5)		
Apports du gouvernement du Québec	1 686 227	1 686 227
Actifs nets investis en immobilisations	875 485	875 711
Actifs nets grevés d'affectations d'origine interne	1 438 770	2 301 491
Actifs nets non affectés	428 684	632 881
	4 429 166	5 496 310
	81 325 653	89 716 519

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,

Le président,



PAOLO DI PIETRANTONIO, CPA, CA

Pour le comité de vérification et de gestion des risques,

La présidente,



JOHANNE BLANCHARD, CPA, CA

Flux de trésorerie

DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2012

	2012 \$	2011 \$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Insuffisance des produits sur les charges	(1 099 771)	(109 731)
Ajustements pour :		
Perte à la radiation d'immobilisations	1 200	4 329
Amortissement des immobilisations	4 486 768	4 446 403
Amortissement des subventions reportées relatives aux immobilisations	(4 214 317)	(4 179 165)
Perte matérialisée sur actifs financiers disponibles à la vente	203 671	187 440
Perte non matérialisée sur actifs financiers détenus à des fins de transactions	6 369	2 178
	(616 080)	351 454
Variation des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation	1 666 841	(7 843 954)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	1 050 761	(7 492 500)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(510 496)	(322 797)
Disposition d'immobilisations	-	200
Acquisition de placements disponibles à la vente	(14 650 492)	(18 877 133)
Disposition de placements disponibles à la vente	18 275 000	18 094 000
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	3 114 012	(1 105 730)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Acquisition d'une dette à long terme	-	9 100 000
Remboursement de la dette à long terme	(1 420 766)	(1 387 521)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(1 420 766)	7 712 479
VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	2 744 007	(885 751)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	999 563	1 887 492
Perte non matérialisée sur actifs financiers détenus à des fins de transactions	(6 369)	(2 178)
	993 194	1 885 314
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 12)	3 737 201	999 563

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires

30 JUIN 2012

1. Constitution et objets

L'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec, corporation constituée par une loi spéciale (L.R.Q., chapitre I-13.02), a pour objets de fournir des activités de formation professionnelle dans les domaines de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme, ainsi que de faire de la recherche, d'apporter de l'aide technique, de produire de l'information et de fournir des services dans ces domaines.

Les sommes reçues par l'Institut doivent être affectées au paiement de ses obligations et, à la demande du gouvernement, le solde doit être versé au Fonds consolidé du revenu.

En vertu de sa loi constitutive, l'Institut est un mandataire de l'État et n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

2. Méthodes comptables

La préparation des états financiers de l'Institut, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence sur la comptabilisation des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments faisant l'objet d'estimation sont la provision pour congés de maladie et la durée de vie utile des immobilisations. Les résultats réels pourraient différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Les coûts sont établis selon la méthode de l'épuisement successif.

Immobilisations

Les immobilisations, comprenant les projets en cours, sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants :

Immobilisations corporelles

Bâtiment	4 %
Aménagements de nature permanente	10 %
Équipement de cuisine et matériel technique	10 %
Équipement informatique	20 %
Matériel roulant	25 %

Immobilisations incorporelles

Logiciels	20 %
-----------	------

Dépréciation des immobilisations

Les immobilisations sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable, mesurée en comparant leur valeur nette comptable à la valeur estimative non actualisée des flux de trésorerie résultant de leur utilisation. Les immobilisations ayant subi une perte de valeur sont comptabilisées à leur juste valeur, déterminée essentiellement en utilisant la valeur estimative actualisée des flux de trésorerie futurs provenant de leur utilisation et de leur cession éventuelle.

Constatation des produits

Subventions

Les subventions à recevoir relatives aux immobilisations sont constatées dans l'exercice au cours duquel l'Institut a obtenu le financement donnant droit à ces subventions ou au cours duquel les travaux ont été réalisés.

L'Institut applique la méthode du report; ainsi, les subventions relatives aux acquisitions d'immobilisations amortissables sont constatées à titre de produits selon la même méthode et les mêmes taux que ceux utilisés pour l'amortissement des immobilisations auxquelles elles réfèrent.

Les subventions relatives au fonctionnement sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont octroyées à l'Institut, qu'elles soient reçues ou à recevoir.

Prestation de services et ventes

Les produits provenant de la prestation de services et des ventes sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- La livraison a eu lieu et les services ont été rendus;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Avantages sociaux

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises gouvernementaux à prestations déterminées, étant donné que l'Institut ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'entité consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, l'encaisse ainsi que les placements dont l'échéance est inférieure ou égale à 90 jours à partir de la date d'acquisition et facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation

L'Institut a désigné les placements comme disponibles à la vente et ceux-ci sont comptabilisés à leur juste valeur. Les actifs et les passifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, puis évalués selon leur catégorie :

ACTIFS/PASSIFS	CATÉGORIES	ÉVALUATION SUBSÉQUENTE
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Actifs financiers détenus à des fins de transactions	Juste valeur
Placements	Actifs financiers disponibles à la vente	Juste valeur
Créances	Prêts et créances	Coût*
Charges à payer et frais courus	Autres passifs financiers	Coût*
Dette à long terme	Autres passifs financiers	Coût*

*Le coût est déterminé en utilisant la méthode du coût moyen après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

L'Institut classe les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur selon une hiérarchie à trois niveaux fondée sur le type de données utilisées pour réaliser ces évaluations :

- **Niveau 1** : cours (non ajusté) sur les marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- **Niveau 2** : données autres que les cours visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (c.-à-d. les prix) ou indirectement (c.-à-d. les dérivés des prix);
- **Niveau 3** : données pour l'actif ou le passif qui ne sont pas basées sur les données du marché (données non observables).

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

3. Modification future de référentiel comptable

En décembre 2010, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public a modifié la préface des normes comptables pour le secteur public dans le but d'enjoindre les organismes sans but lucratif du secteur public, de se conformer soit au *Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public*, avec les chapitres SP 4200 à SP 4270, soit au *Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public* sans ces chapitres, et ce, à compter des exercices ouverts le 1^{er} janvier 2012. En date du 30 juin 2012, l'Institut n'a pas encore fait le choix de son référentiel comptable. L'Institut évalue actuellement les incidences futures du choix de son référentiel comptable sur la comptabilisation, l'évaluation ainsi que les informations à fournir dans les états financiers.

4. Subvention du gouvernement du Québec

	2012 \$	2011 \$
Fonctionnement	20 378 144	20 342 575
Intérêts sur la dette à long terme	2 239 742	1 954 033
Virement des subventions reportées relatives aux immobilisations	4 157 492	4 126 034
Autres	640 084	148 599
	27 415 462	26 571 241

5. Actifs nets

L'Institut gère plusieurs subventions pour lesquelles il existe des affectations d'origine interne précisant les conditions à respecter pour utiliser ces ressources financières. L'Institut gère ses actifs nets en effectuant une gestion prudente de ses produits et charges et en préparant annuellement des budgets équilibrés.

Les actifs nets grevés d'affectations d'origine interne sont affectés au maintien de l'actif, à l'acquisition future d'immobilisations et à la réalisation des projets spéciaux.

L'Institut s'est conformé aux exigences de ces affectations internes.

6. Placements disponibles à la vente

	2012 \$	2011 \$
Obligations de municipalités à des taux fixes variant de 2,25 % à 5,45 %, échéant de juillet 2012 à décembre 2019	3 335 272	7 130 824
Portion échéant au cours du prochain exercice	(2 079 327)	(5 296 008)
	1 255 945	1 834 816

7. Créances

	2012 \$	2011 \$
Recyclage, perfectionnement et formation sur mesure	246 001	236 183
Restauration et hébergement	146 605	203 191
Taxes	17 311	1 286 506
Autres créances*	560 906	358 902
	970 823	2 084 782
Courus		
Intérêts sur placements	54 596	89 833
Taxes	-	1 201
	1 025 419	2 175 816

*Ces créances comprennent des sommes à recevoir de la Société immobilière du Québec pour l'amélioration des infrastructures de 455 916 \$ (2011 : 119 031 \$).

8. Immobilisations

			2012	2011
	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	NET	NET
	\$	\$	\$	\$
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrain	795 900	-	795 900	795 900
Bâtiment	29 270 040	14 655 820	14 614 220	15 788 230
Aménagements de nature permanente*	26 675 478	17 792 305	8 883 173	11 181 165
Équipement de cuisine et matériel technique*	9 574 859	7 205 960	2 368 899	3 025 131
Équipement informatique	1 062 261	792 244	270 017	117 971
Matériel roulant	25 972	25 972	-	-
Œuvres d'art	265 310	-	265 310	265 310
	67 669 820	40 472 301	27 197 519	31 173 707
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Logiciels	968 031	753 733	214 298	215 582
	68 637 851	41 226 034	27 411 817	31 389 289

*Ces immobilisations comprennent des projets en cours non amortis de 41 876 \$ (2011 : 46 147\$).

9. Subventions reportées relatives aux immobilisations

	2012 \$	2011 \$
GOVERNEMENT DU QUÉBEC		
Solde au début	28 968 882	32 899 007
Subvention du gouvernement du Québec	194 447	195 909
Virement de l'exercice	(4 157 492)	(4 126 034)
Solde à la fin	25 005 837	28 968 882
AUTRES		
Solde au début	483 486	505 863
Autres contributions	42 624	30 754
Virement de l'exercice	(56 825)	(53 131)
Solde à la fin	469 285	483 486
	25 475 122	29 452 368

10. Avantages sociaux

Régimes de retraite

Les membres du personnel de l'Institut participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Le 1^{er} janvier 2012, le taux de cotisation de l'Institut au RREGOP est passé à 8,94 % (2011 : 8,69 %) de la masse salariale et celui du RRPE et du RRAS à 12,30 % (2011 : 11,54 %).

Les cotisations de l'Institut imputées aux résultats de l'exercice, selon la comptabilité des régimes à cotisations déterminées, s'élèvent à 905 441 \$ (2011 : 882 922 \$). Ce montant constitue les obligations de l'Institut envers ces régimes.

	2012 \$	2011 \$
PROVISION POUR VACANCES*		
Solde au début	1 548 922	1 624 941
Charges de l'exercice	1 782 066	1 611 650
Prestations versées au cours de l'exercice	(1 560 574)	(1 687 669)
Solde à la fin	1 770 414	1 548 922
*Incluse au poste Charges à payer et frais courus.		
PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE		
Solde au début	3 828 398	3 812 286
Charges de l'exercice	635 441	808 879
Prestations versées au cours de l'exercice	(572 248)	(792 767)
Solde à la fin	3 891 591	3 828 398

Description

Les employés de l'Institut accumulent des journées de maladie conformément aux conventions collectives en vigueur et ont le choix de les utiliser comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite. L'Institut estime qu'il disposera des fonds nécessaires lui permettant de verser les prestations lorsqu'elles deviendront exigibles.

Évaluations et estimations subséquentes

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base, notamment, des estimations et des hypothèses économiques à long terme au 30 juin :

HYPOTHÈSE	RREGOP		RRPE/RRAS	
	2012	2011	2012	2011
Taux d'actualisation	1,25 %, 3,2 % et 3,3 %	1,85 % et 4,1 %	2,8 % et 3,3 %	1,4 %, 3,9 % et 4,1 %
Taux d'indexation	2 % à 3,25 %	1,25 % à 3,25 %	2 % à 3,25 %	1,25 % à 3,25 %
Durée résiduelle moyenne d'activité	1, 9 et 24 ans	2, 10 et 24 ans	7 et 20 ans	1, 9 et 22 ans

11. Dette à long terme

	2012 \$	2011 \$
Emprunts du Fonds de financement du gouvernement du Québec, échéant le 3 juin 2030, remboursables par versements semestriels incluant capital et intérêts		
1 370 175 \$ au taux fixe de 5,258 %	31 389 804	32 417 237
112 762 \$ au taux fixe de 4,679 %	2 701 860	2 795 861
349 974 \$ au taux fixe de 4,539 %	8 478 368	8 777 700
	42 570 032	43 990 798
Portion de la dette à long terme échéant au cours du prochain exercice	(1 493 689)	(1 420 766)
	41 076 343	42 570 032

Les versements en capital exigibles au cours des cinq prochains exercices, sont les suivants :

2013	1 493 689 \$
2014	1 570 369 \$
2015	1 651 001 \$
2016	1 735 788 \$
2017	1 824 946 \$

Aux fins d'assurer le remboursement en capital et intérêts des emprunts contractés en vertu du régime d'emprunts à court ou à long terme auprès du Fonds de financement institué par l'Institut, le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à l'Institut les sommes requises pour suppléer à l'inexécution de ses obligations dans la situation où celui-ci ne serait pas en mesure de les rencontrer pour l'un ou l'autre de ces emprunts.

12. Flux de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés au bilan :

	2012 \$	2011 \$
Encaisse	2 051 513	699 476
Placements à taux fixes de 1,55 % à 5,65 %, dont l'échéance est inférieure ou égale à 90 jours à partir de la date d'acquisition	1 685 688	300 087
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 737 201	999 563

Les intérêts versés par l'Institut au cours de l'exercice, s'élèvent à 2 245 054 \$ (2011 : 1 928 325 \$).

13. Instruments financiers

Juste valeur

	NIVEAU	2012		2011	
		VALEUR COMPTABLE \$	JUSTE VALEUR \$	VALEUR COMPTABLE \$	JUSTE VALEUR \$
Actifs détenus à des fins de transaction ¹	1	3 737 201	3 737 201	999 563	999 563
Actifs disponibles à la vente ²	1	3 335 272	3 335 272	7 130 824	7 130 824
Prêts et créances ¹	S. O.	1 025 419	1 025 419	2 175 816	2 175 816
Autres passifs financiers					
Charges à payer et frais courus ¹	S. O.	3 641 621	3 641 621	4 723 354	4 723 354
Dette à long terme ³	S. O.	42 570 032	50 890 878	43 990 798	48 777 571

1. La valeur comptable nette des instruments financiers à court terme se rapproche de leur juste valeur étant donné leur échéance à court terme.

2. La juste valeur des placements est obtenue d'une maison de courtage certifiée.

3. La juste valeur de la dette à long terme a été établie en utilisant le taux du marché au 30 juin 2012 pour actualiser les flux monétaires.

Une variation de 1 % des taux d'intérêt au 30 juin 2012 aurait eu pour effet d'augmenter ou de diminuer la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente et les actifs nets de 43 703 \$ au 30 juin 2012 (2011 : 64 446 \$).

Risque de crédit

L'exposition au risque de crédit de l'Institut correspond à la valeur comptable des éléments d'actifs financiers. Le risque de crédit afférent à ces actifs ne se concentre pas dans un seul secteur d'activité. L'Institut procède à une évaluation continue de ces actifs et comptabilise une provision pour pertes au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables.

L'analyse des créances se détaille comme suit :

	2012			2011		
	VALEUR BRUTE \$	PERTE DE VALEUR \$	VALEUR NETTE \$	VALEUR BRUTE \$	PERTE DE VALEUR \$	VALEUR NETTE \$
CRÉANCES						
Courantes	832 857	–	832 857	1 818 246	–	1 818 246
En souffrance depuis :						
31 à 90 jours	65 935	–	65 935	236 692	–	236 692
91 à 365 jours	72 031	–	72 031	24 630	–	24 630
plus de 365 jours	404	404	–	5 618	404	5 214
	971 227	404	970 823	2 085 186	404	2 084 782

Risque de liquidité

L'Institut considère qu'il détient suffisamment de placements facilement convertibles en trésorerie et également de sources de financement afin de s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme.

14. Opérations entre parties liées

En plus des opérations entre parties liées divulguées dans les états financiers et comptabilisées à leur valeur d'échange, l'Institut est partie liée à tous les ministères et fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec, ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Institut n'a conclu aucune opération commerciale avec ces parties liées, autre que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement dans les états financiers.

15. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 2011 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2012.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (l'Institut) ont été dressés par la Direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la Direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Institut reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la Direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification, dont les membres ne font pas partie de la Direction. Ce comité rencontre la Direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de l'Institut, conformément aux Normes d'audit généralement reconnues du Canada et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Président-directeur général



Juan Roberto Iglesias

Vice-présidente à la gouvernance et à l'administration



Lucie Robitaille
Montréal, le 20 juin 2013

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2013, l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

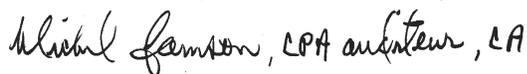
Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux au 31 mars 2013, ainsi que des résultats de ses activités, des gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q. chapitre V – 5.01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception des changements apportés aux méthodes relatives aux instruments financiers, aux paiements de transfert et aux placements de portefeuille et expliqués à la note 3, ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le Vérificateur général du Québec par intérim



Michel Samson, CPA auditeur, CA
Montréal, le 20 juin 2013

ÉTATS FINANCIERS

Institut national d'excellence en santé et en services sociaux

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ

De l'exercice clos le 31 mars 2013

	2013 Budget	2013	2012
Revenus	\$	\$	\$
Gouvernement du Québec	12 655 700	15 089 391	14 291 818
Gouvernement du Canada	-	-	36 521
Autres revenus	-	166 405	141 646
Intérêts	-	59 828	13 668
	<u>12 655 700</u>	<u>15 315 624</u>	<u>14 483 653</u>
Charges			
Traitements et avantages sociaux	10 189 300	11 041 165	11 294 181
Services professionnels et administratifs	770 000	911 347	1 252 898
Loyer	745 000	800 323	820 113
Frais de déplacement	150 000	190 529	195 654
Papeterie, impression et frais de bureau	121 500	132 993	140 419
Frais de réunion, congrès et formation	180 800	193 886	246 327
Publicité, promotion et télécommunications	145 100	187 456	263 670
Services externes	310 200	301 337	366 425
Documentation	8 000	10 484	9 347
Assurances	4 000	3 921	3 877
Amortissement des immobilisations corporelles	-	196 482	119 484
Frais généraux	31 800	63 281	56 293
	<u>12 655 700</u>	<u>14 033 204</u>	<u>14 768 688</u>
Excédent (déficit) de l'exercice	-	1 282 420	(285 035)
Excédent cumulé au début de l'exercice	-	2 430 958	2 715 993
Excédent cumulé à la fin de l'exercice	-	3 713 378	2 430 958

Revenus et charges par secteur d'activité (note 8)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTATS FINANCIERS

Institut national d'excellence en santé et en services sociaux

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 mars 2013

	2013	2012
	\$	\$
Actifs financiers		
Trésorerie	3 365 142	4 559 182
Certificat de placement, 1,3%	2 500 000	-
Contributions à recevoir du ministère de la Santé et Services sociaux	104 187	129 628
Débiteurs	79 025	137 252
	<u>6 048 354</u>	<u>4 826 062</u>
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	876 640	911 705
Provision pour vacances (note 5)	827 139	658 694
Provision pour congés de maladie (note 5)	1 018 099	800 924
Contributions reportées (note 6)	-	498 049
	<u>2 721 878</u>	<u>2 869 372</u>
Actifs financiers nets	<u>3 326 476</u>	<u>1 956 690</u>
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 7)	383 576	471 345
Charges payées d'avance	3 326	2 923
	<u>386 902</u>	<u>474 268</u>
Excédent cumulé	<u>3 713 378</u>	<u>2 430 958</u>

Obligations contractuelles et passifs éventuels (notes 10 et 11)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le conseil d'administration

Président-directeur général



Juan Roberto Iglesias

Vice-présidente à la gouvernance et à l'administration



Lucie Robitaille

ÉTATS FINANCIERS

Institut national d'excellence en santé et en services sociaux

ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS

De l'exercice clos le 31 mars 2013

	2013	2012
	\$	\$
Excédent (déficit) de l'exercice	1 282 420	(285 035)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(108 713)	(163 185)
Amortissement des immobilisations corporelles	196 482	119 484
	<u>1 370 189</u>	<u>(328 736)</u>
Variation des charges payées d'avance	(403)	(2 923)
Augmentation (diminution) des actifs financiers nets	1 369 786	(331 659)
Actifs financiers nets au début de l'exercice	1 956 690	2 288 349
Actifs financiers à la fin de l'exercice	<u>3 326 476</u>	<u>1 956 690</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTATS FINANCIERS

Institut national d'excellence en santé et en services sociaux

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

De l'exercice clos le 31 mars 2013

	2013	2012
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent (déficit) de l'exercice	1 282 420	(285 035)
Élément sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissements des immobilisations corporelles	196 482	119 484
	<u>1 478 902</u>	<u>(165 551)</u>
Variations des actifs et passifs liés au fonctionnement :		
Contributions à recevoir	25 441	2 888 811
Débiteurs	58 227	(122 002)
Charges payées d'avance	(403)	(2 923)
Créditeurs et charges à payer	(35 065)	(305 126)
Provision pour vacances	168 445	162 347
Provision pour congés de maladie	217 175	138 907
Contributions reportées	(498 049)	(302 571)
	<u>(64 229)</u>	<u>2 457 443</u>
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	<u>1 414 673</u>	<u>2 291 892</u>
Activités de placements		
Placement effectué et flux de trésorerie utilisés pour les activités de placements	(2 500 000)	-
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations et flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement en immobilisations	(108 713)	(163 185)
(Diminution) augmentation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	<u>(1 194 040)</u>	<u>2 128 707</u>
Trésorerie au début de l'exercice	<u>4 559 182</u>	<u>2 430 475</u>
Trésorerie à la fin de l'exercice	<u>3 365 142</u>	<u>4 559 182</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTATS FINANCIERS

Institut national d'excellence en santé et en services sociaux

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2013

1. CONSTITUTION ET OBJET

L'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (ci-après « l'Institut »), constitué par la Loi sur l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (L.R.Q.c.l.13.03), est mandataire de l'État institué en vertu de l'article 2. Il a pour mission de promouvoir l'excellence clinique et l'utilisation efficace des ressources dans le secteur de la santé et des services sociaux. Il succède au Conseil du médicament, constitué en vertu de l'article 53 de la Loi sur l'assurance médicaments (L.R.Q., chapitre A-29.01) et à l'Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé, constituée par le décret no 855-2000 (2000, G.O.2, 5248), au regard des fonctions confiées à l'Institut. Aux fins de sa mission, il réalise notamment plusieurs activités d'évaluations, d'analyses et de recherches et entretient d'étroites collaborations avec les cliniciens, les gestionnaires et les chercheurs dans le domaine de la prestation des soins et services et avec l'ensemble des acteurs du système de santé et des services sociaux.

En vertu de sa loi constitutive, l'Institut n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, l'Institut utilise prioritairement les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus est cohérente avec ce dernier.

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables pour le secteur public exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence sur les montants présentés aux titres d'actifs financiers, de passifs et d'actifs non financiers en date des états financiers ainsi que sur les montants présentés aux titres de revenus et charges de l'exercice. La provision pour les avantages sociaux futurs, la durée de vie utile prévue des immobilisations corporelles et la perte de valeur des immobilisations corporelles sont les éléments les plus importants pour lesquels des estimations ont été faites. Les résultats réels peuvent différer de façon significative de ces estimations.

INSTRUMENTS FINANCIERS

La trésorerie, le certificat de placement, la contribution à recevoir du ministère de la Santé et des Services sociaux et les débiteurs sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût.

Les créditeurs et charges à payer, exception faite des avantages sociaux à payer, et la provision pour vacances sont classés dans la catégorie des passifs financiers.

CONSTATATION DES REVENUS

Les contributions de l'exercice sont inscrites à titre de revenu dans l'exercice où elles sont autorisées, que tous les critères d'admissibilité sont rencontrés et, le cas échéant, que les stipulations sont respectées.

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie se compose de l'encaisse.

PASSIFS**Provision pour congés de maladie**

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

Régime de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux, étant donné que l'Institut ne dispose pas suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

ACTIFS NON FINANCIERS**Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective, selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée indiquée ci-dessous.

Catégorie	Durée
Développement informatique	5 ans
Équipements informatiques	3 ans
Mobilier et équipements	5 ans
Améliorations locatives	5 ans

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'Institut de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations corporelles sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est permise.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devise étrangère.

3. ADOPTION DE NOUVELLES NORMES COMPTABLES**Chapitre SP 1201 - Présentation des états financiers**

Le 1^{er} avril 2012, l'Institut a adopté le chapitre SP 1201 - Présentation des états financiers. Ce chapitre modifie et remplace le chapitre SP 1200 - Présentation des états financiers. Les principales modifications qui ont été apportées au chapitre sont les suivantes :

- les gains et pertes de réévaluation sont présentés dans un nouvel état financier ;
- l'excédent ou le déficit accumulé est présenté comme étant le total de l'excédent ou du déficit accumulé lié aux activités et des gains et pertes de réévaluation cumulés.

L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière de l'Institut.

Chapitre SP 3041 - Placements de portefeuille

Le 1^{er} avril 2012, l'Institut a adopté le chapitre SP 3041 - Placements de portefeuille. Ce chapitre modifie et remplace le chapitre SP 3040 - Placements de portefeuille. Les principales modifications qui ont été apportées sont les suivantes :

- les parts de fonds communs de placement ont été intégrées dans le champ d'application ;
- les définitions ont été harmonisées avec celles du chapitre SP 3450 - Instruments financiers ;
- l'exigence de comptabilisation à la valeur d'acquisition est supprimée, puisque les dispositions du chapitre SP 3450 relatives à la comptabilisation et à l'évaluation s'appliquent, sauf s'il s'agit de la comptabilisation initiale d'un placement de portefeuille assorti de conditions avantageuses importantes ;
- les autres dispositions, y compris celles concernant l'emploi de la méthode du taux d'intérêt effectif, ont été harmonisées avec celles du chapitre SP 3450.

L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les résultats d'exploitation ni sur la situation financière de l'Institut.

Chapitre SP 3410 - Paiements de transfert

Pour l'année financière 2012-2013, l'Institut a adopté prospectivement le chapitre SP 3410 – Paiements de transfert du *Manuel de comptabilité pour le secteur public*. Ce chapitre décrit la nouvelle norme qui établit la façon de comptabiliser et de présenter les paiements de transfert versés tant du point de vue du gouvernement cédant que celui du gouvernement bénéficiaire. L'adoption de cette nouvelle norme a eu des répercussions sur les résultats et sur la situation financière puisque la comptabilisation et la présentation des subventions et transferts reçus du ministère de la Santé et des Services sociaux ou du Conseil du trésor ont été modifiées. Ces impacts ont été divulgués à la note 6.

Chapitre SP 3450 - Instruments financiers

Le 1^{er} avril 2012, l'Institut a adopté le chapitre SP 3450 - Instruments financiers. Ce nouveau chapitre établit des normes de comptabilisation et d'évaluation des actifs financiers, des passifs financiers et des dérivés non financiers.

Les principaux éléments du nouveau chapitre sont les suivants :

- les éléments compris dans le champ d'application du chapitre sont classés dans l'une ou l'autre des deux catégories d'évaluation : juste valeur, ou coût ou coût après amortissement ;
- jusqu'à ce qu'un élément soit décomptabilisé, les gains et les pertes découlant de la réévaluation à la juste valeur sont présentés dans l'état des gains et pertes de réévaluation ;
- de nouvelles obligations d'information sur les éléments présentés ainsi que sur la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers ont été ajoutées et sont présentées à la note 10.

En date du 1^{er} avril 2012, l'Institut :

- a comptabilisé tous ses actifs financiers et ses passifs financiers dans son état de la situation financière et classé les éléments conformément aux catégories prescrites par le SP 3450 ;

- a appliqué les critères prescrits par le SP 3450 pour identifier les actifs financiers et les passifs financiers qui doivent être évalués à la juste valeur ;
- a appliqué prospectivement les dispositions relatives à l'évaluation du présent chapitre.

L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière de l'Institut.

4. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2013	2012
	\$	\$
Fournisseurs et frais courus	657 906	792 831
Traitements	183 218	100 420
Avantages sociaux	35 516	18 454
	876 640	911 705

5. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel régulier de l'Institut participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Au 1^{er} janvier 2013, le taux de cotisation de l'Institut au RREGOP est passé de 8,94% à 9,18% de la masse salariale cotisable, celui du RRPE et du RRAS s'est maintenu à 12,30%. Les cotisations de l'Institut imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 366 079 \$ pour l'exercice 2013 et à 210 132 \$ en 2012. Les obligations de l'Institut envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie et vacances

L'Institut dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie. Ce programme donne lieu à des obligations à long terme dont les coûts sont assumés en totalité par l'Institut.

Le programme d'accumulation des congés de maladie permet à des employés d'accumuler les journées non utilisées des congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de se les faire monnayer, en cas de cessation d'emploi de départ à la retraite ou de décès, à raison de 50% pour les 132 premiers jours accumulés. Les salariés peuvent également faire le choix d'utiliser ces journées accumulées, peu importe le nombre, comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ à la retraite ou en préretraite.

La provision pour congés de maladie est ajustée pour tenir compte des ajustements salariaux annuels et elle est établie à l'aide d'une méthode qui répartit le coût de ce programme sur la durée de la carrière active des employés.

De plus, la provision pour congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 mars 2013 :

	2013		2012	
	RREGOP	RRAS et RRPE	RREGOP	RRAS et RRPE
Taux d'indexation	3,95 %	3,80 %	3,95 %	3,30 %
Taux d'actualisation	3,65 %	2,04 %	3,61 %	1,36 %
Durée résiduelle moyenne d'activités des salariés actifs	16 ans	5 ans	12 ans	1 an

La provision pour vacances n'a fait l'objet d'aucun calcul d'actualisation. L'Institut estime que les vacances accumulées seront prises dans l'exercice suivant.

	2013			2012		
	Vacances	Congés de maladie	Total	Vacances	Congés de maladie	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde du début	658 694	800 924	1 459 618	496 347	662 017	1 158 364
Transferts	-	96 467	96 467	-	-	-
Charges de l'exercice	498 396	193 308	691 704	322 320	177 702	500 022
Prestations versées au cours de l'exercice	(329 951)	(72 600)	(402 551)	(159 973)	(38 795)	(198 768)
Solde à la fin	827 139	1 018 099	1 845 238	658 694	800 924	1 459 618

6. CONTRIBUTIONS REPORTÉES

	2013	2012
	\$	\$
Gouvernement du Québec - recherche	-	298 558
Comité de l'évolution des pratiques en oncologie	-	151 615
Comité d'évaluation en oncologie	-	47 876
Cardiologie tertiaire	-	498 049

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2013			2012		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Développement informatique	280 242	68 293	211 949	200 550	27 722	172 828
Équipement informatique ¹	146 662	83 310	63 352	117 642	49 217	68 425
Mobilier et équipements	188 742	93 821	94 921	188 742	60 042	128 700
Améliorations locatives	160 239	146 885	13 354	160 239	58 847	101 392
	775 885	392 309	383 576	667 173	195 828	471 345

1 En 2013, aucun montant (28 380 \$ pour 2012) représente des travaux en cours relatifs à du développement d'équipements informatiques qui ne sont pas amortis pour l'exercice clos le 31 mars 2013.

Les acquisitions et l'amortissement pour l'exercice clos le 31 mars 2013 sont les suivants :

	2013	2012	2013	2012
	Acquisitions	Acquisitions	Amortissements	Amortissements
	\$	\$	\$	\$
Développement informatique	79 692	99 550	40 571	25 557
Équipement informatique ¹	29 020	44 126	34 093	27 877
Mobilier et équipements	-	13 093	33 779	34 644
Améliorations locatives	-	6 416	88 038	31 406
	108 712	163 185	196 481	119 484

8. REVENUS ET CHARGES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

	2013			2012		
	Activités régulières	Projets spéciaux	Total	Activités régulières	Projets spéciaux	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus						
Gouvernement du Québec	12 768 592	2 320 799	15 089 391	12 539 344	1 752 474	14 291 818
Gouvernement du Canada	-	-	-	-	36 521	36 521
Autres revenus	166 405	-	166 405	141 646	-	141 646
Intérêts	59 828	-	59 828	13 668	-	13 668
	12 994 825	2 320 799	15 315 624	12 694 658	1 788 995	14 483 653
Charges						
Traitements et avantages sociaux	9 849 181	1 191 984	11 041 165	9 933 683	1 360 498	11 294 181
Services professionnels et administratifs	831 278	80 069	911 347	1 234 517	18 381	1 252 898
Loyer	800 323	-	800 323	820 113	-	820 113
Frais de déplacement	167 211	23 318	190 529	178 110	17 544	195 654
Papeterie, impression et frais de bureau	130 915	2 078	132 993	136 081	4 338	140 419
Frais de réunion, congrès et formation	175 503	18 383	193 886	201 742	44 585	246 327
Publicité, promotion et télécommunication	174 413	13 043	187 456	253 604	10 066	263 670
Services externes	226 733	74 604	301 337	337 072	29 353	366 425
Documentation	8 623	1 861	10 484	7 900	1 447	9 347
Assurances	3 921	-	3 921	3 877	-	3 877
Amortissements des immobilisations	196 482	-	196 482	119 484	-	119 484
Frais généraux	60 035	3 246	63 281	55 653	640	56 293
Remboursement – frais divers projets spéciaux	(157 265)	157 265	-	(302 142)	302 142	-
	12 467 353	1 565 851	14 033 204	12 979 694	1 788 994	14 768 688

9. COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES

Le 26 juin 2012, le Conseil du trésor a décrété une suspension du droit d'envoyer des crédits dans les budgets des ministères et des organismes afin d'assurer le respect de l'objectif des dépenses pour l'exercice 2013. Afin de réaliser ses cibles d'économies, le ministère de la Santé et des Services sociaux a demandé à l'Institut de réduire les dépenses de rémunération et de perfectionnement en ayant comme objectif une réduction du budget de 362 106 \$ pour l'exercice 2013.

10. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

L'Institut a conclu une entente d'occupation renouvelable annuellement et des accords de location-exploitation d'équipements de bureau échéant à différentes dates.

Les paiements annuels minimaux dans le cadre de ces contrats pour les prochains exercices s'établissent approximativement comme suit :

	2014	2015	2016	2017
	\$	\$	\$	\$
Entente d'occupation	800 323	-	-	-
Location d'équipements	21 377	11 427	7 928	219
	821 700	11 427	7 928	219

11. PASSIFS ÉVENTUELS

Dans le cours normal de ses activités, l'Institut est exposé à diverses réclamations et poursuites judiciaires. La direction est d'avis qu'aucune provision n'est requise à l'égard de ces litiges et elle ne prévoit pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière et les résultats de ses activités.

12. RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS**GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS**

L'Institut a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque que l'Institut subisse une perte financière si les contreparties font défaut d'exécuter les conditions de contrats. Les principaux risques de crédit pour l'Institut sont liés à la trésorerie, au certificat de placement, aux contributions à recevoir et autres débiteurs. Au 31 mars 2013, l'exposition maximale au risque de crédit est la suivante :

	2013	2012
	\$	\$
Trésorerie	3 365 142	4 559 182
Certificat de placement	2 500 000	-
Contributions à recevoir	104 187	129 628
Débiteurs	79 025	137 252
	6 048 354	4 826 062

Le risque de crédit associé à la trésorerie et au certificat de placement est essentiellement réduit au minimum en s'assurant que les excédents de trésorerie sont investis dans des placements très liquides. La politique de l'Institut est d'investir les excédents de trésorerie auprès d'institutions financières réputées.

Au 31 mars 2013, l'excédent de trésorerie est investi dans un certificat de placement garanti, la direction jugeant ainsi que le risque est négligeable.

Le risque de crédit associé aux contributions à recevoir et aux débiteurs est réduit puisque ces créances proviennent d'entités gouvernementales.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que l'Institut ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'elles arrivent à échéance. Le risque de liquidité englobe également le risque que l'Institut ne soit pas en mesure de liquider ses actifs financiers au moment opportun à un prix raisonnable.

L'Institut finance ses charges d'exploitation ainsi que l'acquisition et l'amélioration des immobilisations corporelles en combinant les flux de trésorerie provenant principalement de contributions gouvernementales. L'Institut respecte ses exigences en matière de liquidité en préparant et en surveillant les prévisions budgétaires et de trésorerie établies, et en détenant des actifs financiers pouvant facilement être transformés en trésorerie.

L'échéance estimative des créateurs et charges à payer au 31 mars 2013 est de moins de 90 jours.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. Étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises étrangères, l'Institut n'est pas exposé à ces risques.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'Institut gère son portefeuille de placements en fonction des besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses revenus d'intérêt.

Le taux d'intérêt effectif sur les placements temporaires durant l'exercice varie de 1,3 % à 1,4 % et les échéances de ces placements vont de 15 jours à 6 mois.

La fluctuation du taux d'intérêt du marché peut avoir une incidence sur les revenus d'intérêt que l'Institut tire de ses placements à court terme. Si les taux d'intérêt pour l'exercice terminé le 31 mars 2013 avaient été inférieurs ou supérieurs de 50 points de base, toutes les autres variables étant demeurées constantes, les revenus d'intérêt auraient été supérieurs ou inférieurs de 12 500 \$, respectivement.

13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

L'Institut est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux, ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Institut n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ces activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

Toutefois, l'Institut et le ministère de la Santé et des Services sociaux ont convenu que ce dernier maintient ses services de soutien en ressources matérielles et informationnelles jusqu'à ce qu'une décision contraire soit prise. Ces services sont rendus gratuitement.

14. COMPTE À FINS DÉTERMINÉES

Il s'agit d'un compte pour l'application de l'entente de principe sur l'établissement d'un programme de partenariat entre le gouvernement du Québec et les compagnies de recherche pharmaceutiques du Canada Rx&D et pour l'application des ententes spécifiques à l'utilisation optimale des inhibiteurs de la pompe à portons (IPP) et des COXIBS.

Le compte à fins déterminées « Compte pour la formation, le partenariat et l'organisation d'événements spéciaux » comprend les sommes déposées par le ministère de la Santé et des Services sociaux (Ministère) et utilisées par le Conseil du médicament dans le cadre de ses activités répondant aux critères d'utilisation spécifiés au décret no 463-95 du 5 avril 1995, modifié par le décret no 309-99 du 31 mars 1999. La gestion des sommes déposées dans ce compte doit s'effectuer conformément aux modalités de gestion établies dans le CT 187026 du 4 avril 1995.

Par ce décret, le Conseil du médicament pouvait transmettre des factures liées à ces activités au Ministère et qui étaient payées par ce dernier directement au fournisseur. Bien que l'Institut ait succédé au Conseil du médicament, avec l'Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé et en services sociaux, le 19 janvier 2011, ce compte à fins déterminées est toujours utilisé par l'Institut en vertu de ce décret, mais géré exclusivement par le Ministère.

Les fonds du compte à fins déterminées « Compte pour la formation, le partenariat et l'organisation d'événements spéciaux » servent toujours à payer les dépenses des activités de l'Institut encadrées par ce décret. Ces dépenses ne font pas partie du cours normal des activités de l'Institut. L'Institut agit comme agent intermédiaire et les montants utilisés par ce compte à fins déterminées ne font pas partie de ses revenus. L'Institut ne facture aucuns honoraires de gestion à cet égard.

L'Institut possède également un second compte à fins déterminées. Cette somme est réservée pour des dépenses engagées pour la participation des chercheurs aux divers congrès mondial et annuel de HTAi. Le compte a été fermé en 2013 avec l'utilisation de la somme de 23 473 \$ en réserve au 31 mars 2012.

15. PROTOCOLE D'ACCORD RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DE CERTAINES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES EFFECTUÉES POUR LE COMPTE D'UN ORGANISME NATIONAL DANS LE SECTEUR DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Ce protocole d'accord est relatif à un programme confié à la Régie de l'assurance maladie du Québec en vertu de l'article 2 de la Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec (L.R.Q., c. R-5).

Le ministère de la Santé et des Services sociaux a signé deux protocoles d'accords avec la FMOQ et la FMSQ respectivement. Ce protocole a pour objet la détermination des conditions d'exercice et de rémunération des médecins qui accomplissent des activités, soit à titre de président, de membre ou de médecin mandaté d'un conseil ou comité d'un organisme national. Les organismes nationaux reconnus par les parties de ce protocole sont le ministère de la Santé et des Services sociaux et l'Institut.

Une banque d'heures maximales par année civile est attribuée à l'Institut : 2 050 heures pour les médecins omnipraticiens et de 5 000 heures pour les médecins spécialistes.

L'Institut a utilisé 849 heures de ces banques et a comptabilisé une dépense totale de 144 330 \$ comme honoraires de membres de comité et un revenu du même montant.

16. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2012 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2013.

Rapport de la direction

Les états financiers de l'Institut national de santé publique du Québec (l'Institut) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Institut reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité d'audit dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de l'Institut, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité d'audit pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Luc Boireau
Président-directeur général



Claude Bernier, CPA, CA
Directeur adjoint aux ressources financières et matérielles

Québec, le 19 juin 2013



Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Assemblée nationale

RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Institut national de santé publique du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2013, l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION AVEC RÉSERVE

L'Institut national de santé publique du Québec n'a pas comptabilisé au 31 mars 2013 et 2012 à l'état de la situation financière des montants respectifs de 13 239 808\$ et 15 635 897\$ relativement à des subventions à recevoir du gouvernement du Québec concernant des immobilisations financées ou devant être financées par emprunts. Cette situation constitue une dérogation à la nouvelle norme comptable sur les paiements de transfert (Normes comptables canadiennes pour le secteur public) qui prévoit la comptabilisation des subventions lorsqu'elles sont autorisées par le gouvernement à la suite de l'exercice de son pouvoir habilitant et que l'Institut a satisfait aux critères d'admissibilité. Par ailleurs, l'article 1.1 de la Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux (RLRQ, chapitre S-37.01), entré en vigueur le 14 juin 2013, énonce que la seule partie d'une subvention qui doit être comptabilisée est celle qui est exigible dans l'exercice de l'Institut national de santé publique du Québec et autorisée par le Parlement dans l'année financière du gouvernement. La non inscription de ces subventions à recevoir du

gouvernement du Québec, comme le prescrit la loi, entraîne une sous-évaluation des apports reportés du gouvernement du Québec relatifs aux immobilisations corporelles respectives de 13 239 808\$ et de 15 635 897\$ pour les exercices clos les 31 mars 2013 et 2012.

OPINION AVEC RÉSERVE

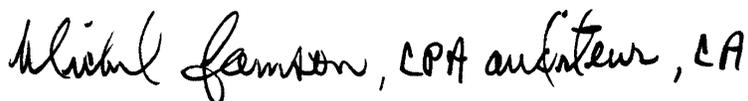
À mon avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Institut national de santé publique du Québec au 31 mars 2013, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

RAPPORT RELATIF À D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, les états financiers présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'Institut national de santé publique du Québec au 31 mars 2013 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution financière pour l'exercice clos à cette date selon les conventions comptables qui sont énoncées dans la note 2 des états financiers et complétées, notamment, par l'article 1.1 de la Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux (RLRQ, chapitre S-37.01).

Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception des changements apportés aux méthodes comptables relatives aux instruments financiers et aux paiements de transfert, expliqués à la note 3, ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec par intérim,



Michel Samson, CPA auditeur, CA

Québec, le 19 juin 2013

ÉTATS FINANCIERS 2012-2013

Résultats et excédent cumulé

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2013

	2013		2012
	BUDGET	RÉEL	RÉEL
Revenus			
Subventions du gouvernement du Québec	58 583 000	58 567 725	56 717 028
Subventions du gouvernement du Canada	2 329 300	2 687 225	2 775 742
Ventes de services	5 012 000	5 718 258	8 137 831
Autres revenus	3 030 200	3 398 347	3 100 645
Virement des apports reportés relatifs aux immobilisations corporelles	830 000	523 624	632 531
Intérêts	180 000	214 267	235 293
	69 964 500	71 109 446	71 599 070
Charges			
Salaires et avantages sociaux (note 4)	44 809 200	44 839 553	43 218 195
Services professionnels et administratifs	7 408 700	7 308 485	7 161 053
Fournitures médicales et de laboratoire	3 276 600	4 392 962	4 175 031
Locaux	5 334 500	5 257 591	5 209 468
Amortissement des immobilisations corporelles	3 501 900	2 660 352	2 829 019
Frais de déplacement	1 226 600	1 212 001	1 229 693
Intérêts sur la dette	32 800	21 244	25 027
Frais de bureau	464 400	473 427	516 868
Papeterie et impression	456 300	505 626	407 870
Frais de comité	168 900	151 775	139 110
Entretien et réparations	3 756 900	3 816 969	4 530 813
Frais d'organisation de formation externe	363 700	412 522	346 986
Formation interne	262 200	213 545	255 297
Télécommunications	262 800	289 808	292 099
Documentation	270 100	253 349	284 399
Matériel roulant	102 700	106 894	105 104
Location d'équipements	125 300	154 372	149 434
Assurances	60 100	68 013	66 657
Créances irrécouvrables	25 000	12 287	60 940
Frais bancaires	18 000	13 428	17 393
	71 926 700	72 164 203	71 020 456
(Déficit) Excédent annuel (notes 5 et 20)	(1 962 200)	(1 054 757)	578 614
Excédent cumulé au début	12 772 021	12 772 021	12 193 407
Excédent cumulé à la fin (note 5)	10 809 821	11 717 264	12 772 021

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

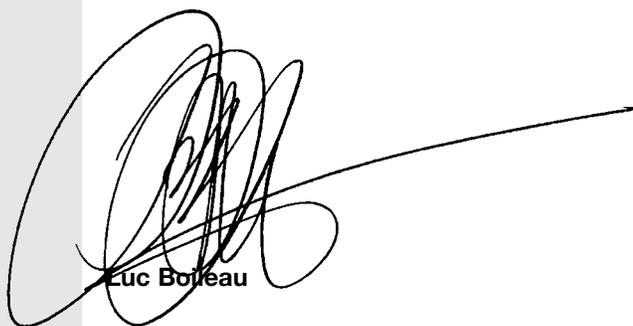
ÉTATS FINANCIERS 2012-2013

État de la situation financière

AU 31 MARS 2013

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
	\$	\$
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie	18 456 615	18 112 621
Créances (notes 6 et 10)	3 799 898	4 265 819
Subventions à recevoir (note 7)	12 326 290	19 173 698
	<u>34 582 803</u>	<u>41 552 138</u>
PASSIFS		
Charges à payer et frais courus (note 8)	9 604 058	11 119 198
Emprunt (note 9)	13 000 000	15 638 571
Dette (note 10)	341 825	419 839
Revenus reportés (note 11)	25 237 696	29 342 616
Provision pour congés de maladie (note 12)	216 805	265 839
Apports reportés relatifs aux immobilisations corporelles (note 13)	1 666 522	1 979 939
	<u>50 066 906</u>	<u>58 766 002</u>
DETTE NETTE	<u>(15 484 103)</u>	<u>(17 213 864)</u>
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 14)	26 093 366	28 910 456
Stock de fournitures	160 522	169 886
Charges payées d'avance	947 479	905 543
	<u>27 201 367</u>	<u>29 985 885</u>
EXCÉDENT CUMULÉ (note 5)	<u>11 717 264</u>	<u>12 772 021</u>
Obligations contractuelles (note 16)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers



Luc Boileau



W. Robert Laurier, FCPA, FCA

ÉTATS FINANCIERS 2012-2013

État de la variation de la dette nette

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2013

	2013	2012
	\$	\$
(Déficit) Excédent annuel	(1 054 757)	578 614
Acquisition d'immobilisations corporelles	(5 738 495)	(5 142 540)
Disposition ou transfert d'immobilisations corporelles	6 066 686	1 805 085
Amortissement des immobilisations corporelles	2 660 352	2 829 019
Radiation d'immobilisations corporelles	64 300	-
Intérêts capitalisés aux immobilisations corporelles	(235 753)	(222 929)
	2 817 090	(731 365)
Acquisition de stocks de fournitures	(4 383 598)	(4 190 001)
Acquisition de charges payées d'avance	(1 547 389)	(1 501 634)
Utilisation de stocks de fournitures	4 392 962	4 175 031
Utilisation de charges payées d'avance	1 505 453	1 765 360
	(32 572)	248 756
Diminution de la dette nette	1 729 761	96 005
Dette nette au début	(17 213 864)	(17 309 869)
Dette nette à la fin	(15 484 103)	(17 213 864)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

ÉTATS FINANCIERS 2012-2013

Flux de trésorerie

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2013

	2013	2012
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
(Déficit) Excédent annuel	(1 054 757)	578 614
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	2 660 352	2 829 019
Radiation d'immobilisations corporelles	64 300	-
Virement des apports reportés relatifs aux immobilisations corporelles	(523 624)	(632 531)
	1 146 271	2 775 102
Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement		
Créances	465 921	3 667 480
Subventions à recevoir	6 847 408	1 926 315
Stocks de fournitures	9 364	(14 970)
Charges payées d'avance	(41 936)	263 726
Charges à payer et frais courus (note 8)	(1 526 065)	(75 006)
Revenus reportés	(4 104 920)	(2 522 769)
Provision pour congés de maladie	(49 034)	(76 245)
	1 600 738	3 168 531
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	2 747 009	5 943 633
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATION		
Acquisition d'immobilisations corporelles (notes 8 et 14)	(5 963 323)	(5 480 074)
Disposition ou transfert d'immobilisations corporelles (notes 8 et 14)	6 066 686	1 805 085
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisation	103 363	(3 674 989)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts effectués	(2 638 571)	2 472 288
Remboursements de la dette	(78 014)	(74 230)
Encaissement des apports reportés relatifs aux immobilisations corporelles	210 207	357 656
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(2 506 378)	2 755 714
Augmentation de la trésorerie	343 994	5 024 358
Trésorerie au début	18 112 621	13 088 263
Trésorerie à la fin	18 456 615	18 112 621
INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES		
Intérêts versés	21 244	25 027

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

Notes complémentaires

AU 31 MARS 2013

1 CONSTITUTION ET OBJET

L'Institut, constitué par la Loi sur l'Institut national de santé publique du Québec (L.R.Q., chapitre I-13.1.1) est une personne morale, mandataire de l'État. Il a pour mission de soutenir le ministre de la Santé et des Services sociaux et les agences de la santé et des services sociaux, instituées en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chapitre S-4.2), dans l'exercice de leur mission de santé publique.

En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, l'Institut n'est pas assujéti à l'impôt sur le revenu.

2 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, l'Institut utilise prioritairement le *Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

La préparation des états financiers de l'Institut, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments faisant l'objet d'une estimation sont la durée de vie utile des immobilisations corporelles, la provision pour congés de maladie et la provision pour vacances. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises étrangères.

Instruments financiers

La trésorerie, les créances et les subventions à recevoir sont classées dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût.

Les charges à payer et frais courus, les emprunts et la dette sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût.

Constatation des revenus

Les paiements de transfert relatifs aux projets spéciaux sont comptabilisés à titre de revenu lorsqu'ils sont autorisés et que tous les critères d'admissibilité sont atteints, sauf si les paiements de transfert sont assortis de stipulations qui créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Un paiement de transfert est comptabilisé à titre de revenu reporté lorsqu'il est assorti de stipulations qui créent un passif. Le revenu relatif au transfert est comptabilisé à l'état des résultats à mesure que le passif est réglé.

Les apports provenant de tiers relatifs aux projets spéciaux sont reportés lorsqu'ils sont grevés d'affectations d'origine externe qui stipulent comment ils doivent être utilisés, puis comptabilisés à titre de revenu lorsqu'ils sont utilisés aux fins prévues.

Les revenus provenant de la prestation de services sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- Les services ont été rendus;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les revenus reportés sont constitués des montants reçus et à recevoir pour des services non rendus conformément aux ententes contractuelles.

PASSIFS FINANCIERS

Avantages sociaux futurs

Provision pour vacances

Aucun calcul d'actualisation n'est jugé nécessaire puisque la direction estime que les vacances accumulées seront prises dans l'exercice suivant.

Provision pour congés de maladie

Les obligations découlant des congés de maladie accumulés par les employés présentés à la note 12 sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés. Les obligations à court terme sont comptabilisées au coût.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux, étant donné que l'Institut ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Apports reportés relatifs aux immobilisations corporelles

Les apports reçus des partenaires pour l'acquisition ou sous forme d'immobilisations corporelles amortissables sont reportés et virés aux revenus selon la même méthode et les mêmes taux que ceux utilisés pour l'amortissement des immobilisations corporelles auxquelles ils se rapportent.

ACTIFS NON FINANCIERS

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective, selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux et durée indiqués ci-dessous :

Aménagements majeurs	sur la durée des baux
Équipements spécialisés	10 à 20%
Matériel informatique	20 à 33 1/3%
Logiciels et licences	20 à 33 1/3%
Matériel roulant	10 à 20%
Mobilier et équipements	20%
Améliorations locatives	20%

Les développements informatiques en cours ne sont pas amortis. Ils seront amortis à compter de la date de mise en service.

Dépréciation des immobilisations corporelles

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'Institut de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations corporelles sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise de valeur n'est constatée.

Stocks de fournitures

Les stocks se composent de fournitures qui seront consommées dans le cours normal des opérations au cours de la ou des prochaines années financières. Ces stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette.

3 MODIFICATION DE MÉTHODES COMPTABLES

SP 1201, «Présentation des états financiers»

Le 1^{er} avril 2012, l'Institut a adopté le chapitre SP 1201, «Présentation des états financiers». Ce chapitre modifie et remplace le chapitre SP 1200, «Présentation des états financiers». Les principales modifications sont les suivantes :

- Les gains et pertes de réévaluation sont présentés dans un nouvel état financier.
- L'excédent ou le déficit cumulé est présenté comme étant le total de l'excédent ou du déficit cumulé lié aux activités et des gains et pertes de réévaluation cumulés.

L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière de l'Institut.

SP 3450, «Instruments financiers»

Le 1^{er} avril 2012, l'Institut a adopté prospectivement le chapitre SP 3450, «Instruments financiers». Ce nouveau chapitre établit des normes de comptabilisation et d'évaluation des actifs financiers, des passifs financiers et des dérivés non financiers.

Les principaux éléments de ce chapitre sont les suivants :

- Les éléments compris dans le champ d'application du chapitre sont classés dans l'une ou l'autre des deux catégories d'évaluation : juste valeur, ou coût ou coût après amortissement.
- Jusqu'à ce qu'un élément soit décomptabilisé, les gains et les pertes découlant de la réévaluation à la juste valeur sont présentés dans l'état des gains et pertes de réévaluation.
- De nouvelles obligations d'information sur les éléments présentés ainsi que sur la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers ont été ajoutées et sont présentées à la note 18.

En date du 1^{er} avril 2012, l'Institut :

- a comptabilisé tous ses actifs financiers et ses passifs financiers dans son état de la situation financière et classée les éléments conformément aux catégories prescrites par le SP 3450 ;
- a appliqué les critères prescrits par le SP 3450 pour identifier les actifs financiers et les passifs financiers qui doivent être évalués à la juste valeur ;
- a appliqué prospectivement les dispositions relatives à l'évaluation du présent chapitre.

L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière de l'Institut.

SP 3410, « Paiements de transfert »

Le 1^{er} avril 2012, l'Institut a adopté rétroactivement le chapitre SP 3410, « Paiements de transfert ». Ce chapitre, qui modifie et remplace l'ancien chapitre SP 3410, « Paiements de transfert », établit des normes sur la façon de comptabiliser et de présenter les paiements de transfert versés à des particuliers, à des organisations ou à d'autres gouvernements, tant du point de vue du cédant que de celui du bénéficiaire.

Les états financiers comparatifs du 31 mars 2012 ont été retraités pour refléter l'application de cette nouvelle norme. Ainsi, ces modifications ont eu pour effet de réduire les subventions à recevoir et les apports reportés relatifs aux immobilisations corporelles de 15 635 897 \$ et ce, sans impact sur les résultats et l'excédent cumulé.

Cet ajustement est directement lié au développement informatique en cours SI-PMI présenté à la note 14. Malgré que la modification de méthode comptable élimine la subvention à recevoir, le ministère de la Santé et des Services sociaux conserve son obligation de financer l'Institut lors du transfert de la marge de crédit en emprunt lors de la mise en service du système. Cet emprunt sera remboursé à partir de nouvelles subventions octroyées par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

4 SALAIRES ET AVANTAGES SOCIAUX

Les salaires et avantages sociaux n'incluent pas les salaires des médecins, qui sont assumés par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ).

5 EXCÉDENT CUMULÉ

L'excédent cumulé se compose de l'excédent cumulé non affecté et de l'excédent cumulé affecté.

	2013			2012
	ACTIVITÉS RÉGULIÈRES	PROJETS SPÉCIAUX	TOTAL	TOTAL
	\$	\$	\$	\$
Excédent cumulé non affecté				
Solde au début	1 485 638	749 934	2 235 572	1 555 029
Excédent annuel	384 062	62 621	446 683	2 231 225
Transfert de l'excédent cumulé affecté	–	–	–	–
Transfert à l'excédent cumulé affecté	–	(414 800)	(414 800)	(1 550 682)
Solde à la fin	1 869 700	397 755	2 267 455	2 235 572
Excédent cumulé affecté				
Solde au début	8 535 153	2 001 296	10 536 449	10 638 378
Déficit annuel relatif à l'excédent affecté	(623 315)	(878 125)	(1 501 440)	(1 652 611)
Transfert à l'excédent cumulé non affecté	–	–	–	–
Transfert de l'excédent cumulé non affecté	20 000	394 800	414 800	1 550 682
Solde à la fin	7 931 838	1 517 971	9 449 809	10 536 449
Total	9 801 538	1 915 726	11 717 264	12 772 021

L'excédent cumulé affecté se compose de l'excédent cumulé affecté des activités régulières et de l'excédent cumulé affecté des projets spéciaux.

En ce qui a trait à l'excédent cumulé affecté des activités régulières, la direction de l'Institut a décidé d'utiliser une partie de son excédent cumulé non affecté, conformément à la politique en vigueur adoptée par son conseil d'administration, pour acquérir des immobilisations, notamment des équipements spécialisés de laboratoire et des systèmes d'information de gestion et pour la mise en oeuvre du plan d'action de l'Institut découlant d'un processus d'audit et d'autoévaluation visant l'ensemble de l'organisation, et ce, conformément aux autorisations nécessaires du ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec. Le solde de l'excédent cumulé affecté au 31 mars 2013 de 7 931 838 \$ sera utilisé pour combler le financement de ces décisions.

L'excédent cumulé affecté des projets spéciaux de 1 517 971 \$ au 31 mars 2013 sera utilisé, conformément à la politique en vigueur adoptée par le conseil d'administration de l'Institut, pour combler le financement de projets autorisés ayant trait à l'innovation scientifique et de projets particuliers en relation directe avec la mission de l'Institut.

6 CRÉANCES

	2013	2012
	\$	\$
Gouvernement du Québec	1 008 196	597 436
Gouvernement du Canada	1 598 090	1 607 238
Créance, au taux fixe de 5,52 %, encaissable par versement annuel de 99 257 \$, incluant capital et intérêts, échéant en janvier 2017 ⁽¹⁾	273 843	355 522
Clients	919 769	1 705 623
	3 799 898	4 265 819

⁽¹⁾ Dans le cadre d'un mandat confié par la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), relativement à l'acquisition et au fonctionnement d'une unité mobile pour le dépistage des maladies professionnelles, l'Institut détient une créance à recevoir de la CSST.

7 SUBVENTIONS À RECEVOIR

	2013	2012
	\$	\$
Gouvernement du Québec	10 851 055	17 636 306
Gouvernement du Canada	982 537	614 785
Autres	492 698	922 607
	12 326 290	19 173 698

8 CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2013	2012
	\$	\$
Gouvernement du Québec	1 546 671	1 892 739
Provision pour congés de maladie payables annuellement	233 740	230 680
Autres	7 823 647	8 995 779
	9 604 058	11 119 198

Les charges à payer et frais courus liés au fonctionnement s'élèvent à 9 063 240 \$ (2012 : 10 589 305 \$) et ceux liés à l'acquisition d'immobilisations corporelles s'élèvent à 540 818 \$ (2012 : 529 893 \$).

9 EMPRUNT

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
	\$	\$
Marge de crédit	13 000 000	15 638 571

L'Institut dispose d'une marge de crédit pour la réalisation des activités liées au développement informatique en cours. La marge de crédit d'un montant autorisé de 15 635 897 \$ porte intérêt au taux des acceptations bancaires de 30 jours, plus 0,3 %, et vient à échéance en août 2013. Au 31 mars 2013, le taux est de 1,52 % (2012 : 1,5 %).

10 DETTE

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
	\$	\$
Emprunts sur billets :		
taux fixe de 5,52 %, garanti par la créance à recevoir, remboursable par versements mensuels de 8 271 \$ incluant capital et intérêts, échéant en janvier 2017	341 825	419 839

Les montants des versements à effectuer sur la dette au cours des prochains exercices se détaillent comme suit :

	<u>\$</u>
2014	99 257
2015	99 257
2016	99 257
2017	82 715

11 REVENUS REPORTÉS

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
	\$	\$
Solde de début de l'exercice	29 342 616	31 865 385
Revenus de l'exercice courant		
Gouvernement du Québec	21 159 457	22 500 095
Gouvernement du Canada	2 688 842	2 245 736
Autres	12 088 652	13 381 634
	35 936 951	38 127 465
Virement de l'exercice	(40 041 871)	(40 650 234)
Solde de fin de l'exercice	25 237 696	29 342 616

12 AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de l'Institut participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, le taux de cotisation de l'Institut au RREGOP est de 9,18 % (8,94 % avant le 1^{er} janvier 2013) de la masse salariale et le taux de cotisation au RRPE est de 12,30 % (12,30 % avant le 1^{er} janvier 2013).

Les cotisations de l'Institut imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 2 486 383\$ (2012 : 2 230 477\$). Les obligations de l'Institut envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

Les obligations relatives aux congés de maladie accumulés sont évaluées selon une méthode actuarielle qui tient compte de la répartition des prestations constituées.

L'Institut ne dispose pas d'un programme d'accumulation à long terme de congés de maladie. Cependant, l'Institut reconnaît les banques de maladie accumulées par les salariés lorsqu'ils sont transférés à l'Institut par un organisme disposant d'un tel programme. Par contre, le droit d'accumuler des congés de maladie se termine au moment du transfert.

Les salariés visés ont droit annuellement de se les faire monnayer en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, à raison de 100 % pour les 60 premiers jours accumulés et de 50 % pour les jours additionnels, et cela, jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 90 jours. Les salariés peuvent également faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite.

La provision pour congés de maladie est ajustée pour tenir compte des ajustements salariaux annuels. Elle est établie à l'aide d'une méthode qui répartit le coût de ce programme sur la durée de la carrière active des employés.

Évaluations et estimations subséquentes

La provision pour congés de maladie provenant du programme d'accumulation pour des employés transférés a fait l'objet d'une actualisation sur la base des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 mars 2013 :

	2013	2012
	RRPE ET RREGOP	RRPE ET RREGOP
Taux d'indexation	2,13 %	2,00 %
Taux d'actualisation	1,33 %	1,36 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	1 an	1 an
	2013	2012
	\$	\$
Solde au début	265 839	342 084
Charge de l'exercice	(10 865)	(11 200)
Prestations versées au cours de l'exercice	(38 169)	(65 045)
Solde à la fin	216 805	265 839

La provision pour congés de maladie payables annuellement d'une somme de 233 740\$ (2012 : 230 680\$) est incluse au poste « Charges à payer et frais courus ». Aucun calcul d'actualisation concernant la provision pour congés de maladie payables annuellement n'est jugé nécessaire, puisque les congés seront pris ou monnayés au cours de l'exercice suivant.

La provision pour vacances de 3 776 894\$ (2012 : 3 530 345\$) est incluse au poste « Charges à payer et frais courus ». Aucun calcul d'actualisation concernant la provision pour vacances n'est jugé nécessaire, puisque l'Institut estime que les vacances accumulées seront prises dans l'exercice suivant.

13 APPORTS REPORTÉS RELATIFS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2013	2012
	\$	\$
Solde de début de l'exercice	1 979 939	2 254 814
Augmentation de l'exercice	210 207	357 656
Virement de l'exercice	(523 624)	(632 531)
	(313 417)	(274 875)
Solde de fin de l'exercice	1 666 522	1 979 939

14 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	AMÉNAGEMENTS MAJEURS	ÉQUIPEMENTS SPÉCIALISÉS	MATÉRIEL INFORMATIQUE	LOGICIELS ET LICENCES	MATÉRIEL ROULANT	MOBILIER ET ÉQUIPEMENTS	AMÉLIORATIONS LOCATIVES	DÉVELOPPEMENT INFORMATIQUE EN COURS	2013
Coût									
Solde au début	11 969 580	11 430 108	4 923 857	1 502 292	1 427 678	3 391 496	248 883	16 348 146	51 242 040
Acquisitions	–	659 545	820 010	–	–	46 319	–	4 448 374	5 974 248
Dispositions	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Radiations et transferts	–	–	(470 265)	(772 571)	–	–	–	(6 130 986)	(7 373 822)
Solde à la fin	11 969 580	12 089 653	5 273 602	729 721	1 427 678	3 437 815	248 883	14 665 534	49 842 466
Amortissement cumulé									
Solde au début	6 522 859	6 568 071	3 487 853	1 253 230	1 208 791	3 070 770	220 010	–	22 331 584
Amortissement	806 367	945 490	646 196	71 352	54 371	128 328	8 248	–	2 660 352
Dispositions	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Radiations	–	–	(470 265)	(772 571)	–	–	–	–	(1 242 836)
Solde à la fin	7 329 226	7 513 561	3 663 784	552 011	1 263 162	3 199 098	228 258	–	23 749 100
Valeur comptable nette	4 640 354	4 576 092	1 609 818	177 710	164 516	238 717	20 625	14 665 534	26 093 366
2012									
Coût									
Solde au début	11 969 580	11 796 797	5 445 845	1 347 502	1 435 747	3 352 540	248 883	14 217 602	49 814 496
Acquisitions	–	294 835	887 039	154 790	–	93 176	–	3 935 629	5 365 469
Radiations	–	(661 524)	(1 409 027)	–	(8 069)	(54 220)	–	(1 805 085)	(3 937 925)
Solde à la fin	11 969 580	11 430 108	4 923 857	1 502 292	1 427 678	3 391 496	248 883	16 348 146	51 242 040
Amortissement cumulé									
Solde au début	5 664 781	6 265 316	4 319 293	1 187 305	1 079 850	2 907 098	211 762	–	21 635 405
Amortissement	858 078	964 279	577 586	65 925	137 011	217 892	8 248	–	2 829 019
Radiations	–	(661 524)	(1 409 026)	–	(8 070)	(54 220)	–	–	(2 132 840)
Solde à la fin	6 522 859	6 568 071	3 487 853	1 253 230	1 208 791	3 070 770	220 010	–	22 331 584
Valeur comptable nette	5 446 721	4 862 037	1 436 004	249 062	218 887	320 726	28 873	16 348 146	28 910 456

Les développements informatiques en cours incluent la participation de l'Institut à la réalisation de la phase québécoise de la solution pancanadienne nommée PANORAMA. Au 31 mars 2013, la participation de l'Institut qui s'élève à 13 239 808\$ (2012 : 15 635 897\$) permet de développer un système d'information en protection des maladies infectieuses (SI-PMI) qui soutiendra les fonctions suivantes :

- La gestion de l'immunisation incluant le registre de vaccination, le suivi des manifestations cliniques inhabituelles et la gestion des produits immunisants ;
- La surveillance et le signalement des syndromes infectieux et des maladies à déclaration obligatoire ;
- La gestion des cas et des contacts des maladies infectieuses ;
- La gestion des éclosions liées aux poussées épidémiques de maladies infectieuses ;
- La gestion des alertes sanitaires.

Le développement en cours SI-PMI, d'un montant total autorisé de 34 884 335\$, est financé de la façon suivante :

	\$
Marge de crédit (note 9)	15 635 897
Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale	9 202 517
Agence de la santé et des services sociaux de Montréal	10 045 921
	34 884 335

Au 31 mars 2013, un montant de 21 111 579\$ a été investi dans le développement en cours SI-PMI et la participation dans l'actif s'élève à 13 239 808\$ pour l'Institut et 7 871 771\$ pour l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale.

La marge de crédit d'un montant autorisé de 15 635 897\$, est réservée à cette fin. Les intérêts de la marge de crédit, d'une somme de 235 753\$ (222 929\$ en 2012) sont capitalisés au coût du développement informatique en cours SI-PMI. Lorsque le développement informatique en cours SI-PMI sera terminé, la marge de crédit sera transférée dans un emprunt. Cet emprunt sera remboursé à partir de nouvelles subventions octroyées par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Aucun amortissement n'a été comptabilisé relativement aux développements informatiques en cours étant donné que les systèmes ne sont pas en service au 31 mars 2013.

15 OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, l'Institut est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux, ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Institut n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

16 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Au 31 mars 2013, l'Institut s'est engagé auprès de l'axe de recherche « santé des populations et environnementales » du Centre hospitalier universitaire de Québec (CHUQ) à verser, jusqu'en décembre 2019, un montant maximum de 462 475 \$ pour la réalisation de divers mandats en santé publique.

L'Institut s'est également engagé en vertu d'ententes à verser un montant de 4 641 935 \$ pour la réalisation de divers travaux. Les paiements minimums exigibles en vertu de ces ententes pour les quatre prochains exercices s'élèvent aux sommes suivantes :

	\$
2014	4 555 736
2015	74 403
2016	7 880
2017	3 916

17 FRAIS GÉNÉRAUX

Les frais généraux imputés aux charges des projets spéciaux et à titre de recouvrement des activités régulières représentent une estimation de la valeur des charges des services de soutien offerts dans le cadre des différents projets spéciaux de l'Institut.

18 GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que l'Institut subisse une perte financière si les contreparties font défaut d'exécuter les conditions des contrats. Les principaux risques de crédit pour l'Institut sont liés à la trésorerie, aux créances et aux subventions à recevoir.

Au 31 mars 2013, l'exposition maximale au risque de crédit relativement aux créances et subventions à recevoir correspond à leur valeur comptable.

L'Institut ne croit pas être exposé à un niveau de risque de crédit significatif à l'égard de ses clients. Au 31 mars 2013, 90 % (87 % en 2012) des créances et des subventions à recevoir proviennent des gouvernements provincial et fédéral. De plus, l'Institut a provisionné des créances douteuses pour un montant de 140 152 \$ (135 483 \$ en 2012). La direction est d'avis que la provision pour créances douteuses est suffisante pour couvrir le risque de non-paiement.

Le tableau suivant présente la balance chronologique des créances au 31 mars 2013.

	MOINS DE 30 JOURS	DE 30 À 60 JOURS	DE 61 À 90 JOURS	PLUS DE 90 JOURS	TOTAL
Gouvernement du Québec	428 493	1 811 383	47 208	9 572 167	11 859 251
Gouvernement du Canada	2 047 787	270 057	24 484	238 299	2 580 627
Autres	357 170	306 635	109 960	912 545	1 686 310
	2 833 450	2 388 075	181 652	10 723 011	16 126 188

L'évolution de la provision pour pertes sur créances se détaille comme suit :

	2013
	\$
Solde au début	135 483
Perte de valeur comptabilisée	12 287
Reprise de provision	(7 618)
Solde à la fin	140 152

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Institut ne soit pas en mesure de satisfaire ses obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance. La Société gère ce risque en tenant compte des besoins opérationnels et en recourant, au besoin, à ses facilités de crédit. L'Institut établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations.

Les flux de trésorerie contractuels relativement aux passifs financiers se détaillent comme suit :

	MOINS DE 1 AN	1 AN À 3 ANS	4 ANS À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	TOTAL
Emprunts	13 083 371	-	-	-	13 083 371
Créditeurs et charges à payer	9 604 058	-	-	-	9 604 058
Dette à long terme	99 257	281 229	-	-	380 486
	22 786 686	281 229	-	-	23 067 915

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que le flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. L'Institut est seulement exposé au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

L'incidence d'une augmentation immédiate et soutenue au 31 mars 2013 de 1 % des taux d'intérêt aurait pour effet d'augmenter la charge d'intérêts capitalisée de 130 000 \$ tandis qu'une baisse de 1 % des taux d'intérêt réduirait la charge d'intérêts capitalisée de même montant.

19 CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2012 ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation adoptée en 2013.

ÉTATS FINANCIERS 2012-2013
 NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2013

20 RÉSULTATS PAR ACTIVITÉS

	2013			2012		
	ACTIVITÉS RÉGULIÈRES	PROJETS SPÉCIAUX	TOTAL	ACTIVITÉS RÉGULIÈRES	PROJETS SPÉCIAUX	TOTAL
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus						
Subventions du gouvernement du Québec	33 338 482	25 229 243	58 567 725	33 368 180	23 348 848	56 717 028
Subventions du gouvernement du Canada	1 200	2 686 025	2 687 225	1 200	2 774 542	2 775 742
Ventes de services	1 324 044	4 394 214	5 718 258	1 293 176	6 844 655	8 137 831
Autres revenus	141 304	3 257 043	3 398 347	162 523	2 938 122	3 100 645
Virement des apports reportés relatifs aux immobilisations corporelles	51 308	472 316	523 624	51 308	581 223	632 531
Intérêts	46 132	168 135	214 267	49 059	186 234	235 293
	34 902 470	36 206 976	71 109 446	34 925 446	36 673 624	71 599 070
Charges						
Salaires et avantages sociaux (note 4)	24 265 714	20 573 839	44 839 553	23 610 768	19 607 427	43 218 195
Services professionnels et administratifs	2 190 442	5 118 043	7 308 485	2 437 019	4 724 034	7 161 053
Fournitures médicales et de laboratoire	1 572 239	2 820 723	4 392 962	1 750 843	2 424 188	4 175 031
Locaux	5 196 153	61 438	5 257 591	5 193 786	15 682	5 209 468
Amortissement des immobilisations corporelles	2 049 622	610 730	2 660 352	2 197 654	631 365	2 829 019
Frais de déplacement	527 657	684 344	1 212 001	534 917	694 776	1 229 693
Intérêts sur la dette	–	21 244	21 244	–	25 027	25 027
Frais de bureau	339 824	133 603	473 427	308 136	208 732	516 868
Papeterie et impression	62 354	443 272	505 626	89 034	318 836	407 870
Frais de comité	98 430	53 345	151 775	91 051	48 059	139 110
Entretien et réparations	800 141	3 016 828	3 816 969	880 099	3 650 714	4 530 813
Frais d'organisation de formation externe	2 012	410 510	412 522	18 231	328 755	346 986
Formation interne	73 432	140 113	213 545	112 166	143 131	255 297
Télécommunications	252 697	37 111	289 808	265 754	26 345	292 099
Documentation	201 540	51 809	253 349	166 492	117 907	284 399
Matériel roulant	78 089	28 805	106 894	68 595	36 509	105 104
Location d'équipements	153 759	613	154 372	148 928	506	149 434
Assurances	59 631	8 382	68 013	58 275	8 382	66 657
Créances irrécouvrables	4 669	7 618	12 287	940	60 000	60 940
Frais bancaires	13 318	110	13 428	17 364	29	17 393
Frais généraux (note 17)	(2 800 000)	2 800 000	–	(2 800 000)	2 800 000	–
	35 141 723	37 022 480	72 164 203	35 150 052	35 870 404	71 020 456
(Déficit) Excédent annuel	(239 253)	(815 504)	(1 054 757)	(224 606)	803 220	578 614
Excédent cumulé au début	10 020 791	2 751 230	12 772 021	8 745 397	3 448 010	12 193 407
Transferts de l'excédent cumulé	20 000	(20 000)	–	1 500 000	(1 500 000)	–
Excédent cumulé à la fin (note 5)	9 801 538	1 915 726	11 717 264	10 020 791	2 751 230	12 772 021

INSTITUT NATIONAL DES MINES

Rapport de la direction

Les états financiers de l'Institut national des mines (l'Institut) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus ailleurs dans le rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

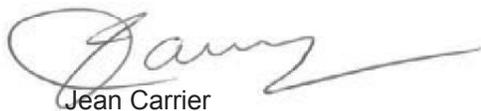
Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Institut reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration et son comité d'audit surveillent la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et le conseil d'administration approuve les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de l'Institut, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité d'audit ou le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le président-directeur général,



Jean Carrier

Val-d'Or, le 27 mai 2013

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Institut national des mines, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2013, l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreur. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

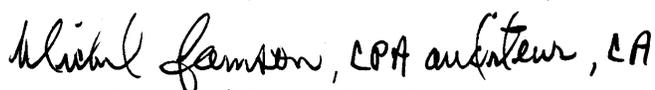
Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Institut national des mines au 31 mars 2013, ainsi que des résultats de ses activités, des gains et pertes de réévaluation, de la variation de la dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à notre avis, à l'exception des changements apportés aux méthodes comptables relatives aux instruments financiers et expliqués à la note 3, ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec par intérim,



Michel Samson, CPA, auditeur, CA

Montréal, le 27 mai 2013

INSTITUT NATIONAL DES MINES

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2013

	2013	2013	2012
	Budget		
	\$	\$	\$
REVENUS			
Contribution du gouvernement du Québec	1 000 000	400 000	800 000
Intérêts	1 000	1 628	960
	<u>1 001 000</u>	<u>401 628</u>	<u>800 960</u>
CHARGES			
Traitements et avantages sociaux	403 539	327 949	239 801
Services professionnels	385 961	191 358	139 782
Frais de déplacements	100 000	50 458	74 466
Fournitures et approvisionnements	43 750	25 515	31 560
Publicité et communication	22 500	17 613	17 338
Amortissement des immobilisations corporelles	24 550	24 697	14 533
Frais de formation	15 000	8 298	5 569
Frais de représentation	4 200	809	1 505
Frais financiers	1 500	925	1 238
	<u>1 001 000</u>	<u>647 622</u>	<u>525 792</u>
(DÉFICIT) EXCÉDENT ANNUEL	-	(245 994)	275 168
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT		<u>317 116</u>	<u>41 948</u>
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN		<u>71 122</u>	<u>317 116</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

INSTITUT NATIONAL DES MINES

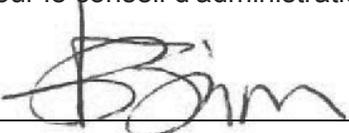
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

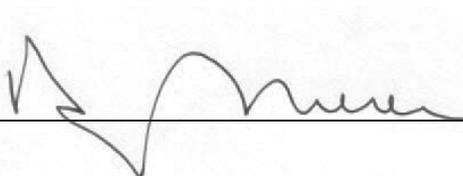
AU 31 MARS 2013

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
	\$	\$
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie	11 607	238 815
Débiteurs	<u>12 280</u>	<u>3 296</u>
	<u>23 887</u>	<u>242 111</u>
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	<u>57 075</u>	<u>38 585</u>
(DETTE NETTE) ACTIFS FINANCIERS NETS	<u>(33 188)</u>	<u>203 526</u>
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 5)	100 591	108 715
Frais payés d'avance	<u>3 719</u>	<u>4 875</u>
	<u>104 310</u>	<u>113 590</u>
EXCÉDENT CUMULÉ	<u>71 122</u>	<u>317 116</u>
Obligation contractuelle (note 10)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration

 _____, président du conseil d'administration

 _____, président du comité d'audit

INSTITUT NATIONAL DES MINES
ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE
 DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2013

	2013	2013	2012
	Budget		
	\$	\$	\$
(Déficit) excédent annuel	-	(245 994)	275 168
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(16 573)	(97 667)
Amortissement des immobilisations corporelles	24 550	24 697	14 533
	24 550	8 124	(83 134)
Acquisition de frais payés d'avance	-	1 156	(4 875)
(Diminution) augmentation des actifs financiers nets	24 550	(236 714)	187 159
ACTIFS FINANCIERS NETS AU DÉBUT	203 526	203 526	16 367
(DETTE NETTE) ACTIFS FINANCIERS NETS À LA FIN	228 076	(33 188)	203 526

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

INSTITUT NATIONAL DES MINES
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
 DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2013

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
(Dette nette) excédent annuel	(245 994)	275 168
Éléments sans incidence sur la trésorerie:		
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>24 697</u>	14 533
	(221 297)	289 701
Variation des actifs et des passifs reliés au fonctionnement		
Débiteurs	(8 984)	2 972
Frais payés d'avance	1 156	(4 875)
Créditeurs et charges à payer	<u>18 490</u>	3 882
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>(210 635)</u>	291 680
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	<u>(16 573)</u>	(97 667)
(Diminution) augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	<u>(227 208)</u>	194 013
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>238 815</u>	44 802
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u>11 607</u>	238 815

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

INSTITUT NATIONAL DES MINES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2013

1. CONSTITUTION ET OBJET

L'Institut national des mines (« l'Institut ») est un mandataire de l'État institué en vertu de l'article 3 de la Loi sur l'Institut des mines (L.R.Q., c. I-13.1.2), le 28 juin 2010, dont la mission est de soutenir le gouvernement dans l'exercice de sa responsabilité en matière d'éducation dans le secteur minier. Il a notamment pour mandat de maximiser la capacité de formation de la main-d'œuvre, en optimisant les moyens disponibles et en les utilisant selon la vision concertée de tous les acteurs du secteur minier, contribuant ainsi, dans une perspective de développement durable, à l'amélioration de la productivité et de la compétitivité du Québec.

Plus particulièrement, sa mission consiste à :

1. coordonner les interventions des différents ordres d'enseignement pour répondre aux besoins de formation et de main-d'œuvre du secteur minier;
2. estimer les besoins de formation actuels et futurs du secteur minier et assurer une veille continue de leur évolution quant à leur nature et à leur répartition géographique;
3. soumettre au ministre des propositions visant à actualiser l'offre de formation;
4. participer activement aux efforts de promotion des métiers et professions du secteur minier.

En vertu de sa loi constitutive, l'Institut n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers sont établis selon le *Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables est cohérente avec ce dernier.

La préparation des états financiers de l'Institut, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige le recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont des incidences à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que la comptabilisation des revenus et des charges de l'exercice présenté dans les états financiers. Des estimations et hypothèses ont été utilisées pour évaluer les principaux éléments, tel que la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction.

INSTITUT NATIONAL DES MINES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 MARS 2013

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

La trésorerie et les débiteurs sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût.

Les fournisseurs et traitements inclus dans le poste des charges à payer et frais courus sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût.

CONSTATATION DES REVENUS

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus, y compris les gains, sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits dont ils découlent.

ACTIF FINANCIER

Trésorerie

La trésorerie se compose de l'encaisse.

PASSIFS

Régime de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que l'Institut ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

INSTITUT NATIONAL DES MINES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 MARS 2013

ACTIFS NON FINANCIERS

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties en fonction de leur durée de vie utile prévue selon la méthode linéaire et les périodes suivantes :

Équipement de bureau	5 ans
Matériel informatique et logiciels	3 ans
Améliorations locatives	7 ans

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'Institut de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations corporelles sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est permise.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises étrangères.

3. MODIFICATION DES MÉTHODES COMPTABLES

SP 1201, Présentation des états financiers

Le 1^{er} avril 2012, l'Institut a adopté le chapitre SP 1201, « Présentation des états financiers ». Ce chapitre modifie et remplace le chapitre SP 1200, « Présentation des états financiers ». Les principales modifications qui ont été apportées au chapitre sont les suivantes :

- les gains et pertes de réévaluation sont présentés dans un nouvel état financier;
- l'excédent ou le déficit accumulé est présenté comme étant le total de l'excédent ou du déficit accumulé lié aux activités et des gains et pertes de réévaluation cumulés.

L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière de l'Institut.

SP 3450, Instruments financiers

Le 1^{er} avril 2012, l'Institut a adopté le chapitre SP 3450, Instruments financiers. Ce nouveau chapitre établit des normes de comptabilisation et d'évaluation des actifs financiers, des passifs financiers et des dérivés non financiers.

Les principaux éléments du nouveau chapitre sont les suivants :

- Les éléments compris dans le champ d'application du chapitre sont classés dans l'une ou l'autre des deux catégories d'évaluation : juste valeur, ou coût ou coût après amortissement.
- Les autres actifs financiers et passifs financiers sont de façon générale évalués au coût.
- De nouvelles obligations d'information sur les éléments présentés ainsi que sur la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers ont été ajoutées et sont présentés à la note 2.

Les méthodes suivies en matière de comptabilisation, de décomptabilisation et d'évaluation dans les états financiers des exercices antérieurs à la date d'entrée en vigueur du présent chapitre ne sont pas modifiées rétroactivement et, par conséquent, les états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2012 n'ont pas été retraités.

En date du 1er avril 2012, l'Institut :

- a comptabilisé tous ses actifs financiers et ses passifs financiers dans son état de la situation financière et classé les éléments conformément aux catégories prescrites par le SP 3450;
- a appliqué les critères prescrits par le SP 3450 pour identifier les actifs financiers et les passifs financiers qui doivent être évalués à la juste valeur;
- a appliqué prospectivement les dispositions relatives à l'évaluation du présent chapitre.

L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière de l'Institut.

4. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
	\$	\$
Fournisseur	23 006	13 234
Traitement et avantages sociaux	34 069	25 351
	<u>57 075</u>	<u>38 585</u>

INSTITUT NATIONAL DES MINES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 MARS 2013

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Améliorations locatives	Équipement de bureau	Matériel informatique et logiciels	2013
	\$	\$	\$	\$
Coût				
Solde au début	76 343	19 815	29 044	125 202
Acquisition	733	1 340	14 500	16 573
Solde à la fin	77 076	21 155	43 544	141 775
Amortissement cumulé				
Solde au début	7 180	3 457	5 850	16 487
Amortissement	10 941	4 075	9 681	24 697
Solde à la fin	18 121	7 532	15 531	41 184
Valeur comptable nette	58 955	13 623	28 013	100 591

	Améliorations locatives	Équipement de bureau	Matériel informatique et logiciels	2012
	\$	\$	\$	\$
Coût				
Solde au début	14 859	7 990	4 686	27 535
Acquisition	61 484	11 825	24 358	97 667
Solde à la fin	76 343	19 815	29 044	125 202
Amortissement cumulé				
Solde au début	707	739	508	1 954
Amortissement	6 473	2 718	5 342	14 533
Solde à la fin	7 180	3 457	5 850	16 487
Valeur comptable nette	69 163	16 358	23 194	108 715

6. FACILITÉ DE CRÉDIT

L'Institut dispose d'une marge de crédit commerciale d'un montant autorisé de 50 000 \$ (50 000 \$ en 2012) portant intérêt à la moyenne mensuelle du taux préférentiel de la Banque centrale Desjardins du Québec ajusté de 5,5 %. Au 31 mars 2013 et 2012, le taux est de 8,5 % et le solde est nul.

7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

RÉGIMES DE RETRAITE

Le président-directeur général de l'Institut participe au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ce régime interemployeurs est à prestations déterminées et comporte des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2013, le taux de cotisation pour le RRAS n'a pas changé, il est demeuré à 12,30 %.

Les cotisations de l'Institut imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 12 649 \$ (10 011 \$ en 2012). Les obligations de l'Institut envers ce régime gouvernemental se limitent aux cotisations à titre d'employeur.

8. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion des risques

Dans le cours normal de son exploitation, l'Institut est exposé à divers risques financiers détaillés ci-après. La direction analyse ces risques et met en place des stratégies afin de minimiser leurs impacts sur sa performance.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque qu'une contrepartie à un instrument financier manque à une obligation ou à un engagement conclu avec l'Institut. Les principaux actifs financiers de l'Institut comprennent la trésorerie et les débiteurs.

Au 31 mars 2013, l'exposition maximale au risque de crédit relativement aux débiteurs correspond à la valeur comptable. L'Institut ne croit pas être exposé à un niveau de risque significatif à l'égard de ses clients. Les débiteurs sont recouvrables moins de 30 jours suivant la date de facturation.

Le risque de crédit lié à la trésorerie est limité puisque la contrepartie est une banque à charte canadienne jouissant d'une cote de solvabilité élevée attribuée par des agences de notation nationales.

Le risque de crédit imputable aux débiteurs est limité puisque les principales sont afférentes aux services principalement à des organismes publics inclus dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec ou à la reclassification de soldes débiteurs afférents à des charges à payer.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Institut ne dispose pas des fonds nécessaires pour faire face à ses obligations financières. L'Institut gère activement le solde de son encaisse et ses flux de trésorerie qui découlent de son exploitation pour être en mesure de respecter ses obligations financières. Les crédateurs sont payables moins de 30 jours suivant la date de facturation

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Le risque pour l'Institut est relié à la facilité de crédit. Au 31 mars 2013, le risque de taux d'intérêt est nul, car la facilité de crédit est non utilisée.

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, l'Institut est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec.

Par ailleurs, l'Institut a reçu un loyer et des services connexes gratuitement, d'un apparenté, au cours de l'exercice.

10. OBLIGATION CONTRACTUELLE

L'Institut a signé au cours de l'exercice six (6) ententes pour des services professionnels finissant en juin 2013, pour un montant total de 141 195 \$. Au 31 mars 2013, l'Institut a déboursé 66 137 \$.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

RAPPORT DE LA DIRECTION

Au Ministre des Finances et de l'Économie

Les états financiers consolidés d'Investissement Québec (la « Société ») ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les Normes internationales d'information financière (IFRS). Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers consolidés.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers consolidés. Il est assisté dans ses responsabilités par le Comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et les auditeurs indépendants de la Société, examine les états financiers consolidés et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Deloitte s.e.n.c.r.l. et le vérificateur général du Québec ont procédé à l'audit des états financiers consolidés de la Société, conformément aux Normes d'audit généralement reconnues du Canada, et le rapport des auditeurs expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de leur opinion. Les auditeurs peuvent, sans aucune restriction, rencontrer le Comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le président et chef de la direction,



Jacques Daoust

Le vice-président principal et chef de la direction financière
et de la gestion des risques,



Jean-Jacques Carrier, CPA, CA

Québec, le 27 mai 2013

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

À l'actionnaire d'Investissement Québec

RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints d'Investissement Québec, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2013, l'état consolidé des résultats, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé de la variation des capitaux propres et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'Investissement Québec au 31 mars 2013, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

RAPPORT RELATIF À D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q. chapitre V-05.01), nous déclarons qu'à notre avis, ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec par intérim

Michel Samson, CPA auditeur, CA

Michel Samson, CPA auditeur, CA

Deloitte s.e.m.r.l.¹

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A118581

Québec, le 27 mai 2013

PERFORMANCE FINANCIÈRE

ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

Pour les exercices terminés les 31 mars (les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	2013	2012
Chiffre d'affaires	456 296	479 907
Charges d'exploitation		
Coût des ventes	407 737	411 776
Frais généraux	49 137	40 267
	456 874	452 043
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence (note 20)	14 344	34 144
Résultat des activités poursuivies	13 766	62 008
Revenus financiers		
Revenus de placements (note 6)	199 284	210 478
Avantages conférés par les immigrants investisseurs	115 461	109 095
Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net (note 6)	(6 932)	(17 859)
Gains nets sur les placements et autres	153 522	74 540
Autres revenus financiers (note 6)	21 282	15 930
	482 617	392 184
Charges financières (note 7)		
Charges liées aux activités Immigrants Investisseurs	217 497	217 636
Perte de valeur sur les placements	120 525	114 163
Autres charges financières	4 278	14 752
	342 300	346 551
Résultat du portefeuille	140 317	45 633
Honoraires de gestion – Fonds du développement économique (note 8)	26 500	29 500
Frais d'administration	(77 288)	(79 660)
Résultat de l'exploitation des activités poursuivies	103 295	57 481
Résultat des activités abandonnées (note 9)	(2 051)	(2 890)
RÉSULTAT NET	101 244	54 591

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour les exercices terminés les 31 mars (les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	2013	2012
RÉSULTAT NET	101 244	54 591
Autres éléments du résultat global		
Actifs financiers disponibles à la vente		
Variation nette de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	(22 337)	(37 204)
Reclassement au résultat net des pertes réalisées sur les actifs financiers disponibles à la vente	1 156	21 695
	(21 181)	(15 509)
Couvertures des flux de trésorerie		
Partie efficace des variations de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	1 241	2 964
Variation nette de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie transférée au résultat net	(2 317)	(1 347)
	(1 076)	1 617
Écarts de conversion		
Écart de conversion d'une filiale	1 413	5 189
Quote-part de l'écart de conversion d'entreprises mises en équivalence	6 505	8 883
Reclassement au résultat net de l'écart de conversion d'entreprises mises en équivalence	(1 617)	-
	6 301	14 072
Écarts actuariels au titre des régimes à prestations définies (note 31)	(2 832)	(18 603)
Total des autres éléments du résultat global	(18 788)	(18 423)
RÉSULTAT GLOBAL	82 456	36 168

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Pour les exercices terminés les 31 mars (les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	2013	2012
ACTIF		
Actif courant		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 10)	133 573	234 965
Placements temporaires (note 11)	533 231	393 398
Débiteurs (note 12)	86 108	81 270
Honoraires de garantie à recevoir (note 13)	9 331	8 276
Stocks (note 14)	56 570	58 683
Frais payés d'avance	3 887	3 544
Billets à recevoir du gouvernement du Québec (note 15)	541 677	671 333
Prêts (note 16)	112 132	79 753
Placements (note 18)	111 587	92 485
Montants recouvrables du gouvernement du Québec (note 40)	195	1 152
Autres actifs financiers (note 24)	–	142
Actifs détenus en vue de la vente (note 19)	–	115 188
	1 588 291	1 740 189
Honoraires de garantie à recevoir (note 13)	20 737	18 525
Billets à recevoir du gouvernement du Québec (note 15)	3 486 673	2 886 957
Prêts (note 16)	536 404	493 687
Placements (note 18)	1 033 935	949 822
Participations dans des entreprises mises en équivalence (note 20)	430 949	453 446
Montants recouvrables du gouvernement du Québec (note 40)	44 864	63 058
Immobilisations corporelles (note 21)	167 277	174 861
Actifs biologiques (note 22)	70 819	65 649
Immobilisations incorporelles (note 23)	65 571	44 090
Autres actifs financiers (note 24)	532	3 797
	5 857 761	5 153 892
TOTAL DE L'ACTIF	7 446 052	6 894 081
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
Passif courant		
Découverts bancaires	3 110	2 448
Emprunts bancaires	3 126	5 855
Créditeurs et charges à payer (note 26)	72 344	84 712
Passif au titre des avantages du personnel	9 132	9 466
Tranche à court terme de la dette à long terme (note 27)	528 521	663 717
Avances du gouvernement du Québec, sans intérêt (note 40)	415 317	368 817
Provisions (note 29)	1 302	1 079
Passifs liés à des actifs détenus en vue de la vente (note 19)	–	27 025
Autres passifs (note 32)	157	–
	1 033 009	1 163 119
Dette à long terme (note 27)	3 477 964	2 874 183
Subventions différées (note 28)	14 118	14 019
Provisions (note 29)	11 732	7 563
Passif au titre de la garantie (note 30)	126 627	132 668
Passif au titre des prestations définies (note 31)	34 771	29 674
Avantages perçus d'avance conférés par les immigrants investisseurs	208 670	215 270
Autres passifs (note 32)	5 491	6 371
	4 912 382	4 442 867
Capitaux propres		
Capital social (note 33)	3 073 340	3 073 340
Déficit	(677 288)	(775 700)
Cumul des autres éléments du résultat global	137 618	153 574
	2 533 670	2 451 214
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	7 446 052	6 894 081

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Pour le conseil d'administration,



L'Honorable Jean Bazin, c.r., Ad. E. – Président du conseil d'administration



Pierre Barnès, FCPA, FCGA – Président du Comité de vérification

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Pour les exercices terminés les 31 mars (les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	Capital social	Déficit	CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL			Total des capitaux propres
			Actifs financiers disponibles à la vente	Couverture de flux de trésorerie	Écart de conversion	
Solde au 1^{er} avril 2011	2 673 340	(811 688)	186 369	(175)	(32 800)	2 015 046
Résultat net de l'exercice	–	54 591	–	–	–	54 591
Autres éléments du résultat global	–	(18 603)	(15 509)	1 617	14 072	(18 423)
	2 673 340	(775 700)	170 860	1 442	(18 728)	2 051 214
Émission de capital social (note 33)	400 000	–	–	–	–	400 000
Solde au 31 mars 2012	3 073 340	(775 700)	170 860	1 442	(18 728)	2 451 214
Résultat net de l'exercice	–	101 244	–	–	–	101 244
Autres éléments du résultat global	–	(2 832)	(21 181)	(1 076)	6 301	(18 788)
Solde au 31 mars 2013	3 073 340	(677 288)	149 679	366	(12 427)	2 533 670

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour les exercices terminés les 31 mars (les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	2013	2012
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Résultat des activités poursuivies	103 295	57 481
Ajustements pour :		
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	(14 344)	(34 144)
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles (notes 21, 23 et 28)	16 531	19 446
Perte (reprise) de valeur et radiation sur les immobilisations corporelles et incorporelles (notes 21, 23 et 28)	2 516	–
Revenus de placements (note 6)	(199 284)	(210 478)
Revenus financiers	(9 255)	(8 507)
Charges financières	2 645	13 111
Avantages conférés par les immigrants investisseurs	(115 461)	(109 095)
Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net (note 6)	6 932	17 859
Gains nets sur les placements et autres	(153 522)	(74 540)
Intérêts liés aux billets des immigrants investisseurs	107 809	113 882
Perte de valeur sur les placements	120 525	114 163
Avantages du personnel	1 876	(2 919)
Variation nette de la juste valeur des actifs biologiques (note 22)	(5 083)	248
Autres éléments, montant net	(125)	(4 518)
	(134 945)	(108 011)
Dividendes encaissés	42 815	25 393
Intérêts encaissés	196 583	156 090
Variation des actifs et des passifs liés aux activités opérationnelles (note 35)	(20 070)	(17 693)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles poursuivies	84 383	55 779
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles abandonnées	(218)	(253)
	84 165	55 526
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Augmentation nette des placements temporaires	(139 833)	(390 989)
Diminution des prêts et honoraires de garantie à recevoir	309 795	270 724
Augmentation des prêts	(367 093)	(202 409)
Diminution des billets à recevoir du gouvernement du Québec	549 913	432 399
Augmentation des billets à recevoir du gouvernement du Québec	(1 046 739)	(785 264)
Acquisition de placements et de participations dans des entreprises mises en équivalence	(380 106)	(238 433)
Disposition de placements et de participations dans des entreprises mises en équivalence	411 705	149 319
Diminution des montants recouvrables du gouvernement	7 553	47 052
Acquisition d'entreprises	–	(7 717)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(34 731)	(40 000)
Autres activités d'investissement	1 211	3 709
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement poursuivies	(688 325)	(761 609)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement abandonnées	(1 741)	(2 472)
	(690 066)	(764 081)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Emprunts bancaires	(2 729)	4 655
Augmentation de la dette à long terme	1 155 600	877 200
Remboursement de la dette à long terme	(686 400)	(598 117)
Avances du gouvernement du Québec	46 500	45 000
Déboursements de garantie	(8 223)	(10 581)
Émission de capital social	–	400 000
Intérêts payés	(57)	(12 194)
Autres activités de financement	670	732
Flux de trésorerie liés aux activités de financement poursuivies	505 361	706 695
Flux de trésorerie liés aux activités de financement abandonnées	–	–
	505 361	706 695
Effet des variations de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(1 514)	(253)
Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(102 054)	(2 113)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	232 517	235 743
Trésorerie et équivalents de trésorerie reclassés dans les actifs détenus en vue de la vente (note 19)	–	(1 113)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	130 463	232 517
La trésorerie et équivalents de trésorerie liée aux activités poursuivies comprend ce qui suit :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 10)	133 573	234 965
Découverts bancaires	(3 110)	(2 448)
	130 463	232 517

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

En vertu de la Loi sur la fusion de la Société générale de financement du Québec et d'Investissement Québec (L.R.Q., c.1-16.1), la Société générale de financement du Québec (« SGF ») et Investissement Québec (« IQ ») ont été fusionnées en date du 1^{er} avril 2011, en une nouvelle société constituée sous le nom d'Investissement Québec (la « Société »), une compagnie à fonds social. La Société a pour mission de contribuer au développement économique du Québec conformément à la politique économique du gouvernement. Elle vise à stimuler la croissance de l'investissement et à soutenir l'emploi dans toutes les régions du Québec.

Pour accomplir sa mission, la Société soutient la création et le développement des entreprises de toute taille par des solutions financières adaptées et des investissements, et ce, en cherchant à compléter l'offre de ses partenaires. Conformément au mandat que lui confie le gouvernement, elle assure la conduite de la prospection d'investissements étrangers et réalise des interventions stratégiques. Dans le cadre de sa mission, elle exerce des activités de prestation de services financiers.

La fusion a été effectuée le 1^{er} avril 2011 dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sous contrôle commun dont les actifs nets transférés ont été enregistrés à leur valeur nette comptable à cette même date. En vertu de la Loi, le solde résiduel des actifs et des passifs d'IQ en date du 1^{er} avril 2011 qui n'ont pas été fusionnés dans la Société a été transféré au Fonds du développement économique (« FDE »), lequel a été institué au sein du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation le 1^{er} avril 2011. Les comptes du FDE sont distincts de tout autre compte, notamment de ceux de la Société. Dans le cadre de sa mission, la Société administre tout programme d'aide financière élaboré ou désigné par le gouvernement, de même que tout mandat qui lui est confié par ce dernier. Le gouvernement est responsable de ces programmes et mandats qui sont compris dans le FDE, ainsi que des revenus et des pertes de ce dernier. La Société est toutefois responsable envers le gouvernement de l'administration de ces programmes et mandats. La Loi précise les sommes qui constituent le FDE et celles qui peuvent y être prises.

Le siège social de la Société est situé au 1200, route de l'Église, bureau 500, Québec (Québec), Canada.

Étant une société d'État, Investissement Québec, de même que ses filiales en propriété exclusive, ne sont pas assujetties à l'impôt sur le revenu du Québec et du Canada.

2. BASE DE PRÉPARATION

A) DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les présents états financiers consolidés de la Société ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS »).

La publication des états financiers consolidés de la Société a été approuvée par le conseil d'administration le 27 mai 2013.

B) BASE D'ÉVALUATION

Les états financiers consolidés ont été préparés sur la base du coût historique, à l'exception des éléments suivants de l'état consolidé de la situation financière :

- les instruments financiers dérivés et les dérivés incorporés comptabilisés séparément, qui sont évalués à la juste valeur;
- les instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte du résultat net, qui sont évalués à la juste valeur;
- les actifs financiers disponibles à la vente, qui sont évalués à la juste valeur;
- les actifs biologiques, évalués à la juste valeur diminuée des coûts de la vente;
- le passif au titre des prestations définies qui correspond à la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies, déduction faite de la juste valeur des actifs du régime.

Le traitement comptable spécifique des opérations est exprimé dans les principales méthodes comptables.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

C) MONNAIE FONCTIONNELLE ET MONNAIE DE PRÉSENTATION

Les informations financières sont présentées en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société.

D) UTILISATION D'ESTIMATIONS

Les estimations et hypothèses dont les impacts sont les plus significatifs sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés sont les suivantes :

i) Dépréciation d'actifs

Tel que décrit à la note 20, la Société a évalué la valeur recouvrable de participations dans des entreprises associées qui présentaient des indications objectives de dépréciation. La valeur recouvrable de ces participations a été déterminée sur la base du plus élevé de la valeur d'utilité et de la juste valeur diminuée des coûts de vente. L'évaluation de la valeur d'utilité repose sur l'utilisation d'estimations et d'hypothèses significatives incluant notamment le montant des flux de trésorerie futurs et les taux d'actualisation applicables. La juste valeur moins les coûts de vente est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie.

Si le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur actualisée des flux de trésorerie variait de 1 % par rapport aux estimations de la direction, la perte de valeur comptabilisée par la Société au résultat net au 31 mars 2013 varierait de 12 000 000 \$.

ii) Juste valeur des instruments financiers

Lorsque la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière ne peut être fondée sur les cours boursiers, elle repose sur des techniques d'évaluation basées sur des hypothèses des données observables (niveau 2) ou pouvant être corroborées sur le marché ou sur des données non observables sur le marché (niveau 3).

Au 31 mars 2013, la juste valeur des actifs financiers évalués selon le niveau 2 s'élève à 223 513 000 \$ et celle des actifs financiers évalués selon le niveau 3 s'élève à 376 835 000 \$. La juste valeur des passifs financiers évalués selon le niveau 2 s'élève à 929 000 \$. La note 38 indique l'effet qu'aurait le changement des données utilisées dans l'évaluation.

iii) Provision pour pertes sur prêts

La provision pour pertes sur prêts est estimée à partir de la valeur des flux de trésorerie futurs estimatifs, actualisés au taux d'intérêt effectif initial du prêt. L'estimation des flux de trésorerie futurs tient compte, entre autres, de la notation de crédit attribuée à l'emprunteur et du recouvrement prévu des sûretés sous-jacentes. Au 31 mars 2013, la provision cumulée pour pertes sur prêts s'élève à 73 232 000 \$.

Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les estimations et les hypothèses ci-dessus sont revues de façon périodique et, si des ajustements sont nécessaires, ils sont comptabilisés de façon prospective à compter de la période touchée.

E) JUGEMENTS CRITIQUES DANS L'APPLICATION DES MÉTHODES COMPTABLES**i) Dépréciation d'actifs financiers disponibles à la vente**

Afin de déterminer si un actif financier disponible à la vente présente des indications objectives de dépréciation, la direction tient compte de facteurs tels que la durée et l'importance de la baisse de valeur par rapport au coût du placement ainsi que la situation financière de l'émetteur, analyse qui repose principalement sur le jugement de la direction.

Si toutes les baisses de valeur en dessous du coût d'un placement avaient été considérées comme étant significatives ou prolongées, la Société aurait comptabilisé des pertes de valeur additionnelles de 669 000 \$ au résultat net au 31 mars 2013, montant qui aurait été reclassé du cumul des autres éléments du résultat global.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

ii) Dépréciation d'actifs

À chaque date de clôture, la direction détermine si les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles et les participations dans des entreprises mises en équivalence présentent des indications objectives de dépréciation ou de reprise de perte de valeur. Lorsque c'est le cas, la valeur recouvrable des actifs est estimée. Aux fins de son analyse, la direction tient compte de facteurs tels que l'environnement économique, technologique ou de marché de l'entreprise, les prévisions budgétaires ou la capitalisation boursière de l'actif.

iii) Provision pour pertes sur prêts

À chaque date de clôture, la direction détermine si les prêts dont le solde cumulatif est élevé présentent, sur une base individuelle, des indications objectives de dépréciation en se basant sur des facteurs indiquant que la situation financière de l'emprunteur s'est détériorée incluant, entre autres, un défaut de paiement des intérêts ou du principal du prêt, une restructuration financière ou un changement défavorable de la solvabilité de l'emprunteur.

La direction évalue également une provision collective en regroupant les prêts en fonction de la similitude de la qualité du crédit et du risque qu'ils présentent, analyse qui repose principalement sur le jugement de la direction.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables décrites ci-après ont été appliquées de manière uniforme par toutes les entités consolidées dans les présents états financiers de la Société.

A) PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés regroupent les états financiers de la Société et ceux de ses filiales ainsi que ses participations dans des entreprises associées et des coentreprises.

i) Filiales

Les filiales sont des entreprises contrôlées par la Société. La Société détient le contrôle lorsqu'elle a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages des activités de cette dernière. Les états financiers des filiales sont intégrés dans les états financiers consolidés à partir de la date de la prise du contrôle jusqu'à la date de la perte du contrôle. Les soldes et les opérations intersociétés ont été éliminés aux fins de l'établissement des états financiers consolidés. Les filiales de la Société, lesquelles sont détenues en propriété exclusive, sont les suivantes :

-
- | | |
|--|--|
| • Albecour inc. ⁽¹⁾ | • Produits forestiers Temrex, société en commandite |
| • Gestion forestière du Saint-Maurice inc. | • Rexforêt inc. |
| • Gestion forestière Lacroix inc. | • C.D.M.V. inc. |
| • Gestion La Madeleine inc. | • Le Centre d'insémination porcine du Québec (CIPQ) inc. |
| • IQ FIER inc. | • IQ Immigrants Investisseurs inc. |
| • Ressources Québec inc. ⁽²⁾ | |
-

(1) La date de clôture des états financiers de cette filiale est différente de celle de la Société, soit le 31 décembre.

(2) Comprend les filiales SOQUEM et Mine Arnaud inc.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

ii) Participation dans des entreprises associées et des coentreprises

Les entreprises associées sont des entreprises dans lesquelles la Société exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles stratégiques sans avoir le contrôle. La Société est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient entre 20 % et 50 % des droits de vote d'une entité.

Les coentreprises sont des entreprises dont les activités sont contrôlées conjointement en vertu d'un accord contractuel qui requiert un consentement unanime pour les décisions financières et opérationnelles stratégiques.

Ces participations, à l'exception de celles désignées à la juste valeur par le biais du résultat net, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et sont initialement comptabilisées au coût. La participation de la Société comprend le goodwill identifié lors de l'acquisition, après déduction des pertes de valeur cumulées. Le goodwill identifié lors de l'acquisition est évalué de la même façon que dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. Les états financiers consolidés incluent la quote-part de la Société dans le montant total des revenus et des charges ainsi que des variations de capitaux propres comptabilisés par les entreprises mises en équivalence, étant donné les ajustements effectués pour harmoniser les méthodes comptables avec celles de la Société, depuis la date à laquelle cette dernière commence à exercer une influence notable ou un contrôle conjoint et jusqu'à la date à laquelle elle cesse d'exercer cette influence ou ce contrôle conjoint. Lorsque la quote-part de la Société dans les pertes est supérieure à sa participation dans l'entreprise mise en équivalence, la valeur comptable de la participation est ramenée à zéro et la Société cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir, sauf si la Société a une obligation de participer aux pertes ou d'effectuer des paiements au nom de l'entreprise.

Les profits et pertes résultant de transactions conclues avec une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence sont comptabilisés à hauteur de la participation dans l'entreprise associée qui n'est pas liée à la Société.

iii) Actifs contrôlés conjointement

Les coentreprises impliquant le contrôle conjoint par les coentrepreneurs sur les actifs apportés ou acquis aux fins de la coentreprise sont des actifs contrôlés conjointement. Ces coentreprises n'impliquent pas la création d'une structure financière distincte des coentrepreneurs. Chaque coentrepreneur exerce, par le moyen de sa quote-part dans les actifs contrôlés conjointement, un contrôle sur sa part de la production générée par les actifs.

La participation de la Société dans des actifs contrôlés conjointement est comptabilisée selon la méthode de la consolidation proportionnelle. Selon cette méthode, la Société comptabilise dans ses états financiers consolidés sa quote-part des actifs, passifs, revenus, charges et flux de trésorerie de la coentreprise.

iv) Regroupement d'entreprises

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée par la Société pour obtenir le contrôle d'une filiale correspond à la somme, à la date d'acquisition, des justes valeurs des actifs transférés, des dettes contractées et des parts de capitaux propres émis par la Société, lesquels comprennent la juste valeur de tous les actifs ou passifs résultant d'un accord de contrepartie éventuelle.

La Société comptabilise une obligation de payer une contrepartie éventuelle en tant que passif et comptabilise en tant qu'actif le droit de se faire rendre une contrepartie préalablement transférée si certaines conditions spécifiées sont remplies. Une contrepartie éventuelle est initialement comptabilisée à sa juste valeur à la date d'acquisition. Une contrepartie éventuelle classée en tant que capitaux propres n'est pas réévaluée et son règlement ultérieur est comptabilisé aux capitaux propres. Une contrepartie éventuelle classée comme un actif ou un passif est comptabilisée ultérieurement soit comme un instrument financier, soit comme une provision.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La Société évalue le goodwill comme la juste valeur de la contrepartie transférée, y compris le montant comptabilisé de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise, diminuée du montant net comptabilisé (généralement la juste valeur) des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris, tous ces éléments étant évalués à la date d'acquisition.

Les coûts de transaction, autres que ceux liés à l'émission de titres de créance ou de capitaux propres, que la Société assume dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

B) MONNAIE ÉTRANGÈRE

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle respective des entités de la Société au cours de change en vigueur à la date des transactions de la façon suivante :

- les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à cette date; et
- les revenus et les charges sont convertis au cours de l'exercice au taux de change en vigueur au moment de l'opération ou au taux de change moyen de la période.

Les gains ou les pertes de change sont comptabilisés au résultat net, à l'exception des gains et pertes de change sur les titres de capitaux propres classés disponibles à la vente qui sont compris dans les autres éléments du résultat global. Les gains et les pertes de change sont présentés à leur montant net.

i) Établissements à l'étranger

Un établissement à l'étranger est une entité qui est une filiale, une entreprise associée ou une coentreprise, dont les activités sont dans une monnaie fonctionnelle autre que celle de la Société. Les actifs et les passifs des établissements à l'étranger sont convertis en dollars canadiens en utilisant le cours de change à la date de fin de période.

Les revenus et les charges sont convertis en utilisant les cours de change en vigueur aux dates de transactions ou au taux de change moyen de la période.

Les écarts de conversion sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, dans les écarts de conversion cumulés.

Dans le cas de la sortie d'un établissement à l'étranger, soit la sortie de la totalité de la participation de la Société dans une filiale ou d'une participation dans une filiale, une entreprise associée ou une entreprise contrôlée conjointement qui comprend un établissement à l'étranger, le montant cumulé aux capitaux propres des écarts de conversion est reclassé au résultat net en tant que profit ou perte résultant de la sortie. Dans le cas de la sortie partielle d'une filiale qui a un établissement à l'étranger, la quote-part connexe de ce montant cumulé est réattribuée aux participations ne donnant pas le contrôle. Dans tous les autres cas de sortie partielle d'un établissement à l'étranger, soit lors de la réduction partielle de la participation dans une entreprise associée ou dans une entité contrôlée conjointement, la quote-part connexe est reclassée au résultat net.

C) CLASSEMENT ET ÉVALUATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Lors de leur comptabilisation initiale, tous les actifs et passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés, sont évalués à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables, à l'exception des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, pour lesquels les coûts de transaction sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont engagés.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Tous les instruments financiers doivent être classés en fonction de leurs caractéristiques selon l'intention de la direction ou du choix de la catégorie dans certaines circonstances. À leur comptabilisation initiale, tous les actifs financiers sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, comme détenus jusqu'à leur échéance, comme disponibles à la vente ou comme prêts et créances, tandis que les passifs financiers sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ou comme autres passifs financiers. L'évaluation subséquente des instruments financiers dépend de leur classement.

La Société a effectué les classements suivants :

Type d'instrument financier	Catégorie
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Prêts et créances/Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net
Placements temporaires	Prêts et créances/Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net
Débiteurs	Prêts et créances/Classés à la juste valeur par le biais du résultat net
Honoraires de garantie à recevoir	Prêts et créances
Billets à recevoir du gouvernement du Québec	Prêts et créances
Prêts	Prêts et créances
Placements	Disponibles à la vente/Classés et désignés à la juste valeur par le biais du résultat net
Autres actifs financiers	Prêts et créances
Découverts bancaires	Autres passifs financiers
Emprunts bancaires	Autres passifs financiers
Créditeurs et charges à payer	Autres passifs financiers
Avances du gouvernement du Québec	Autres passifs financiers
Dettes à long terme	Autres passifs financiers
Passif au titre de la garantie	Autres passifs financiers
Autres passifs financiers/Instruments financiers dérivés	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ou que la Société transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier dans le cadre d'une transaction où la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier est transférée. Tout droit créé ou maintenu par la Société sur les actifs financiers transférés est comptabilisé séparément dans les actifs ou les passifs.

Un passif financier est décomptabilisé lorsque les obligations contractuelles de la Société sont éteintes, annulées ou qu'elles arrivent à expiration.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans l'état de la situation financière si, et seulement si, la Société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et si elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

i) Prêts et créances

Après leur comptabilisation initiale, les prêts et créances, tels que la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements temporaires, les débiteurs, les honoraires de garantie à recevoir, les billets à recevoir du gouvernement du Québec, les prêts ainsi que les autres actifs financiers, sont évalués au coût après amortissement, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur. Les revenus liés aux prêts et aux créances sont comptabilisés sous les rubriques « Revenus de placements » et « Autres revenus financiers » au résultat net.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Prêts

Les frais d'étude pour compenser les coûts de montage de prêts assumés par la Société sont différés et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Annuellement, la Société revoit la qualité du crédit et, lorsque celle-ci s'est détériorée dans une mesure telle que le recouvrement total (capital et intérêts) d'un prêt n'est pas raisonnablement assuré, celui-ci est considéré comme un prêt douteux. Les indications qu'un prêt est douteux comprennent, en outre, les indices que l'emprunteur connaît des difficultés financières importantes, la probabilité de faillite ou d'autre réorganisation financière et une diminution mesurable des flux de trésorerie futurs estimés attestés par les changements défavorables de la solvabilité de l'emprunteur ou la conjoncture économique corrélée avec les défauts de paiement. La constatation des intérêts cesse et la valeur comptable de ces prêts est ramenée à sa valeur de réalisation estimative. Les pertes de valeur sont comptabilisées sous la rubrique « Perte de valeur sur les placements » au résultat net. Les intérêts liés à l'actif déprécié continuent d'être comptabilisés par le biais de la désactualisation. Lorsqu'un événement ultérieur a pour conséquence de diminuer le montant de la perte de valeur, la réduction de celle-ci est reprise au résultat net sous la rubrique « Perte de valeur sur les placements ».

La valeur comptable des prêts restructurés en prêts à taux d'intérêt réduit et en prêts sans intérêt est ramenée à la valeur actualisée des flux de trésorerie nets à recevoir en vertu des nouvelles dispositions, au taux d'intérêt effectif inhérent au prêt. La réduction de la valeur comptable résultant de la restructuration est imputée à la provision pour pertes au résultat net. L'augmentation de la valeur comptable attribuable au passage du temps est comptabilisée à titre de revenu d'intérêts sous la rubrique « Revenus de placements » au résultat net.

Les biens saisis sont présentés à titre de prêts douteux et sont inscrits à leur juste valeur au moment de leur saisie. La réduction de la valeur comptable nette des prêts est alors comptabilisée au résultat net. Toute réduction subséquente est imputée à la provision pour pertes.

Provision cumulée pour pertes

La provision cumulée pour pertes sur les prêts est présentée à l'état consolidé de la situation financière de la Société en réduction de la valeur des prêts. La provision représente, selon la Société, l'estimation la plus précise des montants adéquats pour couvrir les pertes sur les prêts faisant partie de son portefeuille.

Les sociétés clientes sont classées selon les catégories de risque définies par des critères de solvabilité et de crédit prenant en compte des considérations sectorielles et économiques; la catégorisation des entreprises est mise à jour de façon périodique. Les prêts considérés comme douteux font l'objet d'une provision pour pertes qui correspond au solde du prêt diminué de la valeur de réalisation estimative des sûretés. Lorsqu'une entreprise est en liquidation, qu'elle a cessé tout remboursement à la Société et que son redressement est improbable, une radiation est alors effectuée.

Les autres prêts font l'objet d'une provision collective, pour tenir compte des pertes encourues mais non identifiées, qui est calculée par l'application d'un taux de provision au solde des prêts.

Le taux de provision de chaque catégorie découle d'une analyse statistique basée sur des données du marché. Ces pertes sont ensuite ajustées en fonction de facteurs qualitatifs, tels que le jugement de la direction concernant la qualité du crédit, et ce, étant donné les conditions sectorielles macroéconomiques en vigueur, des questions propres aux portefeuilles, des facteurs relevant des modèles et du niveau des prêts douteux à l'égard desquels aucune provision spécifique n'a encore été établie.

Les entreprises pour lesquelles les prêts affichent un solde cumulatif élevé ou présentent des caractéristiques particulières font l'objet d'une analyse spécifique de la provision pour pertes, peu importe leur catégorie de risque.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

ii) Instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Un actif financier détenu à des fins de transaction est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Par contre, il peut être désigné à la juste valeur par le biais du résultat net, au moment de sa comptabilisation initiale, s'il satisfait à l'un des critères suivants : 1) l'instrument financier comprend un ou plusieurs dérivés incorporés qui, autrement, seraient comptabilisés séparément, 2) la désignation élimine ou réduit significativement une incohérence d'évaluation ou de comptabilisation qui, autrement, découlerait de l'évaluation d'actifs ou de passifs financiers ou de la comptabilisation des profits ou pertes sur ceux-ci selon des bases différentes, ou 3) l'actif financier et le passif financier font partie d'un groupe d'actifs financiers, de passifs financiers ou les deux qui est géré et dont la performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur, conformément à une stratégie de gestion de risques ou d'investissement documentée. Cette désignation est irrévocable.

La Société a désigné les actifs financiers suivants comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net :

- les billets à terme adossés à des actifs (« BTAA ») étant donné qu'ils contiennent plusieurs dérivés incorporés devant être comptabilisés séparément;
- les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois, qui sont gérés et évalués sur la base de leur juste valeur, conformément à une stratégie de gestion de risques et d'investissement documentée;
- les placements dans des entités dont la principale activité économique consiste à effectuer des placements aux fins de valorisation de leurs investissements. Ces placements sont considérés comme des placements dans des organismes de capital-risque. Les placements détenus par ces entités, incluant les participations dans des entreprises associées et des coentreprises, ont été désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net étant donné qu'ils sont gérés et évalués sur la base de leur juste valeur, conformément à une stratégie de gestion de risques et d'investissement documentée.

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à leur juste valeur, et les variations de celle-ci sont comptabilisées sous la rubrique « Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net » au résultat net dans la période au cours de laquelle elles se produisent.

iii) Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente et qui ne sont classés dans aucune des catégories précédentes. Les placements dans des titres de capitaux propres et certains titres de créance (c.-à-d. obligations cotées sur un marché) sont classés comme des actifs financiers disponibles à la vente. La Société a choisi de comptabiliser les opérations sur ces actifs à la date de transaction. Après leur comptabilisation initiale, ces placements sont évalués à leur juste valeur, et les variations de celle-ci, autres que les pertes de valeur et les écarts de conversion relatifs aux titres de créance disponibles à la vente, sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Au moment de la disposition d'un placement, le profit ou la perte cumulé comptabilisé dans les autres éléments du résultat global, déterminé selon le coût moyen, est transféré au résultat net sous la rubrique « Gains nets sur les placements et autres ».

Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à la fin de chaque période afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Les facteurs dont la Société tient compte pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation comprennent la durée et l'importance de la baisse de la juste valeur par rapport au coût ainsi que la situation financière et les perspectives de l'émetteur. Une perte de valeur est comptabilisée en transférant au résultat net sous la rubrique « Perte de valeur sur les placements » le cumul des pertes comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

Les pertes de valeur comptabilisées au résultat net, à l'égard d'un titre de capitaux propres classé comme étant disponible à la vente, ne peuvent faire l'objet d'une reprise. Les pertes de valeur comptabilisées au résultat net, à l'égard d'un titre de créance classé comme étant disponible à la vente, doivent être reprises au résultat net si, durant une période subséquente, la juste valeur du titre augmente et que la hausse du titre peut objectivement être associée à un événement survenu après la constatation de la perte.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

iv) Autres passifs financiers

Après leur comptabilisation initiale, les autres passifs financiers sont évalués au coût après amortissement, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais d'intérêts correspondants sont présentés sous la rubrique « Autres charges financières » au résultat net.

Découverts bancaires, emprunts bancaires, créiteurs et charges à payer, avances du gouvernement du Québec et dette à long terme

Après leur comptabilisation initiale, les découverts bancaires, les emprunts bancaires, les créiteurs et charges à payer, les avances du gouvernement du Québec ainsi que la dette à long terme sont évalués au coût après amortissement, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais d'intérêts correspondants sont présentés sous les rubriques « Autres charges financières » et « Charges liées aux activités Immigrants Investisseurs » au résultat net.

Les frais d'émission, les escomptes et les primes sont comptabilisés dans la valeur comptable des emprunts bancaires et de la dette à long terme et sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Billets à payer aux immigrants investisseurs

Tout écart entre la juste valeur des billets à payer aux immigrants investisseurs et la contrepartie en trésorerie est reporté à l'état consolidé de la situation financière sous la rubrique « Avantages perçus d'avance conférés par les immigrants investisseurs ». Ce montant est ensuite constaté progressivement au résultat net comme revenu sous la rubrique « Avantages conférés par les immigrants investisseurs » au fur et à mesure que la Société effectue les dépenses qu'elle s'est contractuellement engagée à faire avec ces sommes.

Garanties

La Société comptabilise une créance au titre des honoraires de garantie à recevoir liés au contrat de la garantie sous la rubrique « Honoraires de garantie à recevoir » qui figure à l'état consolidé de la situation financière, soit la valeur actualisée des honoraires de garantie à recevoir selon les dispositions contractuelles. La Société comptabilise également son engagement inconditionnel à se tenir prête à exécuter son obligation selon les conditions du contrat de la garantie sous la rubrique « Passif au titre de la garantie » qui figure à l'état consolidé de la situation financière, soit la valeur actualisée des honoraires de garantie à recevoir selon les taux du marché.

Après leur comptabilisation initiale, la créance et le passif initial au titre de la garantie sont évalués au coût après amortissement, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les revenus d'intérêts liés aux honoraires de garantie à recevoir sont présentés sous la rubrique « Revenus de placements » au résultat net. Le passif initial au titre de la garantie est constaté au résultat net sur la durée du contrat de garantie sous la rubrique « Revenus de placements », et l'augmentation de la valeur comptable attribuable au passage du temps est comptabilisée à titre de dépense d'intérêts sous la rubrique « Autres charges financières » au résultat net.

Étant donné que la valeur comptable des garanties ne constitue pas une indication du montant maximal de l'obligation que la Société pourrait être tenue de verser à une tierce partie, la Société continue de considérer les garanties comme des instruments financiers hors bilan.

Une provision pour pertes est constatée en plus du passif initial au titre de la garantie, s'il y a lieu. Cette provision est déterminée selon les mêmes méthodes que la provision cumulée pour pertes sur les prêts. Dès que la provision pour pertes devient plus élevée que le solde non amorti du passif initial au titre de la garantie, le passif au titre de la garantie doit être ajusté selon l'obligation éventuelle d'honorer l'engagement de la garantie. Le passif au titre de la garantie représente, selon la Société, l'estimation la plus précise des montants prévisibles de pertes sur les contrats de garantie faisant partie de son portefeuille.

Les réclamations de garanties sont comptabilisées lorsque la Société en a autorisé le déboursement, dans la mesure où les conditions sont respectées. Les débours sont alors appliqués en réduction du passif au titre de la garantie, et le solde des garanties est réduit d'autant. Lorsque la Société considère que des recouvrements sont quasi certains, le débours est comptabilisé à titre d'actif, conformément aux méthodes comptables applicables aux prêts.

Les frais d'étude pour compenser les coûts de montage des contrats de garantie assumés par la Société sont différés et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

D) INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

La Société peut recourir à des instruments financiers dérivés pour réduire les risques liés aux fluctuations des devises, des taux d'intérêt et du prix des marchandises. La politique de la Société consiste à ne pas utiliser d'instruments financiers dérivés à des fins de négociation ou de spéculation. Après leur comptabilisation initiale, les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur.

La Société a désigné certains instruments financiers dérivés comme instruments de couverture dans des couvertures de flux de trésorerie ou des couvertures de juste valeur. À la création d'une relation de couverture, la Société documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, son objectif de gestion des risques, sa stratégie pour établir cette couverture ainsi que les méthodes qui seront utilisées pour apprécier l'efficacité de la relation de couverture. La Société doit démontrer que la relation est hautement efficace au moment de la mise en place de la couverture et tout au long de la période de couverture pour qu'elle puisse continuer d'utiliser la comptabilité de couverture.

i) Couvertures de flux de trésorerie

La portion efficace des variations de la juste valeur des dérivés qui sont désignés et qui se qualifient comme instruments de couverture des flux de trésorerie est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et présentée dans l'état de la variation des capitaux propres. Tout gain ou toute perte de juste valeur liée à la portion inefficace est immédiatement comptabilisé au résultat net. La portion efficace de la relation de couverture cumulée aux autres éléments du résultat global est transférée au résultat net dans la période au cours de laquelle l'élément couvert influe sur le résultat net. Si l'instrument de couverture ne satisfait plus aux critères de la comptabilité de couverture, s'il arrive à maturité ou s'il est vendu, résilié, exercé ou si la Société annule la désignation, la comptabilité de couverture cessera d'être pratiquée, de manière prospective. Le profit ou la perte cumulé comptabilisé antérieurement dans les autres éléments du résultat global y est maintenu jusqu'à ce que la transaction prévue influe sur le résultat net. Si l'on ne s'attend plus à ce que la transaction prévue se réalise, le solde des autres éléments du résultat global est alors comptabilisé immédiatement au résultat net.

ii) Couvertures de juste valeur

Pour les instruments financiers dérivés désignés comme des instruments de couverture de juste valeur, les variations de la juste valeur de l'instrument financier dérivé de couverture inscrites au résultat net sont compensées en bonne partie par les variations de la juste valeur de l'élément couvert dans la mesure où la relation de couverture est efficace. Lorsque la couverture de la juste valeur cesse, la valeur comptable de l'élément couvert n'est plus ajustée et les ajustements cumulatifs à la juste valeur de l'élément couvert sont imputés au résultat net selon la méthode de comptabilisation de l'élément couvert.

La variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés qui ne sont pas désignés comme instrument de couverture est constatée au résultat net sous la rubrique « Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net ».

iii) Dérivés incorporés séparables

Un dérivé incorporé est comptabilisé séparément d'un contrat hôte si, et seulement si, les trois conditions suivantes sont réunies : les caractéristiques et les risques économiques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte, le dérivé incorporé est un instrument distinct dont la définition correspond à celle d'un instrument financier dérivé et le contrat hybride n'est pas comptabilisé à la juste valeur.

Les dérivés incorporés comptabilisés séparément d'un contrat d'approvisionnement sont présentés à l'état consolidé de la situation financière dans les « Crédeurs et charges à payer ». Les autres dérivés incorporés comptabilisés séparément, tels que les options de conversion et les bons de souscription, sont présentés avec le contrat hôte à l'état consolidé de la situation financière dans les « Placements ». Après leur comptabilisation initiale, les dérivés incorporés séparables sont évalués à leur juste valeur. Les variations des justes valeurs sont comptabilisées au résultat net dans le « Coût des ventes » et la « Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net ».

E) TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse ou du découvert bancaire, le cas échéant, et des placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

F) PLACEMENTS TEMPORAIRES

Les placements temporaires comprennent les placements dont l'échéance se situe entre trois mois et douze mois suivant la date d'acquisition.

G) REVENUS**i) Chiffre d'affaires des activités poursuivies**

Les produits provenant de la vente de biens dans le cadre des activités ordinaires sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette des retours et remises. Les produits sont comptabilisés lorsqu'il existe une indication objective que les risques et avantages inhérents à la propriété ont été transférés, soit habituellement lorsque les marchandises ont été livrées, que les coûts engagés ou à engager associés et le retour possible des marchandises peuvent être évalués de façon fiable, qu'il n'y a plus d'intervention continue en ce qui concerne les biens, que le montant des produits peut être évalué de façon fiable et que le recouvrement de la contrepartie est considéré comme probable. Le moment du transfert des risques et avantages varie selon la nature des activités poursuivies.

ii) Revenus financiers

Les revenus provenant de dividendes tirés de placements sont comptabilisés à la date à laquelle le droit de la Société de percevoir le paiement est établi, pourvu qu'il soit probable que les avantages économiques aillent à la Société et que le montant puisse être évalué de façon fiable.

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les revenus d'honoraires au titre des garanties sont comptabilisés tels que décrits à la note C). Les autres revenus financiers comprennent des frais d'étude et des intérêts sur la trésorerie et les placements temporaires.

H) STOCKS

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks est déterminé selon la méthode du coût moyen et comprend les coûts d'acquisition, de production ou de transformation, ainsi que les coûts engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Dans le cas des produits finis et des produits en cours, le coût comprend une portion adéquate de frais de production en fonction de la capacité normale de production. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal des activités, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente ou le coût de remplacement.

I) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût diminué de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur.

Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Le coût des actifs produits par la Société comprend les coûts des matières premières et de la main-d'œuvre directe, tous les autres coûts directement attribuables à la mise en état de fonctionnement d'un actif en vue de son utilisation attendue, les coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement des immobilisations et à la remise en état du site sur lequel elles sont situées, de même que les coûts d'emprunt relatifs aux actifs qualifiés.

Les coûts d'emprunt liés à la construction d'un actif qualifié sont capitalisés à partir de la date où sont entrepris les travaux et jusqu'à la date où les activités indispensables à la préparation de l'immobilisation pour son utilisation sont pratiquement toutes terminées.

Lorsque des parties d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme des parties distinctes (principales composantes) des immobilisations corporelles.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

L'amortissement est calculé sur le montant amortissable, qui est le coût de l'immobilisation diminué de sa valeur résiduelle. La Société comptabilise l'amortissement selon le mode linéaire sur les durées d'utilité estimatives suivantes :

Bâtiments	15 à 30 ans
Matériel et équipements	4 à 25 ans
Routes et ponts	14 à 20 ans
Autres	1 an à 20 ans

Les terrains et les immobilisations corporelles en cours de construction ou de développement ne sont pas amortis. Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus à chaque fin d'exercice et ajustés prospectivement, si nécessaire.

J) ACTIFS BIOLOGIQUES

Les actifs biologiques liés aux produits forestiers comprennent le bois d'œuvre exploitable. Le bois d'œuvre exploitable est évalué à la juste valeur diminuée des coûts de vente, toute variation étant comptabilisée au résultat net de l'exercice. Les coûts de vente incluent tous les coûts qui seraient nécessaires pour vendre l'actif. Le bois récolté est transféré aux stocks à sa juste valeur diminuée des coûts de vente estimés au moment de la coupe. Les terrains liés au bois d'œuvre exploitable sont comptabilisés séparément à titre d'immobilisations corporelles.

K) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur. L'amortissement est calculé sur le coût de l'actif diminué de sa valeur résiduelle selon le mode linéaire sur les durées d'utilité estimatives suivantes :

Contrat et droit d'approvisionnement en électricité	15 à 25 ans
Licences et autres	3 à 20 ans

Le coût du contrat d'approvisionnement en électricité dont la valeur est inférieure au coût du marché est amorti de façon linéaire sur la durée du contrat, soit 15 ans à compter de 2002. Le coût du droit d'obtenir un bloc d'électricité acquis en 2002 est amorti de façon linéaire sur la durée du contrat, soit 25 ans à compter de 2002.

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus à chaque fin d'exercice et ajustés prospectivement, si nécessaire.

i) Propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation

Les propriétés minières correspondent à une participation acquise dans des permis ou des *claims* de prospection minière comportant des droits de prospection, d'exploitation, d'extraction et de vente de tous les minerais tirés de ces *claims*.

Tous les coûts préalables à la prospection, soit les coûts engagés avant d'obtenir les droits légaux de se livrer à des activités de prospection et d'évaluation, sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Après l'obtention du droit légal de prospection, les coûts de prospection et d'évaluation sont capitalisés jusqu'à ce que la propriété minière soit mise en production ou qu'elle soit vendue ou abandonnée. Ces coûts comprennent les dépenses associées aux études géologiques et géophysiques, les frais ayant trait aux activités de recherche initiale de gisements ayant un potentiel économique, comme les forages, les échantillonnages, etc. Les frais d'administration liés aux travaux de prospection et d'évaluation sont comptabilisés au résultat net. Les actifs de prospection et d'évaluation sont comptabilisés au coût historique diminué de toute perte de valeur comptabilisée.

Lorsque la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale sont démontrées pour une zone d'intérêt, la Société cesse de capitaliser les coûts de prospection et d'évaluation pour cette zone, effectue un test de dépréciation des actifs de prospection et d'évaluation comptabilisés et reclasse tous les actifs de prospection et d'évaluation qui n'ont pas subi de perte de valeur dans les immobilisations corporelles ou incorporelles en développement minier, selon la nature des actifs.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

L) AIDE GOUVERNEMENTALE

La Société est admissible à des subventions gouvernementales pour l'acquisition d'immobilisations corporelles. Ces subventions sont présentées comme des « Subventions différées » à l'état consolidé de la situation financière lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que la Société se conformera aux conditions qui s'y rattachent. Cette aide gouvernementale est systématiquement comptabilisée au résultat net selon le même mode, les mêmes durées et les mêmes taux que les immobilisations corporelles auxquelles elle se rapporte.

La Société est également admissible à une aide gouvernementale pour compenser les charges engagées pour les pertes et les manques à gagner de certains programmes. Cette aide gouvernementale est initialement comptabilisée à la juste valeur et présentée comme « Montants recouvrables du gouvernement du Québec ». Annuellement, la Société évalue la valeur recouvrable de ces montants et comptabilise les variations au résultat net au cours de la période où les charges sont engagées sous la rubrique « Perte de valeur sur les placements ».

M) DÉPRÉCIATION D'ACTIFS NON FINANCIERS

La valeur comptable des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée et des participations dans des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence est examinée à chaque date de fin de période afin de déterminer s'il existe une indication de baisse de valeur. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie correspond à la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de vente. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle par l'application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Aux fins du test de dépréciation, les actifs sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs, l'« Unité génératrice de trésorerie ».

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur recouvrable estimée. Les pertes de valeur sont comptabilisées au résultat net. Les pertes de valeur comptabilisées au titre d'une unité génératrice de trésorerie sont d'abord affectées à la réduction de la valeur comptable du goodwill affecté à cette unité, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs du groupe (groupe d'unités) au prorata.

Les pertes de valeur comptabilisées au cours de périodes précédentes sont évaluées à la date de fin de période, afin de déterminer s'il existe des indications qui confirment que la perte a diminué ou si elle existe toujours. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations ayant servi à déterminer la valeur recouvrable. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, après amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. La reprise d'une perte de valeur est également comptabilisée au résultat net. La reprise d'une perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie est répartie entre les actifs de l'unité, à l'exception du goodwill, au prorata des valeurs comptables des actifs de l'unité.

Le goodwill inclus dans la valeur comptable d'une participation dans une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence n'est pas comptabilisé séparément et ne fait donc pas individuellement l'objet d'un test de dépréciation. Au contraire, la totalité de la valeur comptable de la participation, y compris le goodwill, est soumise à un test de dépréciation unique lorsqu'il y a une indication objective qu'elle a pu se déprécier. Les pertes de valeur et reprises de perte de valeur au titre des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence sont comptabilisées telles que décrites précédemment et présentées sous la rubrique « Perte de valeur sur les placements » au résultat net.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

N) ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Un actif non courant est classé comme détenu en vue de la vente lorsque sa valeur comptable sera principalement recouvrée par le biais d'une vente plutôt que par son utilisation continue. Cette condition est remplie seulement lorsque la vente est hautement probable et que l'actif non courant (ou le groupe destiné à être cédé) est disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel. La direction doit s'être engagée à la vente et on doit s'attendre à ce que la vente se qualifie pour la comptabilisation en tant que vente conclue dans le délai d'un an à compter de la date de classification. Un actif non courant détenu en vue de la vente doit être évalué à la valeur comptable ou à la juste valeur moins les frais de vente, selon la moins élevée des deux, et ne doit pas être amorti tant qu'il est classé comme tel. Les pertes de valeur résultant de ce classement ainsi que les gains et pertes au titre des évaluations ultérieures sont comptabilisés au résultat net. Les reprises de perte de valeur comptabilisées ne peuvent pas excéder le cumul des pertes de valeur comptabilisées.

O) ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Une activité abandonnée est une composante de l'activité de la Société qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale qui a été cédée ou qui est détenue en vue de la vente. Le classement comme activité abandonnée a lieu au moment de la cession ou à une date antérieure lorsque l'activité satisfait aux critères pour être classée comme détenue en vue de la vente. Lorsqu'une activité est classée en activité abandonnée, l'état du résultat global comparatif et l'état des flux de trésorerie comparatif sont traités à nouveau comme si l'activité avait satisfait aux critères d'une activité abandonnée à compter de l'ouverture de la période comparative.

P) PROVISIONS

Une provision est comptabilisée lorsque la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, que l'obligation peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Lorsque l'effet de l'actualisation est significatif, le montant est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à ce passif. L'effet de la désactualisation est comptabilisé dans les charges financières.

i) Provision pour remise en état de sites

Une provision est constatée au titre des obligations futures liées aux coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement et à la remise en état du site d'immobilisations corporelles. La valeur de l'obligation est ajoutée à la valeur comptable de l'immobilisation corporelle et amortie sur sa durée d'utilité. Les ajustements aux flux de trésorerie futurs estimés par suite de révisions de l'estimation du montant ou du moment de la sortie des flux de trésorerie non actualisés ou d'une variation du taux d'actualisation sont comptabilisés à titre de variation de la provision et des immobilisations corporelles connexes.

ii) Litiges

Les litiges font l'objet d'un suivi régulier, au cas par cas, par la direction de la Société avec l'aide de conseils externes pour les litiges les plus importants ou complexes. Une provision est comptabilisée dès qu'il devient probable qu'une obligation actuelle résultant d'un événement passé nécessitera un règlement dont le montant peut être évalué de manière fiable. L'évaluation de la provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de cette obligation à la date de clôture.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Q) AVANTAGES DU PERSONNEL**i) Salaires et avantages à court terme**

Les obligations au titre des salaires et des avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et sont comptabilisées lorsque le service correspondant est rendu. Un passif est comptabilisé pour le montant que la Société s'attend à payer au titre des primes réglées en trésorerie à court terme si la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite d'effectuer ces paiements en contrepartie de services passés rendus par le membre du personnel et que l'obligation peut être estimée de façon fiable.

ii) Régimes généraux et obligatoires

Les employés de la Société participent à des régimes de retraite généraux et obligatoires. Ces régimes, administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances, sont à prestations définies et comportent des garanties de versement de rentes à la retraite et de prestations au décès qui sont indexées annuellement. La comptabilité des régimes à cotisations définies est appliquée à ces régimes, car les obligations de la Société se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

La part de l'employeur à ces régimes est comptabilisée en charges dans la période au cours de laquelle les services sont rendus par les employés.

iii) Régimes à prestations définies

Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite accordés en échange des services rendus au cours de l'exercice est calculé à chaque date de clôture selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées sur la base des hypothèses économiques et démographiques les plus probables selon la direction.

L'obligation nette de la Société au titre des régimes de retraite à prestations définies est calculée séparément pour chacun des régimes, au moyen d'une estimation du montant des avantages futurs que les membres du personnel ont gagnés en contrepartie des services rendus pendant la période en cours et les périodes antérieures; le montant de ces avantages est actualisé en vue de déterminer sa valeur actuelle. Le coût des services passés non comptabilisés et la juste valeur des actifs du régime doivent être déduits.

Le taux d'actualisation utilisé correspond au rendement du marché, à la date de clôture, des obligations de sociétés de première catégorie et dont les dates d'échéance se rapprochent de celles des obligations de la Société, et qui sont libellées dans la même monnaie que celle dans laquelle les avantages devraient être versés.

Le coût des services passés découlant de modifications apportées aux régimes est comptabilisé au résultat net de l'exercice au cours duquel ils sont engagés, dans la mesure où les droits aux prestations ont été acquis. Si les droits aux prestations n'ont pas encore été acquis, les coûts des services passés sont comptabilisés au résultat net selon un mode linéaire sur la durée restant à courir.

Lorsque le calcul donne lieu à un avantage pour la Société, le montant de l'actif comptabilisé est limité au total du coût des services passés non comptabilisés et de la valeur actuelle des avantages économiques offerts sous forme de remboursements futurs provenant du régime ou de réductions futures des cotisations au régime. Toutes les exigences de financement minimal qui s'appliquent aux régimes de la Société sont prises en compte pour calculer la valeur actuelle de l'actif. Un avantage économique est offert à la Société si cela est réalisable au cours de la durée de vie du régime, ou au moment du règlement des passifs du régime.

La Société comptabilise les écarts actuariels de ses régimes à prestations définies immédiatement dans les autres éléments du résultat global qui sont présentés dans le déficit à l'état des variations des capitaux propres.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

R) CONTRATS DE LOCATION

Les contrats de location sont classés à titre de contrats de location-financement lorsque la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif est transférée à la Société en vertu des modalités du contrat, sinon ils sont des contrats de location simple. Tous les contrats de location de la Société sont classés à titre de contrats de location simple.

Les actifs loués en vertu de contrats de location simple ne sont pas comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière de la Société. Les paiements versés aux termes d'un contrat de location simple sont comptabilisés au résultat net selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location. Les avantages au titre de la location sont comptabilisés comme étant constitutifs du total de la charge locative, et amortis selon le mode linéaire sur la durée du contrat. Les frais connexes, comme ceux se rapportant à la maintenance et à l'assurance, sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés.

S) CHANGEMENT À LA PRÉSENTATION DE L'ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

Au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la Société a reclassé à l'état consolidé des flux de trésorerie les encaissements des intérêts sur les billets à recevoir du gouvernement du Québec.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2013, ces encaissements d'intérêts sont classés dans les activités opérationnelles, tout comme les revenus d'intérêts sur ses autres placements, alors qu'ils étaient auparavant classés dans les activités d'investissement et présentés avec le remboursement en capital des billets à recevoir du Québec émis à escompte auxquels ils se rapportaient. L'effet de ce reclassement au 31 mars 2012 est le suivant :

	2012
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	
Intérêts encaissés	102 801
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	
Diminution des billets à recevoir du gouvernement du Québec	(102 801)
Effet sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	-

4. NOUVELLES NORMES ET INTERPRÉTATIONS N'AYANT PAS ENCORE ÉTÉ ADOPTÉES

Un certain nombre de nouvelles normes, interprétations et modifications aux normes existantes publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») qui sont obligatoires, mais n'étaient pas encore en vigueur pour la période terminée le 31 mars 2013, n'ont pas été appliquées aux fins de la préparation de ces états financiers consolidés. Les normes qui s'appliquent à la Société sont les suivantes :

Norme/interprétation	Applicable pour l'exercice débutant le
IFRS 9, <i>Instruments financiers</i>	1 ^{er} avril 2015
IFRS 10, <i>États financiers consolidés</i>	1 ^{er} avril 2013
IFRS 11, <i>Partenariats et IAS 28, Participations dans des entreprises associées et coentreprises</i>	1 ^{er} avril 2013
IFRS 12, <i>Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités</i>	1 ^{er} avril 2013
IFRS 13, <i>Évaluation de la juste valeur</i>	1 ^{er} avril 2013
Amendements de l'IAS 1, <i>Présentation des états financiers</i>	1 ^{er} avril 2013
Amendements de l'IAS 19, <i>Avantages du personnel</i>	1 ^{er} avril 2013
Amendements de l'IAS 32, <i>Instruments financiers : Présentation</i> (Compensation d'actifs et de passifs financiers)	1 ^{er} avril 2014
Amendements de l'IFRS 7, <i>Instruments financiers : Informations à fournir</i> (Compensation d'actifs et de passifs financiers)	1 ^{er} avril 2013
Amendements pour les entités d'investissement	1 ^{er} avril 2014

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

a) IFRS 9, Instruments financiers

L'IFRS 9 remplace les directives de l'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*, relatives au classement et à l'évaluation des actifs financiers. La norme élimine notamment les catégories existantes de l'IAS 39, soit les placements détenus jusqu'à leur échéance, les actifs disponibles à la vente et les prêts et créances. Lors de la comptabilisation initiale, les actifs financiers seront donc classés dans l'une des deux catégories suivantes : les actifs financiers évalués au coût amorti ou les actifs financiers évalués à la juste valeur. Les gains et pertes résultant de la réévaluation d'actifs financiers évalués à la juste valeur seront comptabilisés en résultat net. Toutefois, dans le cas des placements dans des instruments de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction, l'IFRS 9 prévoit que, lors de la comptabilisation initiale, l'entité a la possibilité de faire le choix irrévocable de présenter dans les autres éléments du résultat global toutes les variations de la juste valeur des placements. Ce choix se fait sur la base de chaque titre.

L'IFRS 9 comprend également des directives s'appliquant au classement et à l'évaluation des passifs financiers. Ces directives sont conformes à celles de l'IAS 39 à l'exception de certains éléments.

b) IFRS 10, États financiers consolidés

L'IFRS 10 remplace en partie l'IAS 27, *États financiers consolidés et individuels*, et l'interprétation SIC-12, *Consolidation – Entités ad hoc*. L'IFRS 10 prévoit un modèle unique à appliquer dans le cadre de l'analyse du contrôle de toutes les entités détenues, y compris les entités qui sont actuellement des entités ad hoc comprises dans le champ d'application de la SIC-12. En outre, les procédures de consolidation sont reprises de l'IAS 27 de façon quasi intégrale.

c) IFRS 11, Partenariats et IAS 28, Participations dans des entreprises associées et coentreprises

L'IFRS 11 remplace l'IAS 31, *Participation dans des coentreprises*. Cette norme met l'accent sur les droits et obligations d'un accord plutôt que sur la forme juridique de celui-ci. En vertu de l'IFRS 11, les partenariats sont classés soit comme des activités communes, soit comme des coentreprises. De plus, l'IFRS 11 ne laisse plus aux coentreprises la possibilité de choisir entre la méthode de la consolidation proportionnelle et la méthode de la mise en équivalence; ces entités sont maintenant tenues d'appliquer la méthode de la mise en équivalence. La portée de l'IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et coentreprises*, comprend dorénavant les participations dans les coentreprises.

d) IFRS 12, Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités

L'IFRS 12 établit des exigences d'informations accrues des entités qui ont des participations dans des filiales, des partenariats, des entreprises associées et (ou) des entités structurées non consolidées. Les informations à fournir visent à permettre aux utilisateurs d'évaluer la nature de la participation d'une entité dans d'autres entités, ainsi que les risques qui lui sont associés, de même que l'incidence de cette participation sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie de l'entité.

e) IFRS 13, Évaluation de la juste valeur

L'IFRS 13 fournit une source unique de directives sur les évaluations de la juste valeur en remplaçant les directives antérieurement traitées dans les diverses IFRS prises individuellement. Elle clarifie la définition de la juste valeur, établit un cadre d'évaluation de la juste valeur et expose les exigences en matière d'informations à fournir relativement à l'évaluation de la juste valeur.

f) Amendements de l'IAS 1, Présentation des états financiers

Les amendements exigent d'une entité qu'elle présente les autres éléments du résultat global qui sont susceptibles d'être reclassés ultérieurement dans le résultat net séparément de ceux qui ne seraient jamais reclassés dans le résultat net.

g) Amendements de l'IAS 19, Avantages du personnel

Les amendements exigeront ce qui suit :

- la comptabilisation immédiate des écarts actuariels dans les autres éléments du résultat global;
- la comptabilisation immédiate et intégrale des coûts des services passés au résultat net;
- le calcul du rendement attendu des actifs du régime comptabilisé au résultat net en fonction du taux d'actualisation de l'obligation au titre des prestations définies; et
- la présentation d'informations supplémentaires visant à expliquer les caractéristiques des régimes à prestations définies de l'entité et les risques qui leur sont associés.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

h) Amendements de l'IAS 32, Instruments financiers : Présentation, et de l'IFRS 7, Instruments financiers : Informations à fournir

Les amendements de l'IAS 32 précisent qu'une entité a un droit juridiquement exécutoire de compensation si ce droit n'est pas conditionnel à un événement futur et s'il est exécutoire tant dans le cours normal des affaires que dans le cas de défaut. Les amendements apportent également certaines précisions pour déterminer lorsqu'un mécanisme de règlement prévoit un règlement net ou un règlement brut équivalant à un règlement net. Les amendements de l'IFRS 7 contiennent de nouvelles exigences de divulgation concernant la compensation d'actifs et de passifs financiers.

i) Amendements pour les entités d'investissement (Amendements à l'IFRS 10, États financiers consolidés, à l'IFRS 12, Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités et à l'IAS 27, États financiers individuels)

Le document *Entités d'investissement* s'applique à une catégorie particulière d'entreprises qui répondent à la définition d'une entité d'investissement. Les modifications fournissent une exception aux dispositions sur la consolidation de l'IFRS 10 et exigent que les entités d'investissement évaluent certaines filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les modifications précisent également les obligations d'information des entités d'investissement.

La Société n'a pas encore évalué les incidences des normes mentionnées ci-dessus sur ses états financiers consolidés ou déterminé si l'application anticipée sera retenue.

5. ÉTAT DES RÉSULTATS PAR FONCTION

	2013	2012
PRODUITS		
Vente de biens	448 095	472 080
Vente de services	34 407	37 011
Produits nets de placements	482 617	392 184
Autres	294	316
	965 413	901 591
CHARGES		
Coût des ventes de biens et de services	407 737	411 776
Charges financières	342 300	346 551
	750 037	758 327
Frais généraux administratifs	100 866	95 325
Frais d'entreposage	14 918	12 463
Frais de vente	10 641	12 139
	126 425	119 927
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	14 344	34 144
Résultat de l'exploitation des activités poursuivies	103 295	57 481
Résultat des activités abandonnées	(2 051)	(2 890)
Résultat net	101 244	54 591

Les charges liées au personnel incluses dans le coût des ventes de biens et de services, les frais généraux et les frais d'administration comprennent :

	2013	2012
Salaires et autres avantages à court terme	79 624	84 765
Cotisations aux régimes à cotisations définies (note 31)	4 395	2 770
Charges liées aux régimes à prestations définies (note 31)	6 018	6 448
	90 037	93 983

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

6. REVENUS FINANCIERS**REVENUS DE PLACEMENTS**

	2013	2012
Intérêts sur les prêts	45 148	50 869
Intérêts sur les prêts dépréciés	1 673	1 444
Intérêts sur les honoraires de garantie à recevoir	5 719	280
Intérêts sur les billets à recevoir du gouvernement du Québec	108 120	114 041
Intérêts sur les placements disponibles à la vente	3 923	8 202
Dividendes sur les placements disponibles à la vente	10 394	7 958
Intérêts sur les autres placements	642	634
Honoraires de garantie	23 665	27 050
	199 284	210 478

VARIATION NETTE DES PLACEMENTS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU RÉSULTAT NET

	2013	2012
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net		
Billets à terme adossés à des actifs	13 136	2 887
Placements dans des organismes de capital-risque	650	(292)
Placements dans des organismes de capital-risque d'entreprises associées	(9 381)	(2 672)
Autres placements	-	(33)
	4 405	(110)
Actifs financiers classés comme détenus à des fins de transaction		
Instrument financiers dérivés	(11 337)	(17 749)
	(6 932)	(17 859)

AUTRES REVENUS FINANCIERS

	2013	2012
Frais d'étude	4 783	3 933
Intérêts sur la trésorerie et équivalents de trésorerie et les placements temporaires	9 255	6 877
Autres	7 244	5 120
	21 282	15 930

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

7. CHARGES FINANCIÈRES**CHARGES LIÉES AUX ACTIVITÉS IMMIGRANTS INVESTISSEURS**

	2013	2012
Intérêts liés aux billets des immigrants investisseurs	107 809	113 882
Honoraires d'intermédiaires financiers	53 382	48 393
Contributions financières non remboursables	56 306	55 361
	217 497	217 636

PERTE DE VALEUR SUR LES PLACEMENTS

	2013	2012
Dépréciation des placements disponibles à la vente	46 516	33 455
Dépréciation des participations dans des entreprises mises en équivalence (note 20)	45 689	61 156
Perte sur les prêts et les garanties	11 719	12 747
Perte sur les montants recouvrables du gouvernement du Québec	11 598	6 058
Variation de la provision sur les engagements	3 780	-
Autres	1 223	747
	120 525	114 163

AUTRES CHARGES FINANCIÈRES

	2013	2012
Intérêts sur la dette à long terme	424	14 572
Intérêts sur le passif au titre de la garantie	4 002	498
Gain de change sur les instruments financiers	(1 828)	(3 328)
Avantages conférés aux clients	-	2 590
Autres	1 680	420
	4 278	14 752

8. HONORAIRES DE GESTION – FONDS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Selon la Loi sur Investissement Québec, le gouvernement fixe à la Société une rémunération pour qu'elle administre les programmes d'aide financière et les mandats qu'il lui confie dans le FDE. La Société prend cette rémunération sur le FDE. En vertu du décret 306-2013, daté du 27 mars 2013, la rémunération a été établie à un montant de 26,5 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2013 (29,5 millions de dollars au 31 mars 2012).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

9. ACTIVITÉS ABANDONNÉES

La perte nette de 2 051 000 \$ comptabilisée au titre des activités abandonnées au 31 mars 2013 (2 890 000 \$ au 31 mars 2012) représente le coût lié aux provisions pour frais de fermeture et de remise en état des lieux des activités abandonnées par la Société.

10. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	2013	2012
Encaisse	29 166	21 186
Placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition :		
Acceptations bancaires, de 0,07 % à 1,11 %, échéant en avril et mai 2013	34 731	22 626
Dépôt à terme, de 1,15 % à 1,26 %, échéant en avril et novembre 2013	11 420	5 200
Billets au porteur, de 1,12 % à 1,16 %, échéant en avril 2013	6 698	28 979
Certificats de dépôt, 0,90 %, échéant en avril 2013	1 960	35 523
Billets de trésorerie, de 1 % à 1,20 %, échéant en avril et mai 2013	30 144	62 877
Bons du Trésor, de 0,92 % à 1,20 %, échéant entre avril et juin 2013	18 432	19 794
Obligations à taux variables des provinces	-	26 808
Obligations à taux variables d'institutions financières	-	2 000
Obligations à taux fixes, de 1,20 % à 1,23 %, échéant en avril 2013	1 022	9 972
	133 573	234 965

11. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2013	2012
Acceptations bancaires, de 1,12 % à 1,14 %, échéant en mai et juin 2013	6 495	9 752
Billets au porteur, de 1,17 % à 1,30 %, échéant entre avril 2013 et mars 2014	50 432	44 814
Certificats de dépôt, de 1,35 % à 1,65 %, échéant entre mai et septembre 2013	26 035	8 000
Billets de trésorerie, de 1,11 % à 1,20 %, échéant entre avril et août 2013	15 467	41 171
Bons du Trésor, de 1,02 % à 1,18 %, échéant entre avril 2013 et mars 2014	115 067	21 202
Obligations à taux variables des provinces	-	88 762
Obligations à taux variables d'institutions financières, taux CDOR 1 mois plus 0,09 %, échéant en juin 2013	14 800	44 909
Obligations à taux fixes, de 1,02 % à 1,57 %, échéant entre avril 2013 et mars 2014	304 935	134 788
	533 231	393 398

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

12. DÉBITEURS

	2013	2012
Créances clients	55 755	52 101
Créances clients – parties liées		
À recevoir des coentreprises	247	7 460
À recevoir des entreprises associées	2 091	1 228
À recevoir du gouvernement du Québec	–	3 069
Autres débiteurs	28 015	17 412
	86 108	81 270

13. HONORAIRES DE GARANTIE À RECEVOIR

	2013	2012
Honoraires de garantie à recevoir	34 359	30 736
Provision cumulée pour pertes (note 17)	4 291	3 935
	30 068	26 801
Moins la tranche courante, nette de la provision	9 331	8 276
	20 737	18 525

Les encaissements d'honoraires de garantie prévus, selon les dispositions contractuelles, se détaillent comme suit :

	2013	2012
Moins de 1 an	11 135	10 076
De 1 an à 2 ans	7 814	7 127
De 2 à 3 ans	5 989	5 414
De 3 à 4 ans	4 604	4 092
De 4 à 5 ans	3 334	3 072
Plus de 5 ans	6 612	6 491
	39 488	36 272

Les encaissements d'honoraires de garantie à recevoir en souffrance selon les dispositions contractuelles, mais ne faisant pas l'objet d'une provision spécifique, se détaillent comme suit :

	2013	2012
Moins de 30 jours	1 010	246
De 30 à 90 jours	311	261
Plus de 90 jours	236	–
	1 557	507

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

14. STOCKS

	2013	2012
Produits finis	44 522	44 327
Matières premières	5 292	7 306
Pièces consommables et de rechange	4 368	3 379
Produits en cours	971	1 906
Autres	1 417	1 765
	56 570	58 683

Au 31 mars 2013, les stocks comptabilisés au coût des ventes s'élevaient à 388 303 000 \$ (369 594 000 \$ au 31 mars 2012). Ce montant comprend également des pertes de valeur négligeables. La Société n'a pas comptabilisé de reprise de perte de valeur des stocks constatée antérieurement.

15. BILLETS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

La filiale IQ Immigrants Investisseurs inc. est chargée de recevoir et de gérer les capitaux provenant d'immigrants investisseurs ainsi que d'administrer le programme d'aide aux entreprises à même les revenus de placements, en partenariat avec des intermédiaires financiers. En vertu du décret 8-2008, les capitaux reçus d'immigrants investisseurs sont investis dans des billets à recevoir du fonds consolidé du gouvernement ayant un rendement équivalent aux obligations du Québec de cinq ans.

	2013	2012
Billets à recevoir du gouvernement du Québec, taux d'intérêt de 1,77 % à 4,16 %, échéant entre avril 2013 et mars 2018, valeur nominale de 4,3 milliards de dollars	4 028 350	3 558 290
Moins la tranche courante	541 677	671 333
	3 486 673	2 886 957

L'échéancier des billets à recevoir se détaille comme suit :

	2013	2012
Moins de 1 an	541 677	671 333
De 1 an à 2 ans	828 557	522 075
De 2 à 3 ans	788 896	804 248
De 3 à 4 ans	812 129	766 270
De 4 à 5 ans	1 057 091	794 364
	4 028 350	3 558 290

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

16. PRÊTS

	2013	2012
Prêts		
Portant intérêt ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾		
Taux fixe	166 837	224 536
Taux variable	474 848	339 909
Sans intérêt	7 315	7 112
	649 000	571 557
Douteux	72 768	76 108
	721 768	647 665
Provision cumulée pour pertes (note 17)		
Prêts portant intérêt	(25 378)	(17 150)
Prêts sans intérêt	(412)	(845)
Prêts douteux	(47 442)	(56 230)
	(73 232)	(74 225)
	648 536	573 440
Moins la tranche courante, nette de la provision	112 132	79 753
	536 404	493 687

(1) Le tableau suivant présente les prêts, nets de la provision cumulée pour pertes, selon leur date d'échéance contractuelle ainsi que le rendement effectif des prêts portant intérêt au 31 mars :

	2013			
	Moins de 1 an	Entre 1 an et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Prêts portant intérêt	56 968	299 534	259 805	616 307
Prêts sans intérêt	6 317	466	120	6 903
Prêts douteux	1 888	17 034	6 404	25 326
	65 173	317 034	266 329	648 536
Rendement au taux effectif pondéré	7,11 %	6,93 %	6,54 %	

	2012			
	Moins de 1 an	Entre 1 an et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Prêts portant intérêt	13 089	397 210	136 996	547 295
Prêts sans intérêt	6 267	–	–	6 267
Prêts douteux	2 415	16 403	1 060	19 878
	21 771	413 613	138 056	573 440
Rendement au taux effectif pondéré	7,05 %	6,12 %	7,63 %	

(2) Y compris la valeur comptable des prêts restructurés au cours de l'exercice, qui auraient autrement été douteux, d'un montant de 11 000 000 \$ au 31 mars 2013 (3 500 000 \$ au 31 mars 2012).

(3) Y compris les prêts accordés à des entreprises associées totalisant 23 400 000 \$ selon les conditions du marché au 31 mars 2013 (23 000 000 \$ au 31 mars 2012).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les encaissements de capital prévus sur les prêts, selon les dispositions contractuelles, se détaillent comme suit :	2013	2012
Moins de 1 an	132 618	100 264
De 1 an à 2 ans	126 953	110 969
De 2 à 3 ans	144 570	73 227
De 3 à 4 ans	71 553	241 445
De 4 à 5 ans	91 517	36 102
Plus de 5 ans	149 878	98 499
	717 089	660 506

Les prêts en souffrance selon les dispositions contractuelles, mais non douteux, se détaillent comme suit :	2013	2012
Moins de 30 jours	1 828	1 354
De 30 à 90 jours	650	74
Plus de 90 jours	620	–
	3 098	1 428

17. PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

	Prêts	Honoraires de garantie à recevoir	Passif au titre de la garantie	Autres	Total
Solde au 1^{er} avril 2011	95 649	6 026	68 101	3 859	173 635
Provision pour pertes	3 847	(813)	9 713	747	13 494
Recouvrements	362	170	353	–	885
Radiations	(25 633)	(1 448)	–	(3)	(27 084)
Débours de garantie n'ayant pas donné lieu à la création d'un actif	–	–	(10 934)	–	(10 934)
Reclassement du solde non amorti du passif initial au titre de la garantie à la provision cumulée pour pertes	–	–	2 115	–	2 115
Solde au 31 mars 2012	74 225	3 935	69 348	4 603	152 111
Provision pour pertes	1 983	1 197	8 539	1 223	12 942
Recouvrements	4 219	1	124	–	4 344
Radiations	(7 195)	(842)	–	(97)	(8 134)
Débours de garantie n'ayant pas donné lieu à la création d'un actif	–	–	(8 347)	–	(8 347)
Reclassement du solde non amorti du passif initial au titre de la garantie à la provision cumulée pour pertes	–	–	1 035	–	1 035
Solde au 31 mars 2013	73 232	4 291	70 699	5 729	153 951

La Société peut exiger des sûretés et des cautions de ses clients. La nature des sûretés porte généralement sur l'universalité des biens de l'entreprise cliente, notamment des terrains, des bâtiments, de l'équipement, de la machinerie et de l'ameublement. Au 31 mars 2013, la provision tient compte de sûretés et cautions d'une valeur de 135 415 000 \$ pour les prêts (271 304 000 \$ au 31 mars 2012) et de 31 676 000 \$ pour les garanties (35 286 000 \$ au 31 mars 2012).

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

18. PLACEMENTS

	2013	2012
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net		
Billets à terme adossés à des actifs	87 411	74 573
Placements dans des organismes de capital-risque	10 419	10 512
Placements dans des organismes de capital-risque d'entreprises associées ⁽¹⁾	303 834	276 193
	401 664	361 278
Actifs financiers classés comme détenus à des fins de transaction		
Instruments financiers dérivés	10 134	14 104
Actifs financiers disponibles à la vente		
Actions participantes de sociétés cotées en Bourse	552 399	452 842
Actions et parts de sociétés privées	57 627	56 922
Obligations et autres titres de créance	123 698	157 161
	733 724	666 925
Total des placements	1 145 522	1 042 307
Moins la tranche courante, nette de la provision	111 587	92 485
	1 033 935	949 822

Le montant des placements libellés en dollars américains totalise 103 279 000 \$ CA au 31 mars 2013 (128 838 000 \$ CA au 31 mars 2012) et le montant des placements libellés en d'autres devises s'élève à 45 058 000 \$ CA au 31 mars 2013 (53 140 000 \$ CA au 31 mars 2012).

(1) En tout temps au cours de la période de renonciation au rendement, certains autres commanditaires ont une option d'achat de certaines parts détenues par la Société, au prix payé initialement plus 6 % de rendement par année depuis la date de leur acquisition. À compter du troisième exercice financier suivant la période de renonciation au rendement, ces autres commanditaires ont également une option d'achat des parts détenues par la Société, pour un prix égal au plus élevé de la juste valeur ou de la valeur comptable.

BILLETS À TERME ADOSSÉS À DES ACTIFS

La Société détient des billets à terme à taux variable d'une valeur nominale qui se détaille comme suit :

	2013	2012
VAC2		
Actifs synthétiques		
Catégorie A-1	51 129	50 806
Catégorie A-2	32 408	32 400
Catégorie B	5 883	5 881
Catégorie C	2 771	2 760
Actifs inadmissibles	3 132	6 178
	95 323	98 025
VAC3		
Actifs traditionnels	42	191
Actifs inadmissibles	10 331	10 641
	10 373	10 832
Autres billets à terme adossés à des actifs restructurés	3 896	3 896
	109 592	112 753

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Au 31 mars 2013, la Société a procédé à l'évaluation des billets à terme à taux variable. Lors de cette évaluation, la Société a revu ses hypothèses afin de considérer les nouvelles informations rendues disponibles et les changements survenus dans les conditions de marché du crédit. À ce titre, la Société considère qu'il existe un marché secondaire suffisamment actif pour qu'elle utilise les valeurs affichées dans l'établissement de la juste valeur des billets A-1, A-2, B et C. Pour ce qui est de l'évaluation des véhicules composés exclusivement d'actifs traditionnels et d'actifs inadmissibles, la juste valeur est basée sur la valeur établie par le gestionnaire d'actifs des véhicules restructurés.

À la suite de cette nouvelle évaluation, la Société a constaté une appréciation de valeur de 13 136 000 \$ au 31 mars 2013 (2 887 000 \$ au 31 mars 2012). Cette augmentation de la juste valeur au cours est principalement attribuable à l'augmentation de la valeur des billets A-1, A-2, B et C sur les marchés secondaires.

L'estimation de la juste valeur des investissements en billets à terme adossés à des actifs est susceptible de ne pas être une indication de la valeur définitive des billets. Bien que la Société juge raisonnable l'estimation des justes valeurs comptabilisées, des modifications aux principales hypothèses, notamment des changements à la juste valeur des actifs sous-jacents, l'évolution de la liquidité sur les marchés secondaires pour les billets A-1, A-2, B et C et les impacts d'un ralentissement économique marqué et prolongé, pourraient avoir une incidence importante sur la juste valeur des nouveaux billets au cours des prochains exercices. La valeur au marché respective des billets A-1, A-2, B et C constitue le facteur le plus important à l'égard du processus d'évaluation de la Société. L'effet possible d'une variation de ces valeurs modifierait la juste valeur estimée des investissements en BTAA. Une variation de 10 % de la valeur moyenne au marché des billets A-1, A-2, B et C se traduirait par une hausse (ou baisse) de la juste valeur d'environ 7 915 000 \$ au 31 mars 2013 (6 846 000 \$ au 31 mars 2012).

La variation des soldes des BTAA à l'état consolidé de la situation financière et la composition incluse dans la rubrique «Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net» à l'état consolidé des résultats se résument comme suit :

	Valeur nominale	Provision pour perte de valeur	Total
Solde au 1^{er} avril 2011	112 637	(40 631)	72 006
Remboursement de capital	(798)	–	(798)
Variation nette de la juste valeur (note 6)	–	2 887	2 887
Gain (perte) sur la variation de change	914	(436)	478
Solde au 31 mars 2012	112 753	(38 180)	74 573
Remboursement de capital	(610)	–	(610)
Variation nette de la juste valeur (note 6)	–	13 136	13 136
Radiations	(3 140)	3 140	–
Gain (perte) sur la variation de change	590	(278)	312
Solde au 31 mars 2013	109 593	(22 182)	87 411

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

19. ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Il n'y a aucun actif détenu en vue de la vente au 31 mars 2013.

Le 2 avril 2012, une filiale de la Société a cédé 49,96 % de sa participation dans Aluminerie Alouette en contrepartie d'un montant de 186,0 millions de dollars américains. Un gain d'un montant de 97,6 millions a été comptabilisé au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2013 relativement à cette transaction.

Les principales catégories d'actifs détenus en vue de la vente et de passifs liés à des actifs détenus en vue de la vente reliées à ces transactions sont les suivantes :

	2012
Actifs détenus en vue de la vente	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 113
Débiteurs	1 682
Stocks	12 576
Frais payés d'avance	867
Immobilisations corporelles	94 179
Immobilisations incorporelles	4 771
	115 188
Passifs liés à des actifs détenus en vue de la vente	
Créditeurs et charges à payer	4 342
Provisions	2 111
Dettes à long terme	4 868
Subventions différées	8 059
Passif au titre des prestations définies	7 645
	27 025
Éléments du cumul des autres éléments du résultat global liés aux groupes d'actifs détenus en vue de la vente	
Couverture des flux de trésorerie	720
Écarts de conversion	3 697
Écarts actuariels	4 072
	8 489

20. PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE

Le tableau suivant présente le détail de la quote-part de la participation de la Société dans des entreprises mises en équivalence comptabilisée au résultat net et à l'état de la situation financière :

	2013	2012
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		
Coentreprises	18 229	41 357
Entreprises associées	(3 885)	(7 213)
	14 344	34 144
Participation dans des entreprises mises en équivalence		
Coentreprises	325 633	307 389
Entreprises associées	105 316	146 057
	430 949	453 446

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

A) COENTREPRISES

La Société détient une participation dans les coentreprises suivantes :

	Fin d'exercice	2013	2012
CEPSA Chimie Bécancour inc.	31 décembre	49,00 %	49,00 %
CEPSA Chimie Montréal, s.e.c.	31 décembre	49,00 %	49,00 %
Chimie Parachem, s.e.c.	31 décembre	49,00 %	49,00 %
Kruger Wayagamack inc.	31 décembre	49,00 %	49,00 %

Le tableau suivant présente la quote-part de la Société, excluant les ajustements à des fins de consolidation, du résultat net et des actifs et passifs de ses participations dans des coentreprises :

	2013	2012
Chiffre d'affaires	673 473	677 245
Charges	666 824	646 228
Résultat net	6 649	31 017

	2013	2012
Actifs courants	257 986	261 967
Actifs non courants	305 048	316 366
Passifs courants	95 136	113 635
Passifs non courants	90 509	89 090

La Société n'a pas comptabilisé des pertes totalisant 8 542 000 \$ au 31 mars 2013 (8 233 000 \$ au 31 mars 2012), car elle n'a aucune obligation à l'égard de ces pertes. Le total des pertes cumulées non comptabilisées au 31 mars 2013 est de 38 972 000 \$ (30 430 000 \$ au 31 mars 2012).

La Société n'a pris aucun engagement en capital envers ses participations dans des coentreprises et n'a contracté aucun engagement conjointement avec d'autres coentrepreneurs. La Société cautionne les engagements de contrat de location pris par ses coentreprises pour un montant de 10 081 000 \$ au 31 mars 2013 (9 898 000 \$ au 31 mars 2012).

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

B) ENTREPRISES ASSOCIÉES

La Société détient une participation dans les entreprises associées suivantes :

	Fin d'exercice	2013	2012
Congébec Logistique inc.	31 décembre	31,46 %	31,46 %
Groupe Emballage Spécialisé, s.e.c.	31 mai	35,00 %	35,00 %
Groupe Le Massif inc.	30 novembre	29,17 %	29,17 %
Gestion ACCEO inc.	31 décembre	28,67 %	28,67 %
Groupe Varitron inc.	31 août	28,30 %	28,30 %
Médiamed Technologies inc.	31 décembre	29,30 %	30,07 %
Société d'investissement ALT Canada, s.e.c. (1)	31 décembre	12,43 %	12,43 %
Solutions Abilis inc.	31 octobre	23,68 %	23,68 %
Stornoway Diamond Corporation	30 avril	35,41 %	33,38 %
Vision Globale A.R. Itée	31 janvier	25,88 %	27,91 %

(1) Malgré que la Société détienne moins de 20 % des droits de vote de la Société d'investissement ALT Canada, elle a conclu qu'elle exerçait une influence notable sur ce placement en raison des droits de veto qu'elle détient à l'égard des décisions importantes de ce placement.

La valeur boursière des participations dans des entreprises associées publiques est estimée à 37 360 000 \$ au 31 mars 2013 (46 398 000 \$ au 31 mars 2012).

Le tableau suivant présente la quote-part de la Société, excluant les ajustements à des fins de consolidation, du résultat net et des actifs et passifs de ses participations dans des entreprises associées :

	2013	2012
Chiffre d'affaires	139 390	102 547
Résultat net	(4 354)	(8 579)

	2013	2012
Actifs totaux	355 653	280 189
Passifs totaux	181 344	115 569

La quote-part de la Société dans les engagements en capital de ces entreprises associées s'élève à 9 256 000 \$ au 31 mars 2013 (11 333 000 \$ au 31 mars 2012).

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2013, la Société a évalué la valeur recouvrable de certaines de ses participations qui présentaient des indications objectives de dépréciation, l'une en raison de la baisse du cours boursier des actions et les autres en raison du retard dans l'exécution de leurs plans d'affaires. La Société a estimé la valeur recouvrable de chacune de ces participations sur la base de la valeur d'utilité en utilisant un taux d'actualisation avant impôt variant de 10,5 % à 16,7 % (des taux d'actualisation variant de 11 % à 16,7 % avaient été utilisés pour estimer la valeur recouvrable au 31 mars 2012). Des pertes de valeur totalisant 45 689 000 \$ au 31 mars 2013 (61 156 000 \$ au 31 mars 2012) ont été comptabilisées au résultat net sous la rubrique « Perte de valeur sur les placements » (note 7).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

21. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains	Bâtiments	Matériel et équipements	Routes et ponts	Immobilisations en cours	Autres	Total
Coût	32 821	48 944	256 900	13 718	3 998	28 193	384 574
Amortissement cumulé	–	17 577	92 779	3 548	–	19 556	133 460
Solde au 1^{er} avril 2011	32 821	31 367	164 121	10 170	3 998	8 637	251 114
Amortissement de l'exercice	–	(1 680)	(13 207)	(710)	–	(2 877)	(18 474)
Acquisitions	–	5 934	21 226	–	5 446	2 901	35 507
Acquisition par voie de regroupement d'entreprises	–	–	227	–	–	187	414
Transfert aux actifs détenus en vue de la vente	(177)	(11 587)	(80 778)	–	(1 637)	–	(94 179)
Effet de change	10	639	4 207	–	97	–	4 953
Cessions	(1 838)	–	(89)	–	–	(7)	(1 934)
Autres changements	–	(1 360)	5 375	–	(6 264)	(291)	(2 540)
Solde au 31 mars 2012	(2 005)	(8 054)	(63 039)	(710)	(2 358)	(87)	(76 253)
Coût	30 816	38 028	163 130	13 616	1 640	29 949	277 179
Amortissement cumulé	–	14 715	62 048	4 156	–	21 399	102 318
Solde au 31 mars 2012	30 816	23 313	101 082	9 460	1 640	8 550	174 861
Amortissement de l'exercice	–	(1 446)	(10 386)	(702)	–	(2 232)	(14 766)
Acquisitions	85	800	4 597	–	1 675	3 083	10 240
Perte de valeur	(2 220)	–	–	–	–	–	(2 220)
Effet de change	3	179	1 151	–	39	–	1 372
Cessions	(902)	(2)	–	–	–	(1 036)	(1 940)
Autres changements	–	(728)	1 509	–	(888)	(163)	(270)
Solde au 31 mars 2013	(3 034)	(1 197)	(3 129)	(702)	826	(348)	(7 584)
Coût	27 782	38 383	172 024	13 616	2 466	31 381	285 652
Amortissement cumulé	–	16 267	74 071	4 858	–	23 179	118 375
Solde au 31 mars 2013	27 782	22 116	97 953	8 758	2 466	8 202	167 277

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2013, la Société a comptabilisé des pertes de valeur sur certains terrains totalisant 2 220 000 \$ (0 \$ au 31 mars 2012) suite à la mise en place d'un nouveau plan d'aménagement forestier selon lequel la possibilité forestière et le stade de couvert forestier ont été revus à la baisse.

La charge d'amortissement et les pertes de valeur ont été affectées aux rubriques suivantes aux états consolidés des résultats :

	2013	2012
Coût des ventes	14 156	14 994
Frais généraux	1 581	1 954
Frais d'administration	1 249	1 526
	16 986	18 474

Au 31 mars 2013, les immobilisations en cours de construction consistent en des bâtiments d'une valeur de 326 000 \$ (246 000 \$ au 31 mars 2012) et en du matériel et des équipements d'une valeur de 2 140 000 \$ (1 394 000 \$ au 31 mars 2012). Les dépenses engagées jusqu'au 31 mars 2013 pour la construction d'immobilisations n'incluent aucun coût d'emprunt capitalisé.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

22. ACTIFS BIOLOGIQUES

	Terrains boisés
Solde au 1^{er} avril 2011	65 642
Acquisitions	337
Cessions	(82)
Variation de la juste valeur diminuée des coûts de la vente	(248)
Solde au 31 mars 2012	65 649
Acquisitions	180
Cessions	(93)
Variation de la juste valeur diminuée des coûts de la vente	5 083
Solde au 31 mars 2013	70 819

Le bois d'œuvre exploitable comprend 455 158 (452 116 en 2012) hectares de plantations, dont 81 % de résineux (79 % en 2012) et 19 % de feuillus (21 % en 2012) qui se répartissent selon le stade du couvert forestier suivant :

	2013	2012
Forêt mature (classe d'âge 70 ans et plus)	26 %	16 %
Forêt intermédiaire (classe d'âge 50 à 70 ans)	14 %	26 %
Forêt jeune (classe d'âge 10 à 30 ans)	10 %	25 %
Régénération	32 %	17 %
Improductif et non forestier	18 %	16 %

Le volume marchand de bois sur pied est approximativement de 24 392 000 m³ (20 400 000 m³ en 2012). Au cours de l'exercice, la Société a procédé à la coupe de 131 854 m³ (134 610 m³ en 2012). Selon le dernier plan d'aménagement préparé par la direction, la capacité annuelle de coupe est de 444 650 m³ (509 064 m³ en 2012). Selon la direction, les méthodes de coupe ainsi que les travaux d'aménagement forestier effectués par la Société permettent de conserver à un niveau stable la capacité annuelle de coupe. Au cours de la saison de coupe 2013, la Société a procédé au reboisement de 578 082 plants (676 410 plants en 2012) et des travaux d'éclaircie précommerciale ont été effectués sur 977 hectares (1 446 hectares en 2012).

La juste valeur moins les coûts de la vente des produits agricoles récoltés est de 5 606 000 \$ au 31 mars 2013 (5 590 000 \$ au 31 mars 2012).

A) DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur du bois d'œuvre exploitable a été déterminée par un ingénieur forestier, expert en évaluation, indépendant de la Société. Une méthode d'actualisation des flux monétaires futurs a été utilisée. La juste valeur du bois d'œuvre exploitable a été déterminée en fonction des plans de coupe existants, des prix du bois d'œuvre et des frais de coupe sur la base des hypothèses significatives suivantes :

- un taux d'actualisation de 6 % basé sur les taux de rendement implicites des récentes transactions;
- une valeur marchande de bois sur pied entre 7,51 \$/m³ et 14,25 \$/m³ (9,37 \$/m³ et 14,50 \$/m³ en 2012) basée notamment sur les prix de vente et les frais de coupe en vigueur au 31 mars 2013;
- une liquidation accélérée des stocks de bois mature à un rythme de 689 187 m³ (757 730 m³ en 2012) par année pendant 10 ans, soit jusqu'à écoulement des stocks récoltables.

Cette juste valeur a été comparée et ajustée en fonction de l'analyse des ventes de propriétés comparables au cours des dernières années (2000 à aujourd'hui).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

B) RISQUES FINANCIERS

Dans le cours normal de son exploitation, la Société est exposée à un certain nombre de risques liés à ses plantations de bois d'œuvre exploitable. Les activités de la Société sont régies par des lois gouvernementales et règlements concernant notamment la protection de l'environnement. La Société a établi des politiques et procédures environnementales en conformité avec les lois environnementales et autres lois applicables. La Société est certifiée ISO-14001 (gestion environnementale). La direction effectue l'évaluation de ses risques environnementaux sur une base continue afin de s'assurer que les systèmes en place permettent une gestion adéquate de ces risques.

La Société est exposée aux risques découlant des fluctuations du prix et du volume des ventes de bois d'œuvre. Dans la mesure du possible, la Société gère ce risque en coordonnant son volume de coupe avec l'offre et la demande du marché. La direction effectue une évaluation régulière des tendances du marché afin de s'assurer que sa structure de prix suit la tendance du marché et que les volumes de coupe prévus sont cohérents avec la demande attendue.

Les plantations de bois d'œuvre exploitable sont exposées au risque de dommages causés par les changements climatiques, les maladies, les feux de forêt et les autres forces de la nature. La Société a mis en place une procédure visant à surveiller et à atténuer ces risques, comprenant des inspections régulières de la santé des forêts et des analyses des parasites et maladies connues de l'industrie.

23. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Propriétés minières	Licences et autres	Contrat d'approvisionnement d'électricité	Total
Coût	20 895	23 652	16 394	60 941
Amortissement cumulé	–	17 385	6 602	23 987
Solde au 1^{er} avril 2011	20 895	6 267	9 792	36 954
Amortissement de l'exercice	–	(1 559)	(698)	(2 257)
Acquisitions générées à l'interne	8 356	–	–	8 356
Autres acquisitions	–	406	–	406
Acquisition par voie de regroupement d'entreprises	–	5 010	–	5 010
Transfert aux actifs détenus en vue de la vente	–	–	(4 771)	(4 771)
Radiation et perte de valeur	(589)	–	–	(589)
Reprise de perte de valeur	963	–	–	963
Cessions	591	–	–	591
Autres changements	(802)	(42)	271	(573)
	8 519	3 815	(5 198)	7 136
Coût	29 414	28 987	8 434	66 835
Amortissement cumulé	–	18 905	3 840	22 745
Solde au 31 mars 2012	29 414	10 082	4 594	44 090
Amortissement de l'exercice	–	(1 799)	(444)	(2 243)
Acquisitions générées à l'interne	9 607	–	–	9 607
Autres acquisitions	12 000	2 505	–	14 505
Radiation et perte de valeur	(597)	–	–	(597)
Reprise de perte de valeur	193	–	–	193
Autres changements	(22)	(30)	68	16
	21 181	676	(376)	21 481
Coût	50 595	31 492	8 573	90 660
Amortissement cumulé	–	20 734	4 355	25 089
Solde au 31 mars 2013	50 595	10 758	4 218	65 571

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La charge d'amortissement et les pertes de valeur ont été affectées aux rubriques suivantes aux états consolidés des résultats :

	2013	2012
Coût des ventes	721	975
Frais généraux	1 269	100
Frais d'administration	657	808
	2 647	1 883

Les informations financières résumées relativement aux activités de prospection et d'évaluation de ressources minières sont les suivantes :

	2013	2012
Actifs totaux	102 355	101 344
Passifs totaux	31 850	10 302
Charges opérationnelles	(36 845)	70 468
Flux de trésorerie liés aux :		
Activités opérationnelles	(4 085)	600
Activités d'investissement	(32 168)	(9 345)

24. AUTRES ACTIFS FINANCIERS

	2013	2012
Intérêts à long terme à recevoir	–	3 227
Autres	532	712
	532	3 939
Moins la tranche à court terme	–	142
	532	3 797

25. EMPRUNTS BANCAIRES

La Société a un emprunt bancaire garanti portant intérêt au taux préférentiel majoré de 3 %. Cet emprunt bancaire est garanti par une hypothèque mobilière sans dépossession sur les créances clients, dont la valeur comptable nette s'élève à 21 288 000 \$ au 31 mars 2013 (20 421 000 \$ au 31 mars 2012), et sur les stocks, dont la valeur comptable nette s'élève à 24 737 000 \$ (24 723 000 \$ au 31 mars 2012).

En date du 31 mars 2013, la Société dispose de marges de crédit bancaire de montants autorisés mais non utilisés totalisant 219 963 000 \$ (187 645 000 \$ au 31 mars 2012), portant intérêt au taux de base du prêteur et à un taux préférentiel de 3 %, renouvelables annuellement. Elle a aussi émis des lettres de crédit totalisant 114 417 000 \$ (20 328 000 \$ au 31 mars 2012).

26. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2013	2012
Comptes fournisseurs et frais courus	71 101	82 985
Autres	1 243	1 727
	72 344	84 712

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

27. DETTE À LONG TERME

	2013	2012
Billets – immigrants investisseurs, sans intérêt, échéant entre avril 2013 et mars 2018, valeur nominale de 4,3 milliards de dollars (taux effectifs de 1,77 % à 4,16 %) ⁽¹⁾	4 000 564	3 532 415
Montant dû au Fonds du développement économique sans intérêt et remboursable au plus tard en 2033 (taux effectif de 8,4 %)	3 323	3 066
Montant dû au Fonds du développement économique sans intérêt et remboursable au plus tard en 2017 (taux effectif de 9,2 %)	1 977	1 810
Autres	621	609
	4 006 485	3 537 900
Moins la tranche courante	528 521	663 717
	3 477 964	2 874 183

(1) Le paiement du capital est garanti par le gouvernement du Québec.

Le montant contractuel des versements en capital à effectuer sur les dettes à long terme se détaille comme suit :

	2013	2012
Moins de 1 an	536 632	677 024
De 1 an à 2 ans	857 790	538 963
De 2 à 3 ans	842 927	860 935
De 3 à 4 ans	876 863	846 487
De 4 à 5 ans	1 157 586	877 200
Plus de 5 ans	3 323	4 876
	4 275 121	3 805 485

28. SUBVENTIONS DIFFÉRÉES

Solde au 1^{er} avril 2011	22 656
Subventions reçues dans la période	121
Amortissement de l'exercice	(751)
Radiation	(160)
Transfert de subvention aux passifs liés à des actifs détenus en vue de la vente	(8 059)
Autres	212
Solde au 31 mars 2012	14 019
Subventions reçues dans la période	682
Amortissement de l'exercice	(478)
Radiation	(108)
Autres	3
Solde au 31 mars 2013	14 118

Aucune condition n'est rattachée aux subventions gouvernementales reçues par certaines filiales de la Société pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

29. PROVISIONS

	Remise en état de sites	Provision sur les engagements	Litiges et autres	Total
Solde au 1^{er} avril 2011	11 044	–	2 110	13 154
Provisions constituées	561	–	–	561
Provisions utilisées	(1 186)	–	(1 111)	(2 297)
Provisions renversées	159	–	(638)	(479)
Effet de la désactualisation	(191)	–	5	(186)
Transfert aux actifs détenus en vue de la vente	(2 111)	–	–	(2 111)
Solde au 31 mars 2012	8 276	–	366	8 642
Provisions constituées	70	3 780	26	3 876
Provisions utilisées	(489)	–	(78)	(567)
Provisions renversées	616	–	(63)	553
Effet de la désactualisation	525	–	5	530
Solde au 31 mars 2013	8 998	3 780	256	13 034
Solde au 31 mars 2012				
Courant	990	–	89	1 079
Non courant	7 286	–	277	7 563
	8 276	–	366	8 642
Solde au 31 mars 2013				
Courant	1 302	–	–	1 302
Non courant	7 696	3 780	256	11 732
	8 998	3 780	256	13 034

Remise en état de sites

Les provisions liées à la mise hors service des immobilisations découlent principalement de l'obligation pour la Société de décontaminer et de remplacer les actifs utilisés dans la production et de remettre en état des sites industriels afin de les rendre conformes aux divers règlements et lois en vigueur. La Société estime que les paiements non actualisés qui seront requis pour s'acquitter de son obligation sur une période de 1 an à 25 ans, période estimée sur la durée de vie d'utilité des actifs devant être remplacés, totaliseront 9 736 000 \$ au 31 mars 2013 (9 882 000 \$ au 31 mars 2012). Les paiements non actualisés qui seront requis pour régler ces obligations se détaillent comme suit :

2014	1 315
2015	1 343
2016	1 253
2017	3 953
2018 et années subséquentes	1 872
	9 736

Les taux d'actualisation des flux monétaires sont les suivants :

2014	1,60 % – 4,74 %
2015	1,60 % – 4,42 %
2016	1,60 % – 4,28 %
2017	1,60 % – 4,18 %
2018 et années subséquentes	1,60 % – 4,28 %

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

30. GARANTIES, DÉDUCTION FAITE DU PASSIF AU TITRE DE LA GARANTIE

	2013	2012
Garanties		
D'emprunt	408 946	445 883
D'engagement financier	131 857	108 934
	540 803	554 817
Passif au titre de la garantie		
Solde non amorti du passif initial au titre de la garantie		
Garanties d'emprunt	(41 698)	(46 803)
Garanties d'engagement financier	(14 230)	(16 517)
	(55 928)	(63 320)
Provision cumulée pour pertes (note 17)		
Garanties d'emprunt	(48 824)	(48 225)
Garanties d'engagement financier	(21 875)	(21 123)
	(70 699)	(69 348)
Passif au titre de la garantie	(126 627)	(132 668)
Garantie, déduction faite du passif au titre de la garantie	414 176	422 149
Solde des garanties réparti en fonction de leur échéance	2013	2012
Moins de 1 an	76 385	69 637
De 1 an à 2 ans	48 350	64 838
De 2 à 3 ans	39 078	42 470
De 3 à 4 ans	58 867	55 905
De 4 à 5 ans	74 551	72 687
Plus de 5 ans	243 572	249 280
	540 803	554 817

Au 31 mars 2013, le montant des garanties libellées en dollars américains totalise 3 900 000 \$ (3 181 000 \$ au 31 mars 2012), et le montant du solde non amorti du passif initial au titre de la garantie libellé en dollars américains totalise 400 000 \$ (442 000 \$ au 31 mars 2012).

31. AVANTAGES DU PERSONNEL**Régimes à cotisations définies**

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes généraux et obligatoires sont à prestations définies et comportent des garanties lors de la retraite et du décès. Les obligations d'Investissement Québec à l'égard de ces régimes gouvernementaux se limitent à verser des cotisations à titre d'employeur. La Société offre également à ses employés d'autres régimes de retraite selon lesquels elle verse des cotisations correspondant à un pourcentage du salaire des employés participants.

Les cotisations de la Société imputées au résultat net de l'exercice au titre des régimes à cotisations définies s'élèvent à 4 395 000 \$ au 31 mars 2013 (2 770 000 \$ au 31 mars 2012).

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Régimes à prestations définies

La Société offre à ses employés des régimes de retraite contributifs et non contributifs à prestations définies basées sur le nombre d'années de service et le revenu moyen final. La Société offre également d'autres avantages sociaux, principalement composés de différents régimes d'assurance collective, qui ne sont toutefois pas capitalisés. La Société s'attend à ce que des cotisations de 3 986 000 \$ (3 290 000 \$ au 31 mars 2012) soient versées pour tous ces régimes au cours du prochain exercice.

	Régimes de retraite	Autres régimes	2013	2012
Obligations au titre des prestations définies				
Solde au début	92 862	13 228	106 090	80 528
Disposition	(14 203)	(2 771)	(16 974)	–
Coût des services rendus de la période	3 187	433	3 620	3 631
Cotisation des salariés	744	–	744	1 038
Intérêts débiteurs	3 489	461	3 950	4 439
Prestations versées	(3 691)	(171)	(3 862)	(2 816)
Écarts actuariels	2 517	(435)	2 082	16 422
Coût des services passés	1 966	(5)	1 961	2 848
Autres	16	–	16	–
Solde à la fin	86 887	10 740	97 627	106 090
Juste valeur des actifs des régimes				
Solde au début	68 711	–	68 711	58 873
Disposition	(9 329)	–	(9 329)	–
Rendement attendu des actifs des régimes	3 548	–	3 548	4 312
Cotisations versées par l'employeur aux régimes	3 583	10	3 593	9 508
Cotisations versées par l'employé aux régimes	744	–	744	1 038
Prestations versées	(3 691)	(10)	(3 701)	(2 816)
Écarts actuariels	1 651	–	1 651	(2 181)
Autres	(9)	–	(9)	(23)
Solde à la fin	65 208	–	65 208	68 711

	Régimes de retraite	Autres régimes	2013	2012
Passif au titre des prestations définies				
Obligations au titre des prestations définies				
Régimes capitalisés	(80 119)	–	(80 119)	(82 831)
Régimes non capitalisés	(6 768)	(10 741)	(17 509)	(23 259)
Juste valeur des actifs des régimes	65 209	–	65 209	68 711
Autres	–	48	48	60
Effet du plafonnement de l'actif des régimes	(2 400)	–	(2 400)	–
Reclassement dans les passifs liés aux actifs détenus en vue de la vente	–	–	–	7 645
	(24 078)	(10 693)	(34 771)	(29 674)

Les actifs des régimes sont composés comme suit :

	2013	2012
Actions	61,2 %	59,3 %
Obligations	33,3 %	34,1 %
Autres	5,5 %	6,6 %
	100,0 %	100,0 %
Rendement réel des actifs des régimes	8,5 %	2,9 %

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La charge au titre des régimes à prestations définies se compose comme suit :

			2013	2012
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total	Total
Coût des services rendus	3 212	433	3 645	3 631
Intérêts débiteurs	3 489	461	3 950	4 439
Rendement attendu des actifs des régimes	(3 548)	–	(3 548)	(4 312)
Coût des services passés	1 966	5	1 971	2 848
Autres	–	–	–	(158)
	5 119	899	6 018	6 448

La charge au titre des régimes à prestations définies a été affectée aux rubriques suivantes des états consolidés des résultats :

	2013	2012
Coût des ventes	1 034	1 627
Frais généraux	418	554
Frais d'administration	4 566	4 267
	6 018	6 448

Les montants suivants ont été comptabilisés dans les autres éléments du résultat global :

			2013	2012
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total	Total
Solde au début	(24 365)	(2 376)	(26 741)	(8 138)
Écarts actuariels de l'exercice	(867)	435	(432)	(18 603)
Effet du plafonnement de l'actif des régimes	(2 400)	–	(2 400)	–
Solde à la fin	(27 632)	(1 941)	(29 573)	(26 741)

Les moyennes pondérées des principales hypothèses actuarielles au 31 mars sont comme suit :

	2013		2012	
	Régimes de retraite %	Autres régimes %	Régimes de retraite %	Autres régimes %
Obligations au titre des prestations définies				
Taux d'actualisation	4,17 %	4,13 %	4,41 %	4,46 %
Taux de croissance de la rémunération	3,31 %	3,31 %	3,18 %	3,12 %
Coût des prestations				
Taux d'actualisation	4,31 %	4,30 %	5,38 %	5,14 %
Taux de rendement à long terme des actifs	5,96 %	s.o.	6,81 %	s.o.
Taux de croissance de la rémunération	3,31 %	3,31 %	3,16 %	3,15 %

Le rendement attendu à long terme des actifs est déterminé à l'aide d'un outil stochastique qui génère de multiples scénarios de rendements attendus sur de longues périodes pour les diverses catégories d'actifs. Les frais payés par le régime sont soustraits du rendement attendu.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Aux fins de l'évaluation, la moyenne pondérée du taux de croissance annuel hypothétique du coût des frais médicaux pour les autres régimes a été fixée à 5,1 % (5,21 % au 31 mars 2012). Au 31 mars 2013, un changement de 1 % du taux d'augmentation des coûts des frais médicaux aurait les effets suivants :

	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %
Effet sur le coût des prestations	180	(134)
Effet sur l'obligation au titre des prestations définies	1 848	(1 078)

32. AUTRES PASSIFS

	2013	2012
Revenus différés	3 816	5 249
Passif au titre des engagements	201	1 122
Instruments financiers dérivés	929	–
Autres	702	–
	5 648	6 371
Moins la portion courante	157	–
	5 491	6 371

33. CAPITAL SOCIAL

Autorisé, d'une valeur nominale de 1 000 \$ l'action :
4 000 000 d'actions ordinaires, avec droit de vote totalisant 4 milliards de dollars

	2013	2012
Émis et entièrement libéré :		
3 073 340 actions ordinaires	3 073 340	3 073 340

Le 20 avril 2011, la Société a émis 400 000 actions ordinaires totalisant 400 millions de dollars.

34. GESTION DU CAPITAL

Les objectifs de la Société en matière de gestion du capital sont les suivants :

- posséder une souplesse financière suffisante pour soutenir les entreprises en portefeuille et ses autres placements;
- contribuer au développement d'entreprises au Québec par l'intermédiaire d'investissements et de financements.

La Société gère son capital en tenant compte des caractéristiques de risque et de liquidité de ses investissements et financements. Afin de conserver ou de modifier la structure de son capital, la Société peut émettre de nouvelles actions, procéder à l'émission ou au remboursement de dettes et acquérir ou vendre des actifs pour améliorer sa flexibilité et sa performance financière.

Le capital de la Société est composé des emprunts bancaires et de la dette à long terme de ses filiales ainsi que de ses capitaux propres. La Société n'est assujettie à aucune exigence externe liée à son capital, à l'exception de certaines restrictions provenant des conditions dans les contrats d'emprunts de ses filiales (voir note 25).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

35. INFORMATIONS ADDITIONNELLES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

La variation des actifs et des passifs liés aux activités opérationnelles se détaille comme suit :

	2013	2012
Débiteurs	(9 889)	(4 566)
Stocks	2 371	(8 644)
Frais payés d'avance	(326)	(565)
Créditeurs et charges à payer	(12 226)	(3 918)
	(20 070)	(17 693)

Des immobilisations corporelles d'un montant de 556 000 \$ (1 404 000 \$ au 31 mars 2012) et de 284 000 \$ (178 000 \$ au 31 mars 2012) sont respectivement incluses dans les créditeurs et charges à payer et dans la dette à long terme.

36. ÉVENTUALITÉS

Diverses affaires judiciaires et extrajudiciaires entamées par ou contre la Société sont en cours. De l'avis de la Société, le dénouement de ces affaires n'aura pas d'incidence importante sur sa situation financière ni sur ses résultats.

37. ENGAGEMENTS**A) CONTRATS DE LOCATION SIMPLE**

La Société s'est engagée en vertu de contrats de location simple non résiliables à louer principalement des espaces de bureaux. Ces contrats ont habituellement une durée de 1 an à 6 ans et comportent une option de renouvellement après cette date. Les paiements minimaux exigibles au titre de ces contrats sont comme suit :

	2013	2012
Moins de 1 an	1 634	3 770
De 1 an à 5 ans	4 787	12 584
Plus de 5 ans	1	127
	6 422	16 481

Un montant de 6 715 000 \$ (7 339 000 \$ au 31 mars 2012) a été comptabilisé au titre des contrats de location simple dans les frais d'administration au résultat net.

B) ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Les engagements de financement de la Société, contractés dans le cours normal de ses activités, sont présentés dans le tableau ci-après et sont regroupés en deux volets. Le premier comprend les ententes de financement autorisées par la Société qui ne sont pas encore acceptées par les clients. Le second regroupe les ententes de financement acceptées par les clients, soit les sommes non déboursées sur les prêts, les actions et les parts, les sommes dont le déboursement n'a pas été autorisé pour les contributions financières et les sommes qui n'ont pas encore été utilisées pour les garanties. De plus, en vertu d'ententes avec des partenaires, la Société s'est engagée à investir, sous forme de parts de sociétés en commandite, dans les FIER-Régions, dans le fonds commun de FIER Partenaires, dans les Fonds-Soutien et dans d'autres organismes de capital-risque.

Le montant total de ces engagements ne représente pas nécessairement les besoins futurs de trésorerie de la Société, car plusieurs engagements expireront ou pourront être résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le montant des engagements se détaille comme suit :

	2013	2012
Engagements de financement		
Ententes autorisées		
Prêts	44 776	14 667
Garanties	16 162	41 517
Contributions financières	2 305	1 334
	63 243	57 518
Ententes acceptées par les clients		
Prêts ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾	273 724	229 757
Garanties	148 296	178 608
Contributions financières	135 976	146 938
	557 996	555 303
Engagements d'investissement		
Parts de sociétés en commandite		
FIER-Régions	1 272	4 272
FIER Partenaires, s.e.c.	34 467	42 984
Fonds-Soutien	2 000	2 000
Organismes de capital-risque	166 243	197 339
	203 982	246 595
	825 221	859 416

(1) Y compris un montant de 14,7 millions de dollars (2,4 millions de dollars au 31 mars 2012) dont les taux d'intérêt fixes contractuels se situent entre 3,40 % et 14 % (entre 4,33 % et 10 % au 31 mars 2012) et qui ont une durée qui varie entre avril 2014 et novembre 2037 (entre avril 2012 et mars 2022 au 31 mars 2012).

(2) Y compris un montant de 159,0 millions de dollars dont les taux d'intérêt sont variables (127,3 millions de dollars au 31 mars 2012).

(3) Y compris un montant de 100,0 millions de dollars dont les taux d'intérêt ne sont pas encore établis au 31 mars 2013 (100,0 millions de dollars au 31 mars 2012).

C) ENGAGEMENTS À LONG TERME

En vertu de contrats non résiliables, la Société s'est engagée à faire l'acquisition, au cours des prochains exercices, d'immobilisations corporelles totalisant 15 272 000 \$ au 31 mars 2013 (1 998 000 \$ au 31 mars 2012) et de matières premières et autres totalisant 9 976 000 \$ au 31 mars 2013 (9 922 000 \$ au 31 mars 2012).

D) VENTES D'ENTREPRISES

Dans le cadre de la vente de la totalité ou d'une partie d'une entreprise, en plus de toute indemnisation éventuelle pouvant découler de l'inexécution de clauses restrictives ou du non-respect d'une déclaration de garantie, la Société peut convenir de donner une garantie contre toute réclamation pouvant résulter de ses activités passées. De façon générale, les modalités et le montant d'une telle indemnisation sont limités par la convention. La Société n'a pas constaté de montant à l'état consolidé de la situation financière à l'égard de ces ventes puisqu'il n'est pas probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre cette obligation et que ce montant ne peut être estimé de manière fiable.

E) AUTRES ENGAGEMENTS

Au 31 mars 2013, la Société s'est engagée à verser des honoraires de 39 819 000 \$ (39 084 000 \$ au 31 mars 2012) aux intermédiaires financiers pour le démarchage d'immigrants investisseurs, pour la recherche d'entreprises à recommander et pour la fermeture des dossiers des immigrants investisseurs.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

38. INSTRUMENTS FINANCIERS

A) VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS PAR CATÉGORIE

Les instruments financiers sont comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière à la juste valeur ou au coût après amortissement selon la catégorie dans laquelle ils sont classés. La valeur comptable des instruments financiers de chacune des catégories se détaille comme suit :

2013						
	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Autres passifs financiers	Total
Actifs financiers						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	–	23 795	–	109 778	–	133 573
Placements temporaires	–	–	–	533 231	–	533 231
Débiteurs	339	–	–	85 769	–	86 108
Honoraires de garantie à recevoir	–	–	–	30 068	–	30 068
Billets à recevoir du gouvernement du Québec	–	–	–	4 028 350	–	4 028 350
Prêts	–	–	–	648 536	–	648 536
Placements	10 135	401 663	733 724	–	–	1 145 522
Autres actifs financiers	–	–	–	532	–	532
	10 474	425 458	733 724	5 436 264	–	6 605 920
Passifs financiers						
Découverts bancaires	–	–	–	–	3 110	3 110
Emprunts bancaires	–	–	–	–	3 126	3 126
Créditeurs et charges à payer	–	–	–	–	72 344	72 344
Dette à long terme	–	–	–	–	4 006 485	4 006 485
Avances du gouvernement du Québec, sans intérêt	–	–	–	–	415 317	415 317
Passif au titre de la garantie	–	–	–	–	126 627	126 627
Autres passifs	929	–	–	–	–	929
	929	–	–	–	4 627 009	4 627 938
2012						
	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Autres passifs financiers	Total
Actifs financiers						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	–	3 188	–	231 777	–	234 965
Placements temporaires	–	1 152	–	392 246	–	393 398
Débiteurs	710	–	–	80 560	–	81 270
Honoraires de garantie à recevoir	–	–	–	26 801	–	26 801
Billets à recevoir du gouvernement du Québec	–	–	–	3 558 290	–	3 558 290
Prêts	–	–	–	573 440	–	573 440
Placements	13 746	361 636	666 925	–	–	1 042 307
Autres actifs financiers	–	–	–	3 939	–	3 939
	14 456	365 976	666 925	4 867 053	–	5 914 410
Passifs financiers						
Découverts bancaires	–	–	–	–	2 448	2 448
Emprunts bancaires	–	–	–	–	5 855	5 855
Créditeurs et charges à payer	–	–	–	–	84 712	84 712
Dette à long terme	–	–	–	–	3 537 900	3 537 900
Avances du gouvernement du Québec, sans intérêt	–	–	–	–	368 817	368 817
Passif au titre de la garantie	–	–	–	–	132 668	132 668
	–	–	–	–	4 132 400	4 132 400

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

B) JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La détermination de la juste valeur a pour objet d'établir à quel montant les instruments financiers pourraient être échangés entre des parties non liées agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Étant donné le rôle du jugement dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation et d'estimation acceptables pour le calcul des justes valeurs, celles-ci ne sont pas nécessairement comparables entre les différentes entités. La juste valeur se fonde sur la situation du marché à un moment précis et, de ce fait, ne reflète pas nécessairement la juste valeur future des instruments. Elle ne saurait être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

Au moment de la comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier correspond généralement à la contrepartie pour laquelle l'instrument serait échangé dans le cadre d'une opération entre des parties non liées agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. La meilleure indication de la juste valeur est le cours du marché. La Société utilise le cours du marché (cours acheteur ou vendeur), lorsqu'il est disponible, pour évaluer la juste valeur des instruments financiers. S'il n'existe pas de marché ou si le marché n'est pas considéré comme assez liquide, la Société détermine la juste valeur initiale au moyen de techniques d'évaluation faisant appel, autant que possible, à des données observées sur les marchés. Ces techniques d'évaluation comprennent notamment l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation et d'autres méthodes d'évaluation couramment utilisées sur le marché.

Pour l'évaluation ultérieure des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur, les cours publiés dans un marché actif représentent la meilleure indication de la juste valeur, et s'ils sont disponibles, la Société les utilise pour évaluer les instruments financiers. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif lorsqu'il est possible d'avoir facilement et régulièrement accès à des cours auprès d'une Bourse, d'un contrepartiste, d'un courtier, d'un groupe sectoriel ou d'un service d'évaluation des cours ou d'un organisme de réglementation, et que ces cours reflètent des transactions réelles effectuées régulièrement sur le marché dans des conditions normales de concurrence. La juste valeur d'un actif financier négocié sur un marché actif reflète généralement le cours acheteur, et celle d'un passif financier négocié sur un marché actif, le cours vendeur. Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, la Société détermine la juste valeur de l'instrument financier au moyen d'une technique d'évaluation faisant principalement appel à des données observables sur les marchés. Ces techniques d'évaluation comprennent, entre autres choses, l'utilisation des informations disponibles sur des opérations conclues récemment sur le marché, la référence à la juste valeur actuelle d'un instrument comparable, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et toute autre technique d'évaluation couramment utilisée par les intervenants sur le marché, s'il a été démontré que cette technique produit des estimations fiables.

Lorsque la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation, la Société a recours à des hypothèses au sujet du montant, du moment de la réalisation des flux de trésorerie futurs estimatifs et des taux d'actualisation estimatifs utilisés. Ces hypothèses sont basées principalement sur des facteurs observables sur les marchés externes tels les courbes de taux sans risque, les facteurs de volatilité et le risque de crédit. Pour les prêts et créances, les modèles d'évaluation reposent sur certaines hypothèses non observables sur le marché telles que la détermination des remboursements variables futurs. Le remplacement de ces hypothèses par une autre pourrait se traduire par une juste valeur différente.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le tableau qui suit indique la valeur comptable et la juste valeur estimative des instruments financiers figurant à l'état consolidé de la situation financière, cette dernière étant établie à l'aide des méthodes d'évaluation et des hypothèses décrites ci-après.

	2013		2012	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers				
Trésorerie et équivalents de trésorerie ⁽¹⁾	133 573	133 573	234 965	234 965
Placements temporaires ⁽²⁾	533 231	533 231	393 398	393 398
Débiteurs ⁽¹⁾	86 108	86 108	81 270	81 270
Honoraires de garantie à recevoir ⁽³⁾	30 068	31 258	26 801	28 142
Billets à recevoir du gouvernement du Québec ⁽⁴⁾	4 028 350	4 114 617	3 558 290	3 651 050
Prêts ⁽⁵⁾	648 536	700 633	573 440	646 657
Placements ⁽⁶⁾ :				
Billets à terme adossés à des actifs	87 411	87 411	74 573	74 573
Placements dans des organismes de capital-risque	10 419	10 419	10 512	10 512
Placements dans des organismes de capital-risque d'entreprises associées	303 834	303 834	276 193	276 193
Instruments financiers dérivés	10 134	10 134	14 104	14 104
Actions participantes de sociétés cotées en Bourse	552 399	552 399	452 842	452 842
Actions participantes de sociétés privées	57 627	57 627	56 922	56 922
Obligations et autres titres de créance	123 698	123 698	157 161	157 161
Autres actifs financiers ⁽¹⁾	532	532	3 939	3 939
	6 605 920	6 745 474	5 914 410	6 081 728
Passifs financiers				
Découverts bancaires ⁽¹⁾	3 110	3 110	2 448	2 448
Emprunts bancaires ⁽¹⁾	3 126	3 126	5 855	5 855
Créditeurs et charges à payer ⁽¹⁾	72 344	72 344	84 712	84 712
Dette à long terme ⁽⁷⁾	4 006 485	4 098 847	3 537 900	3 635 873
Avances du gouvernement du Québec, sans intérêt ⁽¹⁾	415 317	415 317	368 817	368 817
Passif au titre de la garantie ⁽⁸⁾	126 627	118 116	132 668	127 595
Autres passifs	929	929	-	-
	4 627 938	4 711 789	4 132 400	4 225 300

La juste valeur des instruments financiers figurant aux états consolidés de la situation financière est estimée d'après les méthodes et les hypothèses suivantes :

- (1) La juste valeur de ces instruments financiers est approximativement égale à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.
- (2) La juste valeur des placements temporaires dont l'échéance excède trois mois suivant la date d'acquisition est déterminée en fonction des cours du marché, établis selon le cours acheteur à la date de clôture.
- (3) La juste valeur des honoraires de garantie à recevoir est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie aux taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour de nouvelles créances ayant sensiblement les mêmes modalités. Pour les créances douteuses, la juste valeur est réputée équivalente à la valeur comptable, conformément aux méthodes d'évaluation décrites à la note 3, à la rubrique « Garanties ».
- (4) La juste valeur des billets à recevoir du gouvernement du Québec est évaluée par l'actualisation des flux de trésorerie au taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour de nouveaux billets ayant sensiblement les mêmes modalités.
- (5) La juste valeur des prêts est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie au taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour de nouveaux prêts ayant sensiblement les mêmes modalités. Pour les prêts douteux, la juste valeur est réputée équivalente à la valeur comptable, conformément aux méthodes d'évaluation décrites à la note 3, à la rubrique « Prêts ».
Pour les prêts au taux inférieur au taux du marché, ce dernier est établi à partir des courbes de taux sans risque auquel est ajoutée une prime pour tenir compte du risque du client. Cette prime de risque est obtenue en observant les écarts de crédit sur les marchés.
- (6) La juste valeur des placements cotés sur un marché actif est déterminée en fonction des cours acheteur publiés. En l'absence de marché actif, la juste valeur des placements est estimée à partir de techniques d'évaluation qui se fondent sur des données observées dans les marchés actifs, notamment les prix courants du marché, les prix contractuels des instruments sous-jacents et les courbes de rendement des taux d'intérêt. Les hypothèses utilisées pour évaluer la juste valeur des billets à terme adossés à des actifs sont décrites à la note 18 alors que celles utilisées pour évaluer la juste valeur des actions de sociétés privées, des instruments financiers dérivés et des placements dans des organismes de capital-risque sont décrites à la note 3.
- (7) La juste valeur de la dette à long terme est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie au taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour des dettes comportant des conditions et des risques similaires.
- (8) La juste valeur du passif au titre de la garantie est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie au taux d'honoraires de garantie et au taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour de nouvelles garanties ayant sensiblement les mêmes modalités. Pour les garanties relatives aux entreprises insolubles ou dont l'insolvabilité semble probable à court terme, la juste valeur correspond au passif au titre de la garantie, conformément aux méthodes d'évaluation décrites à la note 3, à la rubrique « Garanties ».

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

C) HIÉRARCHIE DES ÉVALUATIONS À LA JUSTE VALEUR

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier pour lequel une donnée importante non observable a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

- Niveau 1 : La juste valeur est fondée sur les cours du marché observés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. Les actifs et les passifs du niveau 1 comprennent généralement les titres de participation et les contrats d'instruments financiers dérivés négociés sur un marché actif.
- Niveau 2 : La juste valeur repose sur des techniques d'évaluation fondées sur des données qui correspondent à des prix cotés d'instruments semblables sur des marchés actifs, à des prix cotés d'instruments identiques ou semblables sur des marchés qui ne sont pas actifs, à des données autres que les prix cotés utilisés dans un modèle d'évaluation, qui sont observables pour l'instrument évalué, et à des données qui sont tirées principalement de données observables ou qui sont corroborées par des données du marché par corrélation ou tout autre lien.
- Niveau 3 : La juste valeur repose sur des techniques d'évaluation fondées sur une part importante de données non observables sur le marché.

Le tableau qui suit présente la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière et classés selon la hiérarchie d'évaluation décrite précédemment :

	2013			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12 203	11 592	–	23 795
Débiteurs	–	339	–	339
Billets à terme adossés à des actifs	–	87 411	–	87 411
Placements dans des organismes de capital-risque	1 856	–	8 563	10 419
Placements dans des organismes de capital-risque d'entreprises associées	1 388	65	302 381	303 834
Instruments financiers dérivés	1 462	408	8 264	10 134
Actions participantes de sociétés cotées en Bourse	552 399	–	–	552 399
Actions participantes de sociétés privées	–	–	57 627	57 627
Obligations et autres titres de créance	–	123 698	–	123 698
	569 308	223 513	376 835	1 169 656
Passifs financiers				
Autres passifs	–	929	–	929
	–	929	–	929

	2012			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 193	1 995	–	3 188
Débiteurs	–	710	–	710
Placements temporaires	–	1 152	–	1 152
Billets à terme adossés à des actifs	–	74 573	–	74 573
Placements dans des organismes de capital-risque	2 183	–	8 329	10 512
Placements dans des organismes de capital-risque d'entreprises associées	–	–	276 193	276 193
Instruments financiers dérivés	402	–	13 702	14 104
Actions participantes de sociétés cotées en Bourse	452 842	–	–	452 842
Actions participantes de sociétés privées	–	–	56 922	56 922
Obligations et autres titres de créance	–	157 161	–	157 161
	456 620	235 591	355 146	1 047 357

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La variation de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 est comme suit :

	Actions de sociétés privées	Instruments financiers dérivés	Placements dans des organismes de capital-risque	Total
Solde au 1^{er} avril 2011	11 363	67 312	255 430	334 105
Perte comptabilisée au résultat net	–	(17 348)	(2 987)	(20 335)
Gain comptabilisé au résultat global	2 216	–	–	2 216
Règlement	4 255	(15 200)	–	(10 945)
Acquisitions	6 244	318	49 284	55 846
Dispositions	(12 198)	(21 380)	(17 205)	(50 783)
Transfert depuis le niveau 2	45 042	–	–	45 042
Solde au 31 mars 2012	56 922	13 702	284 522	355 146
Gain (perte) comptabilisé(e) au résultat net	(1 592)	(9 096)	(8 693)	(19 381)
Gain comptabilisé au résultat global	2 792	–	–	2 792
Acquisitions	5 111	3 658	62 913	71 682
Dispositions	(5 606)	–	(27 798)	(33 404)
Solde au 31 mars 2013	57 627	8 264	310 944	376 835

Les pertes comptabilisées au résultat net et imputables aux instruments financiers classés dans le niveau 3 détenus par la Société totalisent 28 085 000 \$ au 31 mars 2013 (38 961 000 \$ au 31 mars 2012). Un montant de 26 493 000 \$ (38 961 000 \$ au 31 mars 2012) est présenté à la rubrique « Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net » et un montant de 1 592 000 \$ (0 \$ au 31 mars 2012) à la rubrique « Perte de valeur sur les placements » au résultat net.

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux de hiérarchie. En 2012, un placement dans des actions non cotées classé comme disponible à la vente a été transféré du niveau 2 au niveau 3 en raison des changements du caractère désormais non observable sur le marché des données utilisées pour l'établissement de sa juste valeur.

D) SENSIBILITÉ DES ACTIFS DU NIVEAU 3

i) Actions de sociétés privées

Les actions de sociétés privées sont principalement sensibles au taux d'actualisation et au multiple du bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (BAIIA), ainsi qu'au bénéfice avant intérêts et impôts (BAII), utilisés dans l'évaluation de leur juste valeur. Ainsi, l'analyse qui suit illustre la sensibilité des évaluations aux hypothèses alternatives raisonnables des données non observables.

	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %
Effet sur la juste valeur	2 438	(2 757)

ii) Instruments financiers dérivés

Aux fins de l'évaluation de la sensibilité de la juste valeur des instruments financiers dérivés de niveau 3, un changement de 1 % du taux aurait les effets suivants sur leur juste valeur :

	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %
Effet d'une variation du cours boursier	122	(121)
Effet d'une variation de la volatilité	164	(163)

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

iii) Placements dans des organismes de capital-risque

Même si, pour la plupart, ils ne sont pas transigés sur un marché boursier, les placements dans des organismes de capital-risque exposent la Société à un risque de marché. En effet, la juste valeur de ces investissements peut fluctuer dans le temps en fonction, entre autres, des conditions économiques et des flux monétaires des différentes entreprises dans lesquelles la Société a investi.

La sensibilité de la juste valeur a été évaluée à partir des variations historiques des justes valeurs.

	Augmentation de 3 %	Diminution de 3 %
Effet sur la juste valeur	9 328	(9 328)

39. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché découlant des variations des cours des monnaies étrangères, des variations des taux d'intérêt et des fluctuations du marché. Les stratégies, les politiques ainsi que les processus de gestion et de contrôle des risques intégrés à l'ensemble des activités facilitent la gestion du rapport risque-rendement à l'intérieur de limites définies par la Société.

La Société gère ces expositions au risque sur une base continue. Afin de limiter l'effet sur ses résultats nets et sur sa situation financière découlant de la fluctuation des taux de change, des taux d'intérêt et des prix de marchandise, la Société peut recourir à l'utilisation de divers instruments financiers dérivés. La Société est responsable de l'établissement des niveaux de risques acceptables et elle n'utilise les instruments financiers dérivés qu'aux fins de gestion de ses risques et des engagements ou obligations existants ou prévus, étant donné son expérience passée.

A) RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque de perte que la Société pourrait subir en raison de l'incapacité d'un tiers à honorer ses engagements financiers. La Société est exposée au risque de crédit notamment par le biais de ses activités de prêts et de garanties financières, de ses engagements de prêts et de garanties financières et de ses activités d'investissement. Les principaux risques de crédit pour la Société sont liés à la trésorerie et équivalents de trésorerie, aux placements temporaires, aux débiteurs, aux placements tels que les BTAA et à certains placements dans des organismes de capital-risque, aux prêts et aux billets à recevoir du gouvernement du Québec.

i) Concentration du risque

La concentration importante du risque de crédit correspond à la probabilité qu'une portion importante de l'encours des investissements soit confinée dans un sous-ensemble du portefeuille de la Société. Une telle concentration pourrait rendre la Société vulnérable aux difficultés d'une entreprise cliente, d'une industrie, d'une région ou d'un produit financier donné. La Société a mis en place un système de reddition de comptes relativement au suivi du profil général du portefeuille afin d'évaluer la répartition des investissements par secteur d'industrie. Dans son ensemble, le portefeuille des investissements respecte les limites maximales établies par la Société quant à l'exposition au risque de crédit. La direction est d'avis que le risque de concentration de crédit ne présente pas d'incidence significative pour la Société.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

ii) Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit, sans tenir compte d'aucune garantie détenue ni d'aucun autre rehaussement de crédit, se détaille comme suit :

	2013	2012
À l'état consolidé de la situation financière		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	133 573	234 965
Placements temporaires	533 231	393 398
Débiteurs	86 108	81 270
Honoraires de garantie à recevoir	30 068	26 801
Billets à recevoir du gouvernement du Québec	4 028 350	3 558 290
Prêts	648 536	573 440
Placements	523 506	515 690
Autres actifs financiers	532	3 939
	5 983 904	5 387 793
Hors bilan		
Garanties	414 176	422 149
Engagements de prêts – Ententes acceptées par les clients	273 724	229 757
Engagements de garanties – Ententes acceptées par les clients	148 296	178 608
Engagement d'investissement	203 982	246 595
	1 040 178	1 077 109
	7 024 082	6 464 902

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent principalement de dépôts temporaires liquides, ainsi que des titres à court terme émis ou garantis par le gouvernement du Canada, des provinces canadiennes, d'une municipalité du Québec ou d'une institution financière canadienne. L'exposition maximale au risque de crédit sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie correspond à leur valeur comptable. La Société atténue le risque de crédit lié à ces instruments financiers en respectant sa politique en matière de placements temporaires, laquelle décrit les paramètres et les limites de concentration du risque de crédit.

Débiteurs

Pour réduire son risque associé aux débiteurs, la Société évalue régulièrement la situation financière de ses clients et examine l'historique de crédit pour tout nouveau client. La Société ne détient aucun actif en garantie des débiteurs. En raison de la diversité de ses clients et de leurs secteurs d'activité, la Société croit que la concentration du risque de crédit à l'égard des débiteurs est minime. Elle établit la provision pour créances douteuses en fonction du risque de crédit spécifique et des tendances historiques des clients. Elle enregistre une dépréciation seulement pour les créances clients dont le recouvrement n'est pas raisonnablement certain.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

L'analyse chronologique des débiteurs au 31 mars est comme suit :

	2013	2012
Courants	55 851	61 460
En souffrance depuis 1 jour à 60 jours	1 011	1 549
En souffrance depuis 61 à 90 jours	689	600
En souffrance depuis plus de 90 jours	7 350	5 909
	64 901	69 518
Moins la provision pour pertes sur créances	6 808	5 660
	58 093	63 858

Les variations du compte de provision pour pertes sur créances sont comme suit :

	2013	2012
Solde au début	5 660	5 000
Perte de valeur comptabilisée au résultat net	1 148	871
Montants recouvrés	—	(211)
Solde à la fin	6 808	5 660

La Société ne croit pas être exposée à un niveau de risque de crédit significatif à l'égard de ses clients. Au 31 mars 2013, 37 % (21 % au 31 mars 2012) des créances clients sont garanties par un assureur.

Prêts et garanties

Les décisions relatives à l'octroi de crédit s'appuient principalement sur les résultats de l'évaluation du risque. Les facteurs évalués comprennent, outre la solvabilité du client, les garanties disponibles ainsi que la conformité de la transaction aux politiques, normes et procédures de la Société. Chaque décision d'octroi de crédit relève d'instances différentes au sein de la Société, selon l'envergure et le degré de risque de l'opération de crédit envisagée.

Un suivi systématique des interventions financières est effectué. Il prévoit notamment l'obtention et l'analyse des états financiers annuels de chaque entreprise, la production annuelle d'un rapport sur l'évolution de celle-ci, une révision périodique de la notation du risque de crédit et une mise à jour de la valeur des sûretés afin de déterminer la provision pour pertes.

Pour ce faire, la Société utilise un système de notation des entreprises selon le risque financier qu'elles présentent. Ce système permet de faire l'évaluation initiale du risque et d'apparier la tarification avec le niveau de risque. De plus, il facilite le suivi de l'évolution des interventions financières et permet de surveiller les entreprises en difficulté. Le classement des prêts selon le risque de crédit lié au client, basé sur le système de notation de la Société, est le suivant :

	2013	2012
Risque de crédit lié au client		
Faible	228 427	288 560
Moyen	373 640	230 190
Élevé	46 469	54 690
Total des prêts	648 536	573 440

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La Société détient des sûretés et des cautions pour les prêts et les garanties de sorte que son exposition maximale au risque de crédit se détaille comme suit :

	2013	2012
Prêts	648 536	573 440
Sûretés et cautions	(247 332)	(295 832)
Exposition maximale au risque de crédit	401 204	277 608
Garanties	414 176	422 149
Sûretés et cautions	(31 676)	(35 286)
Exposition maximale au risque de crédit	382 500	386 863

Placements

La Société évalue régulièrement la cote de solvabilité de ses contreparties. La Société atténue le risque de crédit lié à ces instruments financiers en respectant ses politiques en matière d'investissement et de placement, lesquelles décrivent les paramètres et les limites de concentration du risque de crédit.

B) RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est associé à la capacité de la Société de réunir les fonds nécessaires afin d'honorer ses engagements financiers. Le risque de liquidité découle également des difficultés que pourrait éprouver la Société à liquider, le cas échéant, certains éléments d'actif acquis dans le cours normal de ses activités.

La Société établit des prévisions de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations. La Société est d'avis que les flux de trésorerie générés par l'exploitation des activités poursuivies et les sources de financement disponibles devraient être suffisants pour remplir ses obligations à mesure qu'elles viennent à échéance.

Ainsi, la Société voit à appairer les entrées de fonds les plus importantes avec les sorties de fonds. La Société maintient une diversité de sources de financement incluant notamment des ententes d'emprunts conclues avec des institutions financières.

Le tableau ci-après présente les échéances contractuelles des passifs financiers ainsi que les obligations hors bilan. Les montants indiqués incluent le capital et les intérêts, le cas échéant.

	2013					
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Échéance indéterminée	Total
Instruments financiers inscrits à l'état de la situation financière						
Découverts bancaires	3 110	-	-	-	-	3 110
Emprunts bancaires	3 126	-	-	-	-	3 126
Créditeurs et charges à payer	72 344	-	-	-	-	72 344
Avances du gouvernement du Québec	415 317	-	-	-	-	415 317
Dettes à long terme	536 632	1 700 717	2 034 449	3 323	-	4 275 121
Passif au titre de la garantie ⁽¹⁾	-	-	-	-	126 627	126 627
Autres passifs	198	121	1 208	-	-	1 527
	1 030 727	1 700 838	2 035 657	3 323	126 627	4 897 172
Obligations hors bilan						
Engagements ⁽²⁾	453 258	154 428	46 787	-	235 095	889 568
Garanties ⁽¹⁾	-	-	-	-	414 176	414 176
	453 258	154 428	46 787	-	649 271	1 303 744
	1 483 985	1 855 266	2 082 444	3 323	775 898	6 200 916

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2012

	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Échéance indéterminée	Total
Instruments financiers						
inscrits à l'état de la situation financière						
Découverts bancaires	2 448	–	–	–	–	2 448
Emprunts bancaires	5 855	–	–	–	–	5 855
Créditeurs et charges à payer	84 712	–	–	–	–	84 712
Avances du gouvernement du Québec	368 817	–	–	–	–	368 817
Dette à long terme	677 024	1 399 898	1 723 687	–	4 876	3 805 485
Passif au titre de la garantie ⁽¹⁾	–	–	–	–	132 668	132 668
	1 138 856	1 399 898	1 723 687	–	137 544	4 399 985
Obligations hors bilan						
Engagements ⁽²⁾	254 769	359 151	42 574	10 000	243 339	909 833
Garanties ⁽¹⁾	–	–	–	–	422 149	422 149
	254 769	359 151	42 574	10 000	665 488	1 331 982
	1 393 625	1 759 049	1 766 261	10 000	803 032	5 731 967

(1) Les montants relatifs à ces passifs et obligations hors bilan n'ont pas d'échéance spécifique et peuvent être déboursés en tout temps.

(2) Les engagements comprennent les engagements de financement et d'investissement de 825,2 millions de dollars, les engagements à long terme de 15,3 millions de dollars, les autres engagements de 39,8 millions de dollars et la quote-part dans les engagements en capital des entreprises associées de 9,3 millions de dollars.

C) RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché correspond au risque que des variations des prix de marché, tels que les taux d'intérêt, les taux de change et les cours boursiers ou des marchandises, influent sur la valeur des instruments financiers détenus par la Société. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à gérer et à maintenir les expositions au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant les rendements.

i) Évaluation du risque de marché

En raison des placements classés comme disponibles à la vente et des actifs financiers classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, la Société est exposée aux fluctuations des taux d'intérêt, des taux de change et des cours boursiers. La politique de placement encadre le risque de marché grâce à plusieurs limites qui visent à maximiser la diversification du portefeuille.

Afin de quantifier ce risque, le modèle de simulation de la valeur à risque (VaR) est un outil de gestion des risques de marché fréquemment utilisé dans l'industrie financière. La VaR représente la valeur maximale des pertes potentielles sur un horizon de temps, à un niveau de confiance déterminé. Les résultats de la VaR présentés ci-après simulent les pertes potentielles à partir des données quotidiennes du marché des deux dernières années. Le niveau de confiance est de 99 % et l'horizon de temps choisi est d'une journée.

Au 31 mars, la VaR est comme suit :

	2013	2012
Taux d'intérêt	(357)	(808)
Taux de change	(1 266)	(3 370)
Cours boursiers	(17 944)	(14 761)
Diversification ⁽¹⁾	2 325	4 322
	(17 242)	(14 617)

(1) La diversification correspond à la différence entre la somme des VaR des différents risques de marché et la VaR globale étant donné que les trois types de risque ne sont pas parfaitement corrélés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

ii) Risque structurel de taux d'intérêt

La variation des taux d'intérêt entraîne une fluctuation des revenus liés principalement à la trésorerie et équivalents de trésorerie, aux BTAA, aux prêts à taux variable et aux placements ainsi qu'aux frais d'intérêts liés à certains emprunts de la Société. L'ampleur de cette fluctuation pour la Société est fonction de plusieurs facteurs, dont la différence entre les dates d'échéance ou les dates de réévaluation des éléments à l'état consolidé de la situation financière et hors bilan.

Le tableau ci-après présente l'impact potentiel, sur le résultat net, d'une augmentation ou d'une diminution immédiate et soutenue de 100 points centésimaux du taux d'intérêt en supposant qu'aucune opération de couverture supplémentaire ne soit effectuée. Les montants présentés n'incluent pas l'impact de la dépense de provision pour pertes. Au 31 mars 2013, le montant des actifs nets ayant une exposition au risque totalise 1 151 448 000 \$ (1 122 405 000 \$ au 31 mars 2012).

Sensibilité au taux d'intérêt au 31 mars

	2013	2012
Augmentation du taux d'intérêt de 100 points centésimaux		
Impact sur le résultat net	12 039	11 381
Diminution du taux d'intérêt de 100 points centésimaux		
Impact sur le résultat net	(12 032)	(11 381)

iii) Risque de taux de change

La Société est exposée au risque de change sur ses ventes, ses achats et ses placements libellés en une monnaie autre que sa monnaie fonctionnelle, soit le dollar canadien, et de la monnaie fonctionnelle d'une de ses filiales, soit le dollar américain. L'exposition de la Société au risque de change s'établit comme suit :

	2013		
	CAD	USD	EUR
Actifs financiers			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	301	2 455	1 164
Débiteurs	497	1 758	3
Honoraires de garantie à recevoir	-	256	-
Titres de créance disponibles à la vente	-	48 065	-
Prêts et créances	-	246 085	-
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net	-	10 390	-
Billets à terme adossés à des actifs	-	21 479	-
	798	330 488	1 167
Passifs financiers			
Créditeurs et charges à payer	1 215	369	35
Dette à long terme	5 300	-	-
Autres passifs	9 581	930	-
Exposition nette	(15 298)	329 189	1 132

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2012		
	CAD	USD	EUR
Actifs financiers			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	205	790	418
Débiteurs	521	9 254	-
Honoraires de garantie à recevoir	-	219	-
Titres de créance disponibles à la vente	-	55 054	-
Prêts et créances	-	227 108	-
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net	-	11 465	-
Billets à terme adossés à des actifs	-	17 371	-
	726	321 261	418
Passifs financiers			
Créditeurs et charges à payer	2 691	214	63
Dette à long terme	9 744	-	-
Autres passifs	15 302	842	-
Exposition nette	(27 011)	320 205	355

La sensibilité au taux de change représente la somme des expositions nettes au risque de change des postes à la date de clôture moins les couvertures de change. Au 31 mars, si le dollar canadien avait varié de deux écarts-types à la hausse ou à la baisse, en comparaison avec le dollar américain et l'euro, avec l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes, l'impact aurait été le suivant :

	2013	2012
Augmentation de deux écarts-types de la valeur du dollar canadien		
Impact sur le résultat net	(10 698)	4 301
Impact sur le résultat global	(29 530)	(40 066)
Diminution de deux écarts-types de la valeur du dollar canadien		
Impact sur le résultat net	10 693	(4 301)
Impact sur le résultat global	29 513	40 066

Afin de gérer son exposition à la fluctuation des taux de change liée aux encaissements en dollars américains et en euros de dividendes, d'intérêts et de capital sur les prêts qui totalisent 117 942 000 \$, la Société utilise des contrats de change à terme. Au 31 mars 2013, ces contrats de change à terme visent la vente de 99 680 000 \$ US et 11 107 000 euros (179 987 000 \$ US au 31 mars 2012). Leurs échéances varient de 1 à 53 mois à des taux \$ US/\$ CA variant de 0,9910 à 1,048 et au taux euro/\$ CA de 1,33.

La Société a désigné à titre d'instruments de couverture de flux de trésorerie certains de ces contrats à terme de change visant la vente de 25 517 000 \$ US, dont respectivement 1 226 000 \$ US, 1 226 000 \$ US, 1 226 000 \$ US, 1 226 000 \$ US et 20 613 000 \$ US seront vendus au cours des exercices se terminant les 31 mars 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018 respectivement. Ces contrats de change à terme couvrent l'exposition de la Société à la fluctuation des taux de change liés aux paiements d'intérêts et de capital libellés en dollars américains de prêts totalisant 26 762 000 \$. Au 31 mars 2013, la juste valeur des contrats à terme de change désignés comme éléments de couverture de flux de trésorerie s'élevait à 49 000 \$. Aucune inefficacité n'a été comptabilisée au résultat net relativement à ces relations de couverture.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

40. PARTIES LIÉES

La Société, qui est sous le contrôle exclusif du gouvernement du Québec, est liée à tous les ministères et fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Toutes ces opérations sont comptabilisées selon la même base d'évaluation que si elles étaient effectuées avec des parties non liées.

À ce titre, au 31 mars 2013, une filiale de la Société a comptabilisé un montant de 63 475 000 \$ (58 073 000 \$ au 31 mars 2012) à titre de revenus provenant du gouvernement du Québec pour la gestion du Programme de création d'emplois en forêt, du Programme d'investissements sylvicoles et du Fonds d'adaptation des collectivités, dont un montant à recevoir de 5 780 000 \$ (1 331 000 \$ au 31 mars 2012). Ces montants, incluant les sommes perçues relativement aux agences de mise en valeur qui se chiffrent à 6 915 000 \$ (6 950 000 \$ au 31 mars 2012), sont présentés au montant net aux résultats. À l'exception des transactions divulguées distinctement aux états financiers, la Société n'a conclu aucune autre opération individuellement ou collectivement significative avec ces parties liées.

A) MONTANTS RECOUVRABLES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

En vertu de la Loi sur Investissement Québec, à compter du 1^{er} avril 2011, les pertes et les manques à gagner, en vertu de certains programmes qui existaient avant la fusion et qui ont été transférés à la Société, sont des obligations de celle-ci. À cette date, ces programmes continuent à s'appliquer à toute aide financière accordée conformément à ceux-ci, jusqu'à l'échéance de cette aide. Les pertes et les manques à gagner qui pourraient résulter de l'aide accordée conformément à ces programmes font l'objet d'une indemnisation partielle par le gouvernement du Québec. Les pertes et les manques à gagner ont été évalués à la date de la fusion. Cette évaluation peut être révisée jusqu'au 31 mars 2016, au moment où le gouvernement fixe la rémunération de la Société. Au 31 mars 2013, le montant recouvrable du gouvernement du Québec totalise 45 059 000 \$ (64 210 000 \$ au 31 mars 2012).

B) AVANCES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les placements de la filiale IQ FIER inc. ainsi que les placements dans certains fonds sont financés par des avances du ministre des Finances et de l'Économie en vertu de décrets. Au 31 mars 2013, le solde des avances totalise 415 317 000 \$ (368 817 000 \$ au 31 mars 2012). Ces avances ne portent pas intérêt et sont remboursables sur demande.

C) PRINCIPAUX DIRIGEANTS

La Société est également liée à ses principaux dirigeants, qui comprennent les membres du conseil d'administration et les cadres supérieurs. Leur rémunération est composée comme suit :

	2013	2012
Avantages du personnel à court terme	3 281	2 625
Autres avantages postérieurs à l'emploi	1 637	788
	4 918	3 418